



Université du Québec
à Rimouski

**Les écovillages entre marginalité et droit à la ruralité :
un cas gaspésien**

Mémoire présenté

dans le cadre du programme de maîtrise en Développement régional

en vue de l'obtention du grade de maître ès arts

PAR

© **Gabrielle Lemarier-Saulnier**

Août 2015

Composition du jury :

Marie-Josée Fortin, présidente du jury, Université du Québec à Rimouski

Yann Fournis, directeur de recherche, Université du Québec à Rimouski

Pierre-André Tremblay, examinateur externe, Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt initial le 28 janvier 2015

Dépôt final le 13 août 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

Je dédie ce mémoire à Antoine,
Catherine, Bruno, Guillaume, France,
Marie-Anne, Stéphane, Valérie et
Valérie. Merci de m’ avoir ouvert votre
monde avec autant d’ humanité.

REMERCIEMENTS

Il est primordial de remercier ici et de souligner la générosité et l'attention des participantes et des participants de cette recherche. Merci pour votre temps, vos visions et votre confiance.

Je profite de cet espace pour remercier particulièrement monsieur Yann Fournis de m'avoir laissé faire de ce projet mon projet ; de continuer à croire que le monde rural a quelque chose à transmettre ; et finalement pour sa loyauté dans tous les projets qui se sont ajoutés à ce mémoire.

Je tiens aussi à remercier monsieur Raymond Beaudry d'avoir façonné au cours de ces dernières années mes réflexions et mes regards sur le monde ; ainsi que monsieur Mario Handfield pour sa rigueur méthodologique.

Pour terminer, je remercie tous les membres du département Sociétés, Territoires et Développement, dont madame Jeanne Thalheim, qui m'ont, au fil de ces années, soutenue et valorisée dans mon travail. Je tiens à souligner aussi le soutien financier fourni par les Fonds de recherche sur la société et la culture du gouvernement du Québec.

RESUME

Menée entre septembre 2013 et janvier 2015, cette recherche propose d'examiner des initiatives locales et marginales en milieu rural. Défendant le développement endogène par les habitants des territoires, ces initiatives remettent de l'avant des thématiques connues : la communauté, le mouvement social et l'habitabilité. Mais la proposition plus large de la réappropriation de l'espace est complexe et ambiguë et mérite une étude plus précise, afin de voir en particulier l'impact des initiatives collectives marginales sur le reste du territoire. La théorie du droit à l'espace sert de référent central, puisqu'elle permet d'appliquer la théorie du « droit à la ville » en milieu rural. Dans ce sens, il sera question d'observer comment l'appropriation d'un espace géographique peut renforcer la communauté élargie qui y habite. Nous intéressons particulièrement aux initiatives collectives que sont les écovillages par le cas du Hameau-18 de La Martre – Cap-au-Renard (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), nous émettons les hypothèses que ce projet est partie intégrante d'une communauté élargie qui se sent interpellée par ses idées ; que le Hameau-18 met de l'avant des initiatives renforçant le développement endogène ; et finalement que le projet Hameau-18 mobilise autour de lui la communauté élargie pour revendiquer l'appropriation du milieu de vie. La collecte de données s'est effectuée auprès de vingt individus, par l'entremise d'entretiens semi-directifs. Ces individus faisaient partie de trois catégories distinctes : les membres du Hameau-18 ; des membres de la communauté élargie ; ainsi que des experts en développement régional. Cette recherche débouche sur le constat que ce projet collectif, malgré un dynamisme social, politique et économique encourageant les revendications du droit à l'espace pour le territoire habité, reste une initiative en marge de la communauté élargie. Néanmoins, les liens qui semblent tranquillement se tisser à travers toute la communauté développent une expertise collective non négligeable et sont prometteurs de changement social.

Mots clés : Écovillage ; Droit à l'espace ; Ruralité ; Mouvement social ; Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ; Innovation sociale ;

ABSTRACT

Taking place between September 2013 and January 2015, this research is about social marginal initiatives in rural areas. Working for a local development, those initiatives promote the space appropriation by some themes like community, social movement and habitability. However, the marginality of those groups pushes us to questioning the impact for the rest of the territory. Our studies are based on Lefebvre (1974) theoretical thinking, the Right to the city, but, this time, applied to rural areas. In this sense, this research focuses on the space appropriation by the global community. Interested in ecovillages' movement with the example of Hameau-18 (La Martre – Cap-au-Renard, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), we think that the community of La Martre – Cap-au-Renard wants to be part of the Hameau-18 initiative ; that the Hameau-18' projects push the local development ; and finally, that the Hameau-18 is able to mobilize the global community around the fight for the appropriation of the space. The methodologic aspects had been completed by twenty semi-structured interviews with three different groups: some ecovillage' members; citizens of La Martre – Cap-au-Renard; and regional development experts. The conclusion of the research is that, in spite of the social, politic, and economic dynamism creating revendicative movement for the righth to rural territories, Hameau-18 is still a marginal project. Nervertheless, the social links creating by this initiative are consolidating a collective expertise for social change.

Keywords: Ecovillage ; Right to the space ; Rural areas; Social movement ; Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ; Sociale innovation ;

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ix
RÉSUMÉ	xi
ABSTRACT	xiii
TABLE DES MATIÈRES	xv
LISTE DES TABLEAUX	xix
LISTE DES CARTES	xxi
LISTE DES ANNEXES	xxiii
Introduction générale	1
Chapitre 1 L'état de la situation et la problématique	6
1.1. État de la situation	6
1.1.1 Une ruralité en crise	6
1.1.2 Un développement endogène	7
1.2. État de la question	10
1.2.1 La ruralité : un monde spécifique	10
1.2.1.1 Les territoires ruraux construits	12
1.2.2 Écovillages : mobilisation territoriale.....	13
1.3 Problématique	15
1.3.1 Les écovillages comme développement endogène.....	15
1.3.1.1 Les écovillages : une mobilisation collective.....	16
1.3.1.2 Les écovillages : une communauté néo-rurale.....	17
1.3.1.3 Les écovillages : vecteur d'habitabilité territoriale	19
Chapitre 2 La théorisation et la conceptualisation	21
2.1 La théorisation	21
2.1.1 Droit à la ville en milieu rural.....	21
2.1.1.1 Le droit à la ville de Lefebvre	21
2.1.1.2 Le droit à la ville à la campagne	23
2.2 La conceptualisation	25
2.2.1 La communauté	25
2.2.1.1 La communauté et l'espace public	26
2.2.2 Le mouvement social rural	28
2.2.2.1 Au-delà de la démocratie représentative	28
2.2.3 L'habitabilité des territoires	30

Chapitre 3 La méthodologie	35
3.1 La justification et les intentions de la recherche.....	35
3.2 La stratégie d'échantillonnage.....	36
3.2.1 La population d'enquête : les écovillages au Québec	36
3.2.2 Le terrain de recherche : la Gaspésie et sa ruralité	38
3.2.3 Le cas à l'étude	41
3.2.3.1 La communauté élargie de La Martre – Cap-au-Renard	41
3.2.3.1.1 La crise économique	41
3.2.3.1.2 La crise politique	42
3.2.3.1.3 La crise communautaire.....	42
3.2.3.2 Le Hameau-18 de Cap-au-Renard	43
3.2.3.2.1 La dimension économique	44
3.2.3.2.2 La dimension organisationnelle	45
3.3 La stratégie d'enquête et d'analyse	46
3.3.1 La question générale et les sous-questions de recherche	46
3.3.2 La stratégie de préparation au terrain d'étude.....	47
3.3.3 La procédure de collecte de données	48
3.3.4 La stratégie de réalisation du terrain d'étude	51
3.3.5 La procédure d'analyse des données.....	52
3.4 Les considérations éthiques	54
Chapitre 4 L'analyse des résultats	57
4.1 L'analyse descriptive.....	57
4.1.1 Le Hameau-18 et sa structure interne	58
4.1.1.1 L'organisation consensuelle.....	58
4.1.1.1.1 Les limites de la gestion consensuelle	59
4.1.1.1.1.1 Les moyens pour minimiser les limites	59
4.1.1.1.2 Vivre l'utopie	60
4.1.1.1.2.1 La recherche d'indépendance.....	61
4.1.1.1.2.2 La recherche d'autonomie alimentaire / énergétique	62
4.1.2 L'alternative comme modèle de développement endogène.....	64
4.1.2.1 Participer à une diversité économique	64
4.1.2.2 Participer à l'accroissement du pouvoir local.....	67
4.1.2.3 Participer à une vie communautaire.....	68
4.1.2.3.1 L'ouverture d'espace de rencontre	70
4.1.3 Être en marge mais influencer	75
4.2 La discussion : contrer la crise de la ruralité.....	78
4.2.1 Le Hameau-18 : consolider une communauté.....	79
4.2.2 Le Hameau-18 : participer au développement endogène	80
4.2.3 Le Hameau-18 : revendiquer le droit à l'espace	82
Conclusion générale.....	86
Annexe 1 : Lettre de présentation aux potentiels répondants.....	93
Annexe 2 : Formulaire de consentement des répondants	96
Annexe 3 : Guide d'entretien pour les membres de l'éco-hameau	100
Annexe 4 : Guide d'entretien pour la communauté élargie.....	104

Annexe 5 : Guide d'entretien pour les professionnels	108
Annexe 6 : Tableau des indicateurs.....	111
Références bibliographiques.....	114

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Chronologie générale du Hameau-18.....	44
Tableau 2 : Activités prenant place sur le terrain du Hameau-18	71

LISTE DES CARTES

Figure 1 : Situation géographique de La Martre - Cap-au-Renard.....	39
---	----

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de présentation aux potentiels répondants.....	93
Annexe 2 : Formulaire de consentement des répondants	96
Annexe 3 : Guide d’entretien pour les membres de l’éco-hameau	100
Annexe 4 : Guide d'entretien pour la communauté élargie	104
Annexe 5 : Guide d'entretien pour les professionnels	108
Annexe 6 : Tableau des indicateurs.....	111

INTRODUCTION GÉNÉRALE

*Never doubt that a small group of thoughtful
committed citizens can change the world;
indeed, it's the only thing that ever has.*

- Margaret Mead

Le territoire est un point de ralliement social, indispensable dans la définition identitaire des populations (Dionne et Beaudry, 1996). Société du Nouveau Monde, le Québec a basé son développement sur l'utilisation des ressources territoriales et a concentré ses populations, majoritairement urbaines, le long du fleuve Saint-Laurent (Jean, Dionne et Desrosiers, 2009). Investissant tardivement le monde rural (*Ibid.*) il a connu des différenciations sociales et économiques entre ses régions dépendamment de leur nature urbaine, périurbaine ou rurale. Face à la présence continue d'inégalités territoriales et à la difficulté de positionner sa métropole sur la scène internationale (Klein et Fontan, 2004), l'État québécois est pour certains une contradiction par « ses politiques inconsistantes, ses mesures et pratiques souvent incohérentes » (Favreau, 2010 : 2). Constatant les limites causées par l'adoption d'une politique étatique inspirée de la logique marchande centre-périphérie, Favreau (2010) prétend qu'un espace doit à être « apprivoisé » par les mouvements sociaux. Or, ceci n'a rien d'évident. Défendant le développement endogène par les habitants des territoires, les initiatives locales remettent certes de l'avant les thématiques apparemment connues, de communauté, de mouvement social et d'habitabilité. Mais la thématique de la réappropriation de l'espace est complexe et ambiguë et

mérite une étude plus précise afin de voir l'impact des initiatives collectives marginales sur le reste du territoire. Pour l'examiner, la théorie du droit à l'espace sert de référent central, puisqu'elle permet d'appliquer la théorie du droit à la ville en milieu rural. Dans ce sens, il sera question d'observer comment l'appropriation d'un espace géographique peut permettre de renforcer la communauté élargie¹ qui y habite.

Face au développement des villes pour satisfaire les besoins de l'industrialisation, Lefebvre (1974) développe le concept du droit à la ville en valorisant l'appropriation du milieu urbain par ses habitants. Il est alors question pour les habitants de s'inscrire dans leur milieu pour le définir, mais aussi pour se définir en tant que collectivité. Nous assistons alors à une co-construction entre individu et espace. Cependant, et ce sera le cœur de notre questionnement, cette conception de la place de l'individu au centre de la création de l'espace qu'il investit ne se limite pas aux villes. Prônant la possibilité des individus de définir eux-mêmes leur espace de vie, Purcell (2009) revendique ce droit non seulement au milieu urbain, mais à tous les milieux de vie. Plus largement encore, ceci rejoint la revendication d'exercer un pouvoir sur le milieu et la volonté de changer ce dernier, qui est au cœur de la lutte des mouvements sociaux. Prenant place non seulement en milieu urbain, mais aussi en milieu rural, les mouvements sociaux revendiquent une société différente de la société actuelle, en palliant les lacunes de l'État et du marché (Noël, 1995). Cette redéfinition du droit à la ville en fonction d'un mouvement social ouvre toutefois à de nouvelles difficultés, parce qu'il existe différentes méthodes pour ce faire : si certains mouvements sociaux sont en confrontation directe avec l'État, d'autres évoluent simplement à côté de ce dernier en construisant ce qui peut être vu comme des « bulles d'expérience », c'est-à-dire des projets en parallèle des institutions traditionnelles de développement (Rocher, 1971). Cette tension est au cœur de l'expérience quotidienne de notre objet, les écovillages : axés sur le principe de l'habitat collectif selon des modèles de gestion consensuelle, ils poussent à se questionner sur l'apport de ce type de mouvement social au territoire qui les entoure, et en particulier sur leur insertion dans des communautés locales. Ces groupes relèvent-ils d'une forme

¹ La notion de communauté élargie a été utilisée pour faire la distinction entre la communauté présente dans les initiatives marginales et le reste de la communauté en général. Pour cette étude, lorsqu'il est question du cas étudié, soit le Hameau-18, la communauté élargie fait référence à toute la population du village de La Martre – Cap-au-Renard et aux personnes gravitant autour de cette initiative de près ou de loin.

rurale de droit à la ville qui pourrait permettre l'enracinement des communautés dans leur territoire? Étudiant un mouvement revendiquant le droit à l'espace en milieu rural, cette recherche est consacrée à l'implantation d'un éco-hameau² en milieu rural. Qu'ils soient instigateurs ou hôtes de projets, les membres de l'éco-hameau participent sur son territoire à la préservation d'un tissu social, à une habitabilité qui permet, selon Dionne et Beaudry (1996), la consolidation de communauté élargie en incarnant le droit à l'espace. Toutefois, il reste que ces initiatives marginales ne peuvent à elles seules construire complètement les milieux ruraux. Les limites de leur action sont à considérer.

Se basant sur vingt entretiens semi-dirigés effectués auprès de trois catégories de répondants (membres du projet, de la communauté élargie et professionnels du développement), cette étude se concentre sur un cas gaspésien : le Hameau-18³. Afin de compléter le portrait issu des entretiens, deux séances d'observation participante du milieu ainsi que l'étude de littérature grise ont été effectuées. Une analyse descriptive, complétée par une analyse conceptualisante, a été choisie comme traitement des données.

L'exposé de cette recherche prend la forme de quatre chapitres. Dans un premier temps, il est question de définir notre objet de recherche en mettant en perspective les grandes définitions des différentes réalités qui le composent. Cette section présente une ruralité vue comme en crise, mais qui, par l'entremise d'un développement endogène, est en mouvement. Il y est alors défini le monde rural, le territoire, mais aussi l'objet de recherche, soit les écovillages. À partir de ces spécifications, la problématique de recherche est donc présentée comme centrée sur l'apport des écovillages au territoire qu'ils occupent. Pour ce faire, trois aspects sont mis de l'avant soit la

² Dans le cadre de cette recherche, la population des écovillages a été réduite à la catégorie des éco-hameaux. Les éco-hameaux se caractérisent par des regroupements à petite échelle de bâtiments écologiques où une vie communautaire prend place tout en respectant une approche environnementale (Carbonneau, 2010). Étant trop petits pour correspondre à une microsociété, mais incluant la facette d'un vivre-ensemble, les éco-hameaux ont une taille les empêchant de vivre en complète autosuffisance. Par leur dimension, les éco-hameaux se doivent de s'intégrer à un milieu plus grand et de s'inscrire dans leur territoire par les motifs écologiques et environnementaux qui les caractérisent. (Voir 3.2.1 La population d'enquête : les écovillages au Québec)

³ Le Hameau-18 est un éco-hameau prenant place dans le village de La Martre – Cap-au-Renard. S'implantant dans le secteur Cap-au-Renard du village, Le Hameau-18 doit son nom au numéro de cadastre du terrain sur lequel il prend place. (Voir 3.2.3.2 Le Hameau-18 de Cap-au-Renard)

communauté, le mouvement social et l'habitabilité. Le deuxième chapitre porte sur les aspects théoriques et sur les concepts choisis. En particulier la redéfinition et l'actualisation de la théorie du droit à la ville afin de l'appliquer au milieu rural par le principe du droit à l'espace sont au cœur de ce chapitre. Sont alors définis les trois concepts centraux : la communauté, le mouvement social et l'habitabilité. La troisième section détaille les méthodes choisies pour assurer le respect de la rigueur scientifique de la recherche. Il est question des stratégies de collectes de données jusqu'à l'analyse de ces dernières. Le dernier chapitre se concentre sur la présentation des résultats de la recherche. Une première restitution de résultats permet de situer le projet de Cap-au-Renard face au modèle d'écovillage et le village de La Martre – Cap-au-Renard face aux caractéristiques de la ruralité. Prend alors place, en fin de document, la discussion finale. Cherchant à comprendre le rôle que peuvent jouer les initiatives sociales hors des institutions traditionnelles de développement, la recherche conclut que la présence du Hameau-18 sur son territoire participe à une consolidation d'une ruralité encourageant la revendication du droit à l'espace du milieu rural.

CHAPITRE 1

L'ÉTAT DE LA SITUATION ET LA PROBLÉMATIQUE

La crise de la ruralité, aggravée par l'adoption de l'idéologie néo-libérale de l'État central, a favorisé un écart grandissant entre le monde rural et le monde urbain. Toutefois, le développement endogène des territoires ruraux pourrait permettre à ces derniers de retrouver une vitalité collective. Revalorisant l'idée de l'ancrage territorial par ses habitants, différents groupes marginaux, dont les écovillages, remettent en avant-scène les questions de mouvement social, de communauté et d'habitabilité.

1.1. État de la situation

1.1.1 Une ruralité en crise

En 2011, la population urbaine du Québec représentait 6 368 270 personnes, soit 81% de la population totale (Statistique Canada, 2011). L'État central, confronté à une économie mondiale de plus en plus imbriquée, est devenu moins apte à intervenir face aux enjeux économiques et sociaux de son territoire, le poussant à déléguer ses pouvoirs aux niveaux supranational (économie) et local (social) (Klein, 1997 ; Boudreau, 2004). Dans une certaine continuité avec la Révolution tranquille qui a promu une centralisation des politiques territoriales (Dionne et Klein, 1995), l'État québécois choisit de mettre l'accent sur un développement de type centre-périphérie (Klein et Fontan, 2004). À la suite d'une période « fondée sur la conviction que la modernité est avant tout urbaine et industrielle » (Lacasse, 1999 : 471), le Québec réoriente son intervention sur Montréal, avec la croyance que la métropole peut devenir la locomotive de l'entièreté de son territoire. Dans cette logique marchande, alors que la périphérie sert principalement à nourrir le centre (Klein et Fontan, 2004), le centre aurait pour simple but de combler ses besoins et les effets d'entraînement. Le gouvernement du Québec a donc, dans cette lignée, intégré deux modes

d'action, l'un pour la métropole, l'autre pour l'ensemble des régions (*Ibid.*). En effet, pour les périphéries, « la gestion de la société dans leur cas répond à des intérêts extérieurs, ce qui modèle et conditionne les situations politiques internes et la capacité d'action des gouvernements » (Klein, 1999 : 73). Or, ceci conduit à une marginalisation politique de la périphérie rurale, puisque, basant ses activités sur l'extraction des ressources locales, le monde rural permet l'accumulation de richesses vers le centre (Klein, 1999) et devient dépendant de ces échanges économiques pour survivre (Jean, Dionne, Desrosiers, 2009). Alors que le milieu rural constitue « plus des trois quarts de son territoire habité, sans parler de la contribution décisive des ressources rurales » (Jean, 2006 : 503), le milieu urbain exerce par son poids démographique et économique une influence déterminante : « ce sont les urbains qui imposent leurs visions de ce que sont ou devraient être les campagnes » (Jean, Dionne et Desrosiers, 2009 : 21). Puisque « la limite de ces approches économiques dominantes est de se satisfaire de ces diagnostics et de faire porter le fardeau du développement par les communautés locales elles-mêmes en les accusant de manquer de leadership, d'initiatives endogènes et de projets » (Dionne et Klein, 1995 : 138), le monde rural est de plus en plus livré à lui-même. Or, il connaît une crise majeure. En effet, d'un point de vue démographique, la population des milieux ruraux en régions dites éloignées a diminué de 7,4 % depuis 1980 (Jean, Dionne et Desrosiers, 2009). Économiquement, représentant la plus grande proportion d'emplois du secteur primaire, le monde rural québécois a vu ce type d'emplois « diminu[er] de 16 % entre 1991 et 2006 » (*Ibid.*), alors que socialement, les taux de diplômés de grade universitaire restent inférieurs de moitié à ceux des milieux urbains (*Ibid.*). Les politiques d'État sont donc peu en mesure de traiter cette double crise, démographique et économique, du monde rural. Il reste alors à saisir si développement endogène mis de l'avant par les populations locales pourrait amoindrir les écarts laissés par un État central inspiré par l'idéologie néo-libérale.

1.1.2 Un développement endogène

Dans le prolongement des mobilisations rurales suite à la Révolution tranquille, le leitmotiv d'un nouveau développement à inventer anime encore le monde rural – et d'autant plus que semble s'accroître le fossé entre les élus et les populations, que plusieurs associent aux rapports institutionnalisés entre l'État et les citoyens (Mercier, Bourque et St-Germain, 2009) et

à la centralisation politique et économique dans les métropoles (Fontan et Klein, 2004). Malgré l'accroissement des responsabilités des instances municipales et régionales à la suite d'une décentralisation de l'État, ces milieux restent dépendants juridiquement et financièrement de l'État central (Proulx, 2008 : 16). Sur le territoire québécois, la question de l'appropriation territoriale par les communautés qui y habitent reste une question primordiale. Face à la dévalorisation du monde rural et à la hiérarchisation territoriale, Favreau (2010 : 2) soutient que « la marge de manœuvre dont peuvent, à certaines conditions, disposer les mouvements sociaux locaux » pourrait servir d'outil central pour le développement des communautés.

Dans cet ordre d'idées, le développement endogène pourrait permettre au monde rural de consolider socialement sa présence sur le territoire. Voyant leur effectif diminuer depuis le tournant des années 1970, les populations rurales éloignées ont tenté différentes approches pour continuer d'habiter leur territoire, souvent sous forme d'autogestion. Par exemple, dans l'Est-du-Québec, la formation du J.A.L.⁴ (1973) a été décrite comme relevant d'« un milieu de vie beaucoup plus simple où des gens simples ont essayé de ‘prendre en main un développement’ qui leur échappait et surtout les menaçait » (Carrier, 1979 : 53). Que ce soit le J.A.L. ou d'autres expériences est-québécoises autogérées en milieu rural, Petit (1981 : 133) rappelle que « cette nouvelle gestion de l'espace, - souvent accompagnée d'un renouveau social et culturel -, a été le fait de collectivités vouées à disparaître, précisément, en tant qu'unités territoriales ». À travers leur ancrage territorial, les organisations autogestionnaires étaient la concrétisation d'une volonté collective de vivre ensemble en valorisant « [l'] enracinement dans le terroir, [le] sens du travail collectif, de l'entraide, de la démocratie directe » (*Ibid.* : 186). Plus que de simples projet éphémères, ces innovations ont promu une participation citoyenne active permettant, dans la plupart des cas, de réactiver le dynamisme territorial et la vie sociale de tout le milieu (*Ibid.*), suscitant un partage des pouvoirs porté par les organisations autogestionnaires et une expérience d'inter-coopération avec certains projets ruraux (Carrier, 1979). Dans ce sens, l'autogestion a su relier la pérennité des interactions existant dans une proximité spatiale pour créer des « liens forts » et des « liens faibles ». Ces liens ont consolidé le sentiment d'être chez soi en favorisant

⁴ Le J.A.L. est une coopérative de développement agro-forestier qui a pris place dans la MRC du Témiscouata (Bas-Saint-Laurent) en 1973 à la suite des Opérations Dignités. Cette coopérative, basée sur la participation de plus de 300 sociétaires, doit son nom aux trois villages impliqués Saint-Juste, Auclair et Lejeune. (Gagnon et Rioux, 1988)

l'extension de réseaux sociaux (Morin et Rochefort, 1998) et en luttant contre « un état de déperissement à la fois social et spatial » assujetti par la marginalisation de la ruralité (Dionne et Klein, 1995 : 139).

Pourtant, ces dynamiques localisées sont loin de résoudre tous les enjeux du monde rural. Faute de place sur la scène politique nationale (Jean, 2006), les milieux ruraux se retrouvent face à la structure centrale de l'État ; un État qui à certains égards a encouragé une prise de pouvoir territorial (CRD, 1998 ; Politique de la ruralité 2007-2014, 2014-2024). Cependant, ce dernier ne parvient pas à régler les disparités régionales. Il est possible de constater le faible contrôle des populations rurales sur l'opinion publique lié au manque de droit de parole (Jean, 1999). Dans ce sens, les populations rurales « se trouvent à vivre quotidiennement une réalité globalement définie par d'autres » (Jean, 1999 : 121). Si Fournis (2012) soutient que le développement territorial doit s'articuler autour du politique et des rapports de forces entre les initiatives d'actions collectives localisées et la centralité de l'État, nous faisons plutôt l'hypothèse qu'il est possible de trouver des voies de développement territorial en dehors des cadres politiques pilotés par l'État, soit concrètement à l'extérieur des institutions publiques locales traditionnelles. Certes, pour vivre sur leurs territoires, les communautés locales ont, à travers plusieurs mobilisations dans l'Est-du-Québec (Opérations dignités (1970), occupation du bureau de poste de St-Clément (1993)), mis de l'avant « des stratégies d'affrontement avec l'État pour tenter de faire valoir leurs priorités de développement local » (Dionne et Klein, 1995 : 142). Mais les racines de la mobilisation sont à la fois communautaires et territoriales : pour Dionne et Beaudry (1996 : 551), « la détermination populaire à maintenir l'école ou le bureau de poste dans le village traduit un attachement au lieu, un enracinement au territoire qui peut paraître superflu eu égard aux impératifs de mobilité géographique inhérents au système social contemporain ». Dans ce sens, ce sont ces actions pour « garantir la viabilité de l'occupation territoriale » qui « cimentent les tissus locaux et intensifient le sentiment d'appartenance au milieu géographique » (Dionne et Klein, 1995 : 150). Construisant leur place hors des institutions traditionnelles, des initiatives endogènes, pas toujours en confrontation directe avec l'État, pourraient être en mesure d'assurer un renforcement des communautés rurales en enrichissant un sentiment d'appartenance

pouvant, d'une part, encourager la rétention des populations et, d'autre part, favoriser un dynamisme social, mais aussi économique.

1.2. État de la question

1.2.1 La ruralité : un monde spécifique

Pour de nombreux chercheurs nord-américains (Jean, 2006b), la ruralité est perçue comme un prolongement de la société traditionnelle et rassemble tout ce qui se trouve hors de la métropole (Jean, 2006b). Le « climat d'entraide et de solidarité [qui] génère un tissu social dense qui se traduit par un *sentiment d'appartenance* et de *fierté*, de même qu'une identité collective forte » (Jean, 2012 : 111) caractérisant souvent le rural évoque la proximité sociale. Puisque les espaces plus peuplés limitent statistiquement les possibilités d'avoir des connaissances communes (Barnes, 1954), cette idée de proximité est donc attribuée au monde rural et pointée comme un manque pour l'urbain. Afin de créer des réseaux de proximité, dans des contextes de proximités organisationnelles, institutionnelles et géographiques (Gilly et Pecqueur, 2000), les contacts directs permettent de faciliter la communication entre acteurs et de créer une concentration de ressources cognitives pour l'innovation (*Ibid.*). Observant qu'une certaine solidarité découle de cette proximité (Tremblay, 2003 : 2) et encourage la création de réseaux, il est permis de briser l'isolement des individus ou de groupes causé par l'absence ou la faiblesse des liens développés sur le territoire (Granovetter, 1983). Ainsi, il est possible d'assister à « [la] proximité physique se transform[ant] [progressivement] en proximité sociale » (Klein, 2006 : 154). Pour plusieurs, cette proximité sociale a permis la survie de la ruralité : « [l]a territorialité rurale, l'esprit communautaire, la société d'interconnaissance et le sentiment d'appartenance locale sont les vrais fondements de la ruralités [...] qui lui ont permis de sauvegarder son identité, sa culture et son authenticité » (Lacasse, 1999 : 481).

Cependant, la plus grande dichotomie utilisée pour opposer le rural à l'urbain est l'utilisation d'un paradigme opposant la tradition et la modernité (Jean, 2006b), qui soutient que

la ruralité est vouée à disparaître avec l'entrée des sociétés dans la modernité et la modernité avancée (*Ibid.*). La notion de « région ressource » suppose, qu'outre l'écoumène longeant le fleuve St-Laurent entre Québec-Montréal, l'arrière-pays du territoire québécois correspond à trois caractéristiques précises (Fournis et Fortin, 2014). D'une part, des zones se caractérisent par un faible taux de population ; d'autre part par « "un rapport étroit avec le milieu naturel" », sous la forme de la prégnance de l'identité rurale, la présence de ressources naturelles ou l'économie du travail rythmé par les saisons » (*Ibid.* : 4), et finalement, par une « dépendance aux marchés extérieurs, l'absence de concentrations d'industries et d'une gamme large de services avancé » (*Ibid.*: 4). L'arrivée de la modernité, au lieu d'anéantir le rural ou de l'urbaniser, a transformé l'occupation des territoires par l'accroissement de l'exode rural et la tertiarisation de l'économie vers les grands centres (Jean et Dionne, 2007).

Or, loin d'avoir été anéanti par la modernité (Jean, 1999), le monde rural prend des visages nouveaux et multiples (protection de l'environnement, récréotourisme), dessinant un espace humain en action où des modes de vie différents peuvent prendre place (Jean, 2012). La redéfinition d'une sociabilité ne tournant plus uniquement autour des activités primaires « comporte une part d'inventivité indispensable et de conflit incontournable » (Banos et Candau, 2006 : 100). Répondant à un certain « rapport à l'espace redevable à la faible densité de population [...], [à] un type particulier de sociabilité redevable à la faiblesse des effectifs démographiques [...], [et à], un type particulier de cadre de vie, celui des petites collectivités » (Jean, 1999 : 112), la ruralité change et évolue. Si autrefois la ruralité pouvait être vue comme un tout homogène d'un point de vue socio-économique et socio-culturel, la littérature a suggéré plusieurs typologies pour saisir la ruralité actuelle (Jean et Dionne, 2007) ; géographiquement, elle peut être périurbaine, intermédiaire ou périphérique, alors que son économie peut être aussi bien mondialisée que locale (Jean, 2004). En fonction d'un classement géographique selon « les milieux ruraux dans l'environnement immédiat des centres urbains, ceux à une distance respectable de la ville et ceux à bonne distance d'une agglomération urbaine ou d'un centre de services » (Jean, 2006 : 512), cette recherche portera sur les milieux « à bonne distance d'une agglomération urbaine ou d'un centre de services » (Jean, Dionne et Desrosiers, 2009). Étudiée dans un premier temps selon des analyses monographiques (L. Gérin, M. Rioux, G. Fortin), et

ensuite selon des analyses typographiques (G. Fortin, L. Desrosiers), l'étude de la ruralité a tranquillement laissé place à l'étude des territoires, donc au développement territorial (Jean, 2006).

1.2.1.1 Les territoires ruraux construits

L'affirmation de la notion de « territoire » prend place dans la littérature scientifique au tournant des années 1970. Moins contraignant que le concept de région, par exemple, puisque le territoire n'est pas délimité administrativement mais touche autant, d'un point de vue humain, à la géographie, l'économie, la sociologie, la démographie, la science politique, l'anthropologie que la science administrative (Proulx, 2008). L'espace doit être nommé pour exister, pour devenir territoire (Jean, 2006). Face à un territoire qui se fragmente de plus en plus, « [la] question des lieux d'identités se pose de manière cruciale dans notre besoin de nous rattacher à des communautés territoriales, à des espaces concrets et fondateurs de socialités » (Dionne et Mukakayumba, 1998 : 26). Au-dessus d'une simple conception spatiale (Proulx, 2008), « [l]es territoires sont ainsi des entités sociospatiales qui sont en lien avec les activités humaines sur un espace et ils reflètent donc une démarche de construction politique » (Jean, 2008 : 283).

Ainsi, le territoire est vu comme une trame de conditions sociales endogènes qui réagissent de différentes manières aux interventions exogènes (Proulx, 2008). Le territoire permet l'établissement des individus dans un espace collectif. Cet espace est délimité de manière nébuleuse selon des frontières établies par le groupe (Dionne et Mukakayumba, 1998). À travers la création de liens permettant de relier l'individu et le collectif autour d'un enjeu central, soit la communauté (Dionne et Beaudry, 1996), les territorialités permettent à des «être-ensembles» de prendre place grâce une base commune (Dionne et Mukakayumba, 1998 : 28). Pour Bourque (2012 : 52), « [le] territoire renvoie à la notion de communauté comprise comme une population habitant un territoire donné caractérisé non seulement comme espace géographique, mais aussi comme espace où les réseaux de relations entre les personnes, les groupes et les institutions constituent un ensemble social organisé ». Cet espace de vie est empreint d'une symbolique sociale et politique (Champagne, 2008) positionnant le territoire au cœur même d'un rapport de

forces politiques (Fournis, 2012). En insérant l'aspect politique au cœur de la société, les initiatives sur le territoire ouvrent la possibilité d'une « régénération du tissu social » (Fort, 1993 ; Mathieu *et al.*, 1996 ; White, 1994 dans Morin et Rochefort, 1998 : 108). Effectivement, les liens sociaux et les innovations territoriales peuvent permettre le renforcement du milieu, grâce à « une solidarité basée sur un lieu de vie partagé » (Champagne, 2008 : 30). Ce construit territorial crée « l'image d'un idéal collectif qui rappelle à l'individu ses aspirations » (*Ibid.* : 36). Finalement, les territoires participent aussi à une construction identitaire des collectivités. La sociabilité territoriale créée par « la densité et la proximité relationnelles » favorise une construction sociologique spécifique des rapports dominants et des interactions sur le territoire (Fournis, 2012 : 156). La perception sur des territoires et la perception identitaire des populations s'interinfluencent pour définir une identité territoriale (Jean, 2006).

1.2.2 Écovillages : mobilisation territoriale

De là, il est possible de comprendre que le territoire est « vivant », il se construit par ses habitants. Par ses mobilisations liées à l'agriculture, au maintien des villages ou encore à la protection de l'environnement (Lacasse, 1999 : 475), « une partie du milieu rural résiste à son effacement, et refuse d'adhérer à une vision de l'urbanisation complète de la société qui conduit, selon elle, à une homogénéisation des modes de vie ». S'opposant ainsi à une concentration du pouvoir, les actions collectives territoriales « réclam[ent] le maintien d'un mode de vie rural et la maîtrise de leur développement » (*Ibid.* : 483) en modifiant les rapports à l'espace et au pouvoir. Ancrés dans le territoire, certains projets se construisent grâce à ce même territoire par leur rapport à la terre ainsi qu'à certaines valeurs qu'ils y trouvent (souveraineté alimentaire, contact de la nature, éloignement de l'État, proximité des gens). Souhaitant s'inscrire en marge de certaines normalités, certains groupes proposent différents milieux de vie qualifiés comme autogérés, sous différentes formes : le squat, les coopératives d'habitation ou encore les écovillages. Ces communautés intentionnelles⁵ correspondent à l'évolution des communes des

⁵ Malgré les différents types de communautés intentionnelles, Silvestro (2007 : 60), soutient que trois éléments les regroupent tous : « Le premier de ces principes est de dire que la société idéale ne peut advenir que dans la création d'espaces libres en dehors ou en marge du système dominant de distribution du pouvoir. Le deuxième est de se servir de ces espaces comme laboratoire social pour l'expérimentation de relations différentes de distribution du

années 1960-1970 qui s'inscrivaient dans un mouvement de contre-culture s'opposant aux valeurs de la société de consommation dans laquelle ils évoluaient (Silvestro, 2007). Pour ces groupes actuels, « la société idéale ne peut advenir que dans la création d'espaces libres en dehors ou en marge du système dominant de distribution du pouvoir » (*Ibid.* : 60). Souvent étudiées sous l'angle urbain, les initiatives d'habitation collective autogérée sont toutefois aussi présentes en milieu rural, le plus souvent sous la forme d'écovillage.

Touchant des aspects sociaux, environnementaux et politiques, un écovillage se définit comme un milieu de vie qui tente de réharmoniser les rapports humains/nature et les rapports humains en créant des habitats écologiques territorialisés ainsi que des processus de vivre ensemble collectifs et démocratiques (Champagne, 2008). Au niveau social, développant un milieu de vie, les écovillages misent « sur l'entraide, le partage des tâches, le partage des coûts, la volonté d'adopter un mode de vie plus simple et plus convivial » (Silvestro, 2005a : 38). En tentant de fonder une *micro-société*, les écovillages fonctionnent par des ententes basées sur des fondements éthiques, spirituels et politiques (*Ibid.*). En ajoutant un aspect écologique au concept de communauté intentionnelle, les écovillages sont théoriquement une pratique de l'écologie profonde, *deep ecology*⁶. Tentant de minimiser l'impact humain par de nouveaux moyens techniques et de production (Silvestro, 2007), les écovillages abordent un mode de vie impliquant une volonté d'autonomie alimentaire et énergétique dans une visée de réduction des besoins personnels et d'une utilisation de la terre sans dégradation de cette dernière (Silvestro, 2005b). Cette recherche d'autonomie et de conservation environnementale teinte leur vision du développement économique. Finalement, la structure politique de ces groupes est décrite comme démocratique par l'intermédiaire d'une démocratie directe (Silvestro, 2007), d'une « sociocratie » (décision prise en sous-groupe) ou d'un système consensuel (Kirby, 2003). Malgré un aspect bureaucratique parfois reproché au sein même des écovillages, le consensus reste le fonctionnement politique privilégié (Silvestro, 2005a) ce qui donne à tous les membres la possibilité d'exprimer leurs points de vue (Champagne, 2008). Ces principes laissent croire que

pouvoir, d'occupation de l'espace et de sociabilité. Le troisième est de promouvoir une représentation du monde qui vise à fonder une culture commune appropriée aux espaces ainsi créés.»

⁶ L'écologie profonde se décrit comme « [une] pensée qui établit clairement la cause des dégradations écologiques dans l'activité humaine et qui propose des solutions holistes qui touchent aux aspects sociaux, économiques, psychologiques et spirituels de la vie » (Silvestro, 2007 : 61)

les dynamiques internes ne se baseront pas sur des relations hiérarchisées, utilitaires et technocratiques. Dans la perspective de leur autonomie, ces groupes se distancient de la politique partisane, ne cherchent pas à réformer l'État et refusent le financement étatique (Lambert-Pilote, Drapeau et Kruzynski, 2007). De plus, ils sont conscients de l'interchangeabilité des individus, et ils ont une aptitude pour participer à une transformation sociale radicale de la société (Gagnon et Rioux, 1988). Dans une logique d'initiatives territoriales pour renforcer le milieu rural, quelle pourrait être la place des écovillages ?

1.3 Problématique

1.3.1 Les écovillages comme développement endogène

Le territoire et sa plus petite dimension, l'habitat, sont des endroits où s'inscrivent une série d'interactions (spatiales, sociales, économiques, etc.) qui organisent et qualifient l'espace (Bonetti, 1994). Néanmoins, vivre dans un espace et l'approprier en le rendant sien est une volonté de survivre et d'exister. Vouloir habiter le territoire pourrait être décrit selon Castells (1983) comme une possibilité pour l'acteur social de prendre place dans une dynamique plus grande de restructuration sociale. Prenant racine à la base de la société, les mouvements sociaux tentent d'influencer leur propre environnement et espace, tout en rentrant en confrontation avec certains principes ou certaines actions du milieu institutionnel local (*Ibid.*). La recherche d'autonomie à travers ces mouvements se doit d'être accompagnée de réseaux sociaux permettant l'enracinement et le développement de la communauté élargie. En revalorisant les solidarités primaires, le « vivre ensemble » est remis sur la place publique en « révélant un certain plaisir de s'arrêter, de se retrouver, de se dire l'essentiel, de chercher un sens à l'humain, de redécouvrir un art de vivre » (Dionne et Beaudry, 1996 : 529). Loin de s'inscrire seulement en milieu urbain, les mouvements sociaux prennent aussi place en milieu rural.

Reprenant des exemples de revendications rurales (Saint-Clément (Bas-Saint-Laurent) et Anse-Saint-Jean (Saguenay)), Dionne et Klein (1995 : 142) expliquent que

« ces stratégies sont révélatrices à la fois de la dysfonctionnalité des appareils politiques à l'égard des situations locales concrètes de développement et de la nécessité de mettre de l'avant un entrepreneuriat social et communautaire mobilisateur des ressources du milieu et capable d'engendrer une dynamique de développement local ».

Plus que la simple volonté de se confronter avec l'État central, ces initiatives locales démontrent un désir de « ciment[er] les tissus locaux et intensifi[er] le sentiment d'appartenance au milieu géographique » (*Ibid.*: 150).

Dans ce sens, l'ancrage dans le territoire est une obligation pour revendiquer la pérennité des communautés rurales. Pour Lacasse (1999 : 486), la mobilisation en milieu rural devient une 'alternative' au chaos social » par le renforcement de « l'occupation du territoire, le développement et la démocratie locale ». La pérennité du monde rural nécessite donc une mobilisation sociale locale et une pluralité de stratégies d'actions à l'intérieur et à l'extérieur des institutions politiques traditionnelles. S'inscrivant dans une logique rurale de résistance « à son effacement, et [à] une vision de l'urbanisation complète de la société » (*Ibid.* : 475), les écovillages deviennent « une proposition de ré-affiliation sociale sur les bases de l'association volontaire de subjectivités contestataires qui ont dépassé la résistance ordinaire individuelle pour entrer dans une phase d'affirmation collective et, par le fait même, de contestation politique du modèle social dominant » (Silvestro, 2005b : 47). Les écovillages, par leur établissement sur les territoires ruraux, deviennent l'expression d'un mouvement social rural visant à l'appropriation de l'espace par une communauté élargie. Par ce fait, les écovillages renvoient aux notions de mouvement social, de communauté et d'habitabilité sur les territoires ruraux.

1.3.1.1 Les écovillages : une mobilisation collective

Affirmant l'importance de la mobilisation collective dans le renforcement des territoires, les membres des écovillages croient que « le politique [...] ne s'exprime pas qu'à l'intérieur des institutions de la démocratie représentative des sociétés industrielles, mais aussi à travers les interactions quotidiennes et les modes de vie » (Silvestro, 2005b : 46). Loin de chercher à se

replier sur soi, les écovillages sont directement liés à la culture dominante et au reste de la société, ne serait-ce que par leur volonté de changement social et par le renforcement des liens sociaux qui encourage la définition d'une identité collective (Ergas, 2010 ; Cattaneo, 2013). Selon la définition de Schehr (1997), les écovillages prennent part dans un mouvement social puisqu'ils questionnent les institutions, l'organisation sociale et la culture de l'autorité, tout en redéfinissant le droit à la propriété (Ergas, 2010). L'action quotidienne devient donc par elle-même un acte politisé, puisque le modèle démocratique interne diffère du modèle de démocratie représentative dominant (Silvestro, 2005a). L'action émerge d'une volonté de se définir en tant qu'acteurs et, au fur et à mesure, l'action encourage la construction identitaire et la construction identitaire encourage l'action. Basée sur des valeurs, des orientations, des attitudes, des visions ou encore un style de vie, la construction identitaire vise à distinguer positivement les individus faisant partie du groupe de ceux qui sont hors ou contre le mouvement. Les sentiments de solidarité se transmettent moins par les contacts personnels que par le partage des aspirations et des valeurs semblables. De cette façon, les habitants se sentent plus impliqués dans leur milieu de vie. Il est donc possible de se demander comment et avec qui exprimer quotidiennement cette volonté de changement social.

1.3.1.2 Les écovillages : une communauté néo-rurale

Les projets d'écovillages en milieu rural correspondent à une partie de ce qui est communément appelé des communautés néo-rurales. Les néo-ruraux sont des urbains qui décident d'emménager en milieu rural, principalement dans le but d'améliorer leurs conditions de vie (Simard et Guimond, 2010). Loin d'être un groupe homogène, ces nouvelles communautés dans l'espace rural tentent souvent de s'intégrer à la communauté déjà présente et d'aller au-delà des conflits potentiels pour créer des lieux de solidarité (*Ibid.*). Pour leur part, sans pour autant rechercher une vie en autarcie (Silvestro, 2005b), les écovillages tentent d'élargir la notion de communauté en incluant différents groupes sur les territoires, mais aussi différentes espèces en introduisant la notion d'environnement (Kasper, 2008). Dans leur propre conception, ces initiatives sociales se conçoivent comme des entités à vision holistique qui tentent d'articuler des pratiques concrètes pour l'épanouissement individuel et collectif tout en respectant l'environnement. Loin d'être une fin en soi, les écovillages sont à la recherche d'un

idéal tout en continuant d'être en interaction avec des réseaux sociaux, politiques et économiques qui leur permettent de s'inscrire dans un mouvement social plus large (*Ibid.*). En effet, les écovillages se définissent par une opposition à la surconsommation matérielle et optent pour le principe d'« être la critique » ; c'est-à-dire que leur mode de vie quotidien est en opposition avec les pratiques dominantes. Cette idée renvoie à la notion de « life politics » présentée par Giddens (1991) comme une politique de choix. Par les choix mis de l'avant par les individus, ces derniers tentent de présager les futurs changements sociaux, politiques et économiques dans une dynamique mondialisée d'après-modernité. Dans ce sens, les choix quotidiens deviennent politiques et doivent s'inscrire dans la lutte contre l'oppression sous toutes ses formes (*Ibid.*). Pour arriver à influencer à grande échelle sur les choix sociaux et politiques, les écovillages se doivent de prendre en compte les caractéristiques culturelles et politiques de leur milieu (Roy, 2001). De plus, les interrelations avec le reste du milieu sont primordiales pour créer des « [espaces] de mobilisation et d'action collective, [...] qui [prennent] le territoire comme un objet d'intervention » (Sénécal, Cloutier et Herjean, 2008 : 192).

Néanmoins, malgré la proximité spatiale, les liens sociaux font partie d'un construit social (Morin et Rochefort, 1998) et ne prennent pas facilement place. Par leur marginalité par rapport aux organismes communautaires ou encore leur fermeture relative à de nouveaux membres (Lambert-Pilote, Drapeau et Kruzynski, 2007), les projets autogestionnaires peuvent développer avec l'extérieur une relation appauvrie, voire utilitariste (Godbout, 1986). Cette relation puise à la tension entre une démocratie interne, basée sur le consensus, et l'opposition externe au groupe, soit le milieu. Dans ce sens, « le paradoxe de la pensée autogestionnaire, [est] qu'elle est non-utilitariste dans les relations internes, mais utilitariste dans les relations entre le système et l'extérieur » (*Ibid.* : 123). En favorisant un fort sentiment d'appartenance à l'interne, les écovillages développeraient des relations très utilitaristes avec l'extérieur. Or, paradoxalement, ce sont ces liens avec le monde extérieur qui permettent aux écovillages de se définir en tant qu'entité : « by creating a certain way of experiencing the world, in addition to promoting an intellectual understanding of the reasons for living this way, ecovillages represent the synthesis of knowledge and action, theory and practice » (Kasper, 2008 : 20).

1.3.1.3 Les écovillages : vecteur d'habitabilité territoriale

Bien que les écovillages s'inscrivent dans une certaine marge de la société, ils prennent place sur des territoires où ils doivent se confronter à une pluralité d'acteurs et de logiques sociales. Dans ce sens, « les acteurs locaux développent ainsi une conscience collective délimitée territorialement, une conscience territoriale, qui oriente leur conduite et constitue une base pour le partenariat entre des acteurs sociaux et économiques » (Klein, 2006 : 156). Dans cette mêlée, les écovillages peuvent être considérés comme l'ouverture d'un lieu créant un « *contre-espace* à travers un projet de transformation socioterritoriale » (Champagne, 2008 : 32) pouvant permettre une modification dans les représentations et dans les comportements territoriaux (*Ibid.*). L'appropriation de l'espace physique et l'organisation formelle et informelle des interactions sociales au cœur des écovillages permettent à ceux-ci de cibler leur propre mode de fonctionnement indépendamment des conceptions extérieures à leur groupe ou à leur milieu (Kasper, 2008). Pour Sommier (1998 : 128), qui s'est intéressée aux centres sociaux occupés et autogérés en Italie, la recherche « d'un nouvel espace de sociabilité et de socialisation » encourage la formation de lieux alternatifs comblant des besoins négligés dans la société et proposant « de véritables laboratoires des mutations sociales en cours » (*Ibid.* : 122). En ouvrant ainsi de nouveaux espaces collectifs, l'affirmation sociale d'un attachement au milieu de vie devient possible (Dionne et Beaudry, 1996) et permet aussi aux individus de définir leur milieu (Lefebvre, 1974). Cependant, les écovillages ne peuvent être vus comme la représentation de l'entièreté des territoires ruraux. En effet, par le positionnement politique, social et économique, ces projets s'inscrivent dans une certaine marginalité sociale (Silvestro, 2007). Toutefois leur enracinement territorial regardé sous l'angle de la théorie du droit à la ville de Lefebvre (1974) pousse le questionnement de l'apport des initiatives marginales dans l'affirmation du monde rural comme territoire viable.

CHAPITRE 2

LA THEORISATION ET LA CONCEPTUALISATION

2.1 La théorisation

Partant du postulat que le territoire est la trame de fond du renforcement de la communauté, le droit de définir son espace de vie devient un prérequis pour assurer un développement social. L'habitabilité peut être perçue comme le droit des individus à s'approprier le territoire dans lequel ils vivent. Pour tenir compte de la rareté de la littérature en la matière et développer ces dimensions, nous aurons recours à la théorie du droit à la ville de Lefebvre (1974) pour démontrer que 1) la mobilisation communautaire au sein de la ruralité est, par sa force de ralliement, le levier du développement rural (Jean, 2012); 2) sa mise en forme organisationnelle et symbolique du monde rural est une alternative politique face à l'État central (Favreau, 2010); 3) et que l'habitabilité des territoires est le pilier des revendications du droit à l'espace.

2.1.1 Droit à la ville en milieu rural

2.1.1.1 Le droit à la ville de Lefebvre

Selon Bailly (1995), la marginalité s'inscrit autant dans une dimension sociale que spatiale. Dans ce sens, la construction de l'espace empêche l'uniformisation sociale et provoque ainsi une différenciation selon les lieux de vie (*Ibid.*). Utilisant une approche marxiste, Lefebvre (1974) soutient que l'espace social se construit et construit une série d'œuvres et de produits permettant de créer des espaces prédéfinis ou appropriés. L'œuvre est quelque chose d'irremplaçable et d'unique, qui émerge d'un processus de création s'inscrivant dans une dynamique historique, temporelle et spatiale. Le produit, quant à lui, est répété et résulte d'actes et de gestes répétitifs. Dans ce sens, « le répétitif l'emporte sur l'unicité, le factice et le sophistiqué sur le spontané et le naturel, donc le produit sur l'œuvre » (*Ibid.* : 91). La distinction entre ces deux résultats de production dépend de leur relation avec l'espace. En effet, « toute œuvre occupe un espace, l'engendre, le façonne. Tout produit, occupant aussi un espace, circule dans l'espace » (*Ibid.* : 93). Cet espace implique tout (abstractions, actions, etc.) que la nature ou la société apportent ; il

est l'accumulation des possibles : « en tant qu'espace social, il est œuvre et produit : réalisation de 'l'être social' » (*Ibid.* : 121). Se construisant par les produits et œuvre, l'espace devient le berceau des communications, des échanges permettant l'éclosion de tensions et/ou d'accords entre les individus.

Les relations ne sont donc pas préexistantes à l'espace, mais l'espace devient résultat des relations spatiales nouvelles (*Ibid.*). Dans cette logique, l'approche structurale offre à considérer l'intrication profonde entre espace et socialité. Elle propose de regarder les interrelations entre les individus (Lazega, 1998). John A. Barnes (1954), auteur à la base de la notion de réseau social (relations spécifiques entre des acteurs) (Lazega, 1998), souhaitait étudier l'organisation sociale en analysant les relations entre les membres de la communauté élargie (Mercklé, 2011). Selon lui, il est possible d'observer des regroupements naturels d'individus sous une base familiale, territoriale ou encore de l'emploi (Barnes, 1954). Cependant, ces groupes de réseaux se construisent à l'intérieur de frontières abstraites et poreuses qui encouragent les interactions entre différents réseaux. La distance entre ces groupes dépend directement du milieu (rural ou urbain), puisque les espaces plus peuplés limitent statistiquement les possibilités d'avoir des connaissances communes (Barnes, 1954). La création de liens sociaux forts permet aux individus d'engendrer des motivations de pro-activité. Cette motivation occasionne, entre autres, un désir d'investissement social (Granovetter, 1983). L'*empowerment* peut alors se voir de manière individuelle, communautaire ou organisationnelle. La théorie de l'*empowerment* part donc de la prémisse que « les individus et les collectivités ont le droit de participer aux décisions qui les concernent et que les compétences requises par cette participation sont déjà présentes chez les individus et les collectivités » (Ninacs, 2008 : 15). Étant davantage que le simple cumul des individus, l'*empowerment* communautaire sous-entend la présence de lieux d'échange auxquels tous peuvent participer ; la possibilité d'explorer les forces de chacun ; un climat de confiance et de transparence pour assurer une bonne communication ; ainsi qu'un sentiment d'appartenance et une citoyenneté assumée afin de renforcer le capital communautaire (*Ibid.*). De cette façon se mettent en place les éléments nécessaires pour un développement local comme la conscience collective ou la coopération qui permettent sur le long-terme le renforcement d'une conscience politique menant au changement social. Néanmoins, pour mettre en place le principe

d'*empowerment*, qu'il soit individuel ou communautaire, il est nécessaire que les individus voient un but, une raison d'action (*Ibid.*).

Dans ce sens, le droit à la ville fait référence à un aspect revendicateur du droit d'habiter et un aspect d'appropriation par les individus : « le droit à la ville n'est donc pas seulement un droit à une ville répondant aux besoins de ses habitants, mais aussi le droit des habitants à participer pleinement aux décisions qui produisent l'espace urbain » (Purcell, 2009 : 44). Cet espace est pourtant ancré dans un espace physique, le territoire. Le droit à la ville définit l'urbain comme un « lieu de rencontre, priorité de la valeur d'usage, inscription dans l'espace d'un temps promu au rang de bien suprême parmi les biens, trouve sa base morphologique, sa réalisation pratico-sensible » (Lefebvre, 1968 : 132), ainsi il est inutile de penser « [ni un] retour en arrière (vers la ville traditionnelle), ni [une] fuite en avant, vers l'agglomération colossale et informe » (*Ibid.* : 117). En construisant son espace urbain, l'individu se construit lui-même. Néanmoins, pour arriver à bien jouir du droit à la ville et de transformer l'urbain en œuvre, il est nécessaire de remettre en question des structures sociales déjà existantes (*Ibid.*). Face à une désintégration du social, des espaces « vides » sont créés, permettant ainsi une ouverture de possibilités pour investir l'urbain. Investir l'urbain, représente pour Lefebvre (1968) une lutte contre les inégalités urbaines. Ces questions sont aussi pertinentes dans l'espace rural.

2.1.1.2 Le droit à la ville à la campagne

Si Lefebvre (1968) a pensé le droit à la ville, il serait possible d'élargir son approche sous la forme d'un droit à l'espace plutôt qu'un droit à l'urbanité, entre autre par les nouveaux mouvements sociaux (Purcell, 2009). Le droit à la nature revendiqué par l'urbain pour créer des espaces de loisirs suppose une marchandisation du naturel : « [les] urbains transportent l'urbain avec eux, même s'ils n'apportent pas l'urbanité » (Lefebvre, 1968 : 131). Non seulement les milieux ruraux subissent une appropriation urbaine de leurs territoires (Gagnon, 2008) notamment par le tourisme, mais sont aussi soumis aux mêmes impératifs mondiaux que les milieux urbains (Dionne et Mukakayumba, 1998). Ce droit à la nature vient contredire directement l'idée de droit à la ville qui impose une appropriation du milieu par ses habitants

dans le but de créer une œuvre. L'espace devient le lieu où naît l'action permettant ainsi à une hétérogénéité des groupes et des individus de trouver un équilibre et d'évoluer (Banos et Candau, 2006), et ainsi développer le monde rural.

Devenant de plus en plus fragmenté, le territoire continue pourtant à jouer un rôle central dans la définition des communautés élargies (Dionne et Mukakayumba, 1998). Définissant le monde rural comme « un paysage familier, un cadre de vie, un lieu de mémoire, un milieu naturel, un réseau de relations, une aire de sociabilité, un espace politique, un patrimoine à protéger et pourquoi pas une place, un terroir, etc. » (Ependa, 2008 : 370), Ependa (2008) propose la possibilité d'organiser un espace de peu de bâtiments, de lieux majoritairement naturel et où le mode de vie social reste malgré tout différent de l'urbain. Pour construire cet espace, pour le produire, il faut y vivre. Pour Halfacree (2007), la répétition des gestes quotidiens dans des espaces particuliers permet des échanges humains par la proximité des rencontres. L'enracinement permet alors « un développement mieux approprié, ajusté, durable, permanent sur un territoire donné, un développement qui n'est pas soumis au ballottage constant des subjectivités entrepreneuriales principalement attentives aux conjonctures du marché, mais qui répond à des finalités sociales et collectives précises » (Dionne et Mukakayumba, 1998 : 20). Les « vides » laissés par la désintégration du social et du politique ouvrent dans les milieux ruraux oubliés de la centralité la possibilité de créer des nouveaux espaces. S'intéressant aux squats en milieu rural, Cattaneo (2013) soutient que l'éloignement des milieux urbains permet aux populations de bénéficier d'un plus grand pouvoir d'autonomie sur leur vie. En effet, cette distance physique donne la possibilité aux individus d'être à l'abri de certaines influences extérieures aux communautés élargies et ainsi de s'inscrire davantage l'élaboration de leur lieu de vie. Il s'agit donc d'une (ré)appropriation des milieux par des groupes dits marginaux (Halfacree, 2007).

L'appropriation, au sens d'investir chez Lefebvre, est au cœur de l'habitabilité des territoires. Fontan (2008) met de l'avant les mouvements d'appropriation et de localisation décrits par Polanyi pour expliquer que certains territoires sont socialement plus définis que

d'autres. D'une part, le mouvement d'appropriation, partant d'une activité collective ou de groupe, favorise le développement d'un sentiment d'appartenance. La relation au groupe pousse les individus et les collectivités à s'inscrire dans une transformation identitaire et juridique (*Ibid.*) ; sans le territoire comme point d'attache, les identités individuelles et collectives ne pourraient être construites (Jean, 2008). D'autre part, le mouvement de localisation « en arrive à induire la définition d'un ensemble de règles sociales qui définissent les modalités de circulation d'une ressource d'un lieu à un autre » (*Ibid.* : 145). Que la circulation soit de proximité ou à moyenne et grande distance, la localisation construit un rapport multidimensionnel entre l'espace et la communauté élargie (*Ibid.*). À partir de ces deux mouvements, il est possible de constater que le territoire est à la fois instituant et institué. Il est, tout d'abord, instituant en se construisant selon les normes et les règles des institutions ; règles cadrant l'action sociale. Une des caractéristiques de l'organisation sociale est la notion de contrôle qui pousse les communautés à vouloir s'autoréguler vers l'atteinte de leur but commun en lien avec leurs valeurs (Macini, Martin et Bowen, 2005). En revanche, il est institué, puisqu'il est soumis aux pressions et aux contraintes du construit collectif. Pour Fontan (2008), le territoire prend tout son sens social lorsqu'il est institué. Il devient alors non pas une chose en soi, mais une ouverture de potentialités (Banos et Candau, 2006).

2.2 La conceptualisation

Trois concepts prennent donc part au cœur de la problématique abordée, soit celle du renforcement du territoire rural par des initiatives sociales que représentent les écovillages. Cette section présentera dans un premier temps le concept de communauté élargie ; dans un deuxième temps le concept de mouvement social et finalement le concept d'habitabilité.

2.2.1 La communauté

À partir d'une proximité permettant une interaction sociale, la ruralité est en mesure de renforcer la communauté élargie (Jean, 2012). Issue du terme anglophone *community*, la communauté « [réfère] à un ensemble de liens entre des personnes situées dans un espace, généralement de petite taille et délimité par des frontières physiques, légales ou culturelles

(Chanskin, 2001) » (Tremblay, 2003 : 2) ; des aspects sociaux, écologiques, démographiques, culturels et spatiaux sont implicitement impliqués. Historiquement, la communauté souhaitait « incarner la solidarité, l'entraide, la responsabilité, la connaissance empathique dans un monde idéologiquement centré autour de l'indépendance rationnelle de l'être humain » (Vibert, 2007 : 10). Toutefois, il faut aller plus loin, puisque cette communauté dépasse l'idée simple de regroupement familial pour se former aussi sur d'autres éléments comme des visions ou des valeurs. Dans ce sens, une communauté peut en inclure d'autres.

2.2.1.1 La communauté et l'espace public

La notion de communauté fait directement référence à un sentiment d'appartenance. En effet, l'appartenance à un groupe est déterminée par les sources multiples comme des raisons sociales, familiales, territoriales, ethniques ou encore idéologiques. Sans ces frontières physiques ou abstraites, le principe de *membership* n'existerait pas ; ce sont ces aspects qui déterminent les limites du groupe et qui en sont les membres (Walzer, 1997 et Staeheli et Mitchell, 2006). Les communautés sont alors formées de membres acceptés pour des raisons d'affinités ainsi que de membres tolérées, tout en excluant tous les autres. Malgré cette notion d'exclusion, la communauté est avant tout un groupe où se développent plusieurs liens sociaux. La définition sociologique de Tönnies sous-entend que les communautés représentent des milieux de vie territorialisés avec des réseaux et normes sociales propres à elle-même (Vibert, 2007). La communauté peut alors prendre différentes formes (locale, organisation communautaire, identité collective, collectivité élargie) (*Ibid.*), mais répond à quatre critères soient « d'un type particulier de relations sociales ; d'un groupe social à haute intégration ; d'une forme particulière de société ; d'une société locale » (Borlandi, 2005 : 101). La participation à une communauté peut ainsi prendre place selon des éléments naturels, comme les liens de sang, ou sur des éléments dits volontaires, tel que des idéaux (Vibert, 2007). Certaines communautés sont donc plus ouvertes ou plus accessibles que d'autres.

Contrairement à la notion de communauté, la notion d'espace public ne contient pas l'idée d'exclusion. Les espaces publics ne sont pas limités à un groupe, mais sont construits par des

jeux d'acteurs des groupes ou des différentes communautés (néo-rurale et locale) sur les territoires : « [t]out en assurant l'expression de l'individualité dans un univers pluriel, [l'espace public] dépend fondamentalement de l'affirmation permanente du contrat social qui le fonde » (Berdoulay, Castro et Da Costa Gomès, 2001 : 418). Dans un monde où la pluralité des visions et des identités crée une tension perpétuelle, les actions sociales au cœur des espaces publics créent de nouveaux lieux politiques bouleversant ainsi la stabilité politique établie (Melucci, 1995). Développant des sentiments de solidarité basés sur des aspirations et des valeurs semblables (della Porta et Diani, 2006), les relations sociales issues de l'action collective permettent le renforcement du tissu social au quotidien : « les liens sociaux qui découlent de ces actions donnent un sens aux collectivités qui les mènent » (Tremblay et Klein, 1997 : 104). Ainsi, la construction sociale, résultant de ces conflits entre acteurs, peut servir à structurer l'espace et la société (Castells, 1983). L'espace cesse donc d'être simplement dicté par les modes de production et devient à son tour un processus créateur en mettant ensemble des groupes sociaux, cessant ainsi d'être neutre. Dans ce sens, l'espace se relie à la pratique sociale et devient le lieu d'éclosion de liens sociaux (Lefebvre, 1974), créant ainsi une communauté globale englobant la communauté locale et les nouvelles formes de communauté.

N'étant pas quelque chose de tangible, l'espace se doit de s'inscrire dans des territoires définis ; les territoires devenant des « sortes de réceptacles où s'agencent, avec quelques particularités géographiques, les aménités qui permettent de soutenir le genre de vie de la société-monde en formation » (Simard, 2006 : 433). Le monde rural ne fait pas exception à la règle. La ruralité est avant tout un espace construit (Jean, 2007) où « les acteurs sociaux génèrent de nouvelles formes sociales de gestion de l'espace et d'occupation du territoire, de même que des représentations de l'espace » (Jean, 2012 : 106). Pour Lazzarotti (2006 : 89), les territoires sont « [des] ensemble[s] de lieux à travers lesquels il est possible de circuler ». De cette façon, se crée une interinfluence entre les lieux, les espaces construits et les habitants qui les occupent : « [l]a volonté populaire de maintenir des ancrages au territoire peut être comprise comme une dynamique de solidarité qui soutient un projet d'habiter l'espace rural, de « vivre quelque part » » (Dionne et Beaudry, 1996 : 544).

2.2.2 Le mouvement social rural

Comme tout espace local, la ruralité peut être en mesure de constituer un espace territorial définissant ses propres modèles d'organisation et même parfois de les diffuser au niveau national (Gilly et Pecqueur, 2000). Néanmoins, « le rôle de la proximité géographique, considéré comme nécessaire dans le cadre de la diffusion des connaissances, n'est qu'une condition permissive. Elle doit être activée par le biais d'actions collectives » (Filippi, 2005 : 129).

2.2.2.1 Au-delà de la démocratie représentative

Traditionnellement constitués pour combler les lacunes de l'État (Favreau, 2010), les mouvements sociaux sont en lutte contre l'orientation de la structure étatique. Ces groupes se développent spontanément et veulent répondre aux déficits de l'État (Klein et Tremblay, 1989), en plus de créer, par la mobilisation locale et les projets alternatifs, de nouvelles dynamiques pouvant porter un nouveau type de contrat social (Fournis, 2012). Considérant que la démocratie représentative⁷ s'éloigne de plus en plus de la volonté du peuple, les mouvements sociaux souhaitent, depuis des décennies, améliorer la logique démocratique de la société (della Porta et Diani, 2006). Les mouvements sociaux affirment la légitimité d'une démocratie pouvant s'exprimer en dehors d'un parlement traditionnel et de l'organisation partisane du politique (*Ibid.*). Pour ce faire, ces mouvements déploient au sein de leurs groupes des moyens autres que celui de la démocratie représentative comme la démocratie directe, participative et délibérative (*Ibid.*)⁸. Il est à noter que ces variantes de la démocratie présentes dans les mouvements sociaux

⁷ La structure décisionnelle du Québec est fondée sur la une démocratie représentative. Ce modèle légitime des individus à représenter le peuple, à la suite d'un vote universel (Mercier et Duhamel, 2005) basé sur la majorité. Le principe de majorité absolue « exige la moitié des suffrages plus un (pour 100 suffrages, la majorité absolue est de 50+1) » (Akoun, 1978). Partant du principe que la «paix» ou l'accord complet est impossible à atteindre, la majorité se considère comme la légitimité du rationnel (Mineur, 2010). Par le fait que le vote est toujours pris à la suite d'une délibération, le résultat, donc la majorité, a « le crédit [d'être], à défaut de certitude quant au Bien et au Juste, la meilleure formulation possible du raisonnable » (Mineur, 2010 : 130). Par cette délibération, la décision prise se rapproche le plus possible du principe d'autonomie, permettant ainsi les compromis entre la majorité et la minorité (Mineur, 2010).

⁸ S'opposant à la création d'une entité globale, soit le parlement, pour gérer la complexité sociale, politique et économique, la démocratie directe propose un mode de gestion au cas-par-cas permettant une modification constante de la prise de pouvoir décisionnel (Della Porta et Diani, 2006). Ce fonctionnement au cas-par-cas par une démocratie délibérative est possible, parce qu'elle nourrit des communications ouvertes permettant l'atteinte d'une décision majoritaire (Della Porta et Diani, 2006). Pour sa part, la démocratie participative encourage l'implication individuelle au sein du groupe favorisant ainsi une vision collective du bien commun (Della Porta et Diani, 2006).

pallient certaines lacunes de la démocratie représentative, mais restent, néanmoins, dans une logique de la majorité, qui impose ainsi ses choix à une minorité.

D'autres modèles décisionnels prennent aussi place dans certaines initiatives sociales, soit la sociocratie⁹ et l'autogestion, et s'opposent à la domination de la majorité. L'autogestion propose un modèle décisionnel non hiérarchisé et basé sur le consensus du groupe qui permettrait une réappropriation du politique par les individus (Gagnon, 2005) sans pour autant imposer le choix de la majorité ou une hiérarchie entre les décisions. Basé sur l'absence de chef ou de hiérarchisation dans le groupe, le consensus n'est possible que si les décisions sont prises à la suite de discussions axées sur le bien général plutôt que sur des intérêts individuels (Dupuis-Déri, 2007). Néanmoins, le consensus n'est pas obligatoirement synonyme d'unanimité. En cas de désaccord profond sur l'orientation du groupe face au bien commun, un individu peut jouir de son droit de veto pour bloquer la décision. Toutefois, si l'individu comprend l'orientation du groupe, mais pour différente raison est en désaccord, il a toujours la possibilité de se retirer de cette décision (*Ibid.*). Redéfinissant complètement les rapports de pouvoir entre les membres d'un groupe ou d'une société, ce type de gestion revoit la place de l'individu dans la définition de la société dans laquelle il évolue.

Cette nouvelle articulation entre l'individu et le pouvoir de définition de sa société place les initiatives d'écovillages dans une catégorie de mouvement social revendiquant le pouvoir de l'individu sur son territoire, mais sans pour autant s'articuler avec l'État. Cette forme de mouvement social se différencie par le fait qu'elle ne rentre pas en confrontation directement avec l'État, qu'elle tient moins à changer la structure étatique qu'à créer un espace politique et social en marge. Pour Gagnon et Rioux (1988), la protection des populations face aux rapports de domination de l'État passe justement par la création d'expériences alternatives en marge des

La démocratie participative reprend un système de nomination, mais les élus se doivent de prendre en considération la diversité des points de vue émanant de la discussion, souvent appelée concertation (Hatzfeld, 2006).

⁹ La sociocratie est l'organisation d'un groupe ou d'une société de manière circulaire systémique ; c'est-à-dire que chaque décision est prise par un cercle décisionnel. Contrairement au modèle consensuel, chaque individu ne prend pas directement part à toutes les décisions et une certaine hiérarchie est présente entre les cercles selon l'importance des décisions (Heijne et Buck, 2013). La nomination d'élus est par contre absente de ce modèle. Cependant, un modèle pousse encore plus loin cette idée de gestion autonome.

institutions étatiques, donc en marge de la démocratie majoritaire. Dans ces mouvements, les revendications ne tournent plus seulement autour d'une définition simple de la citoyenneté, mais plutôt autour de la reconnaissance, de l'appartenance et du choix d'une identité citoyenne (Lustiger-Thaler, 2000). Ces actions ouvrent l'espace public afin de créer de nouveaux lieux redéfinissant les rapports sociaux, politiques et économiques qui, dans une acception stricte, ne deviennent réellement engagées que si elles sont reliées à un projet plus grand pour restructurer la société (Castells, 1983). Dans ce sens, la construction de la société ne peut émaner que d'une conception du politique comme étant plus large que la simple réalité des institutions étatiques, comme comprenant l'entièreté des rapports sociaux de la société (Castells, 1983). Touchant l'idée que l'espace n'est pas fixe (Lefebvre, 1974), mais bien un construit entre la rencontre des plusieurs groupes sociaux (Della Porta et Diani, 2006), Bonetti (1994) souligne que tout espace construit a malgré tout besoin d'un espace physique pour exister. Dans ce sens, la construction de lieux symboliques passe obligatoirement par une présence sur un territoire, donc par le principe d'habitabilité.

2.2.3 L'habitabilité des territoires

Bien que l'acteur soit en relation avec l'ailleurs par des réseaux sociaux, économiques ou encore institutionnels, il peut décider de s'enraciner dans son territoire ou de s'en détacher (Gilly et Pecqueur, 2000). Le concept d'« habiter » renvoie à l'idée que l'individu, en se plaçant au centre de l'espace, se construit lui-même et construit le monde (Lazzarotti, 2006). Ainsi, les nouvelles initiatives s'approprient le territoire en s'opposant au modèle plus économiste et traditionnel d'utilisation (Sommier, 1997). Dans cette visée, « le mouvement de résistance oblige à dépasser une vision fonctionnelle marchande de l'usage des territoires et à chercher d'autres valeurs fondatrices de la société que la logique instrumentale » (Dionne et Beaudry, 1996 : 552). Ceci s'inscrit dans une certaine marginalité, entendue comme le fait qu'un individu ou un groupe évolue en périphérie de la structure dominante globale, tout en faisant partiellement partie de la société dans laquelle ils vivent (Rocher, 1971). En ce sens, la marginalité est directement définie par son rapport à la centralité, à la normalité mais entendue de manière dynamique ; la société constamment en mouvement permet aux marges d'exister et d'avoir un impact sur le centre

(Gauthier, 1994)¹⁰. Dans ce sens, les marges viennent renforcer l'idée du centre en lui donne une importance, une légitimité (Guillard et Roux, 2013). Touchant différents aspects de la société, les marges varient et se transforment. L'être marginal « est perçu comme se mettant « hors système » du fait d'une inadaptation quelconque » (Barrel, 1982 : 36) qu'elle soit économique, politique, sociale ou culturelle. Néanmoins, pour plusieurs auteurs (Rocher, 1971 ; Gauthier, 1994 ; Guillard et Roux, 2013), il est possible de distinguer deux types de marginalité, une subie¹¹, et une volontaire. La marginalité dite volontaire ou excentrique représente ces groupes ou individus désirant se retirer de la centralité. Se mettant en périphérie pour des raisons de contestation totale ou radicale, d'accusation de la société et de refus d'intégrer la norme (Rocher, 1971), ces mouvements silencieux ou quasi invisibles visent à « prendre des directions radicalement opposées » (Gauthier, 1994 : 179) du centre. Ils souhaitent faire la promotion d'une structure plus démocratique en encourageant une prise de conscience politique et un appel à la participation de tous (Rocher, 1971). Toutefois, la distance du centre crée « un éloignement qui gêne le regard, car on ne voit vraiment que ce qui est, dans une certaine mesure, familier, et non ce qui est étrange et étranger, ce qu'il est difficile de ramener à une norme connue. Ce qui est vu, c'est l'étrangeté de l'être, non l'être lui-même » (Barel, 1982 : 36). L'analyse de la marginalité « suppose une double vision de l'intérieur et de l'extérieur et une double analyse des relations internes au groupe et externes à celui-ci » (Bailly, 1995 : 111). Malgré l'incompréhension du centre face à la marge, Gauthier (1994) souligne le paradoxe au cœur même de la marginalité volontaire. Tout en voulant se retirer du centre qui ne lui correspond guerre, les marges sont partie prenante du changement social : « soit qu'elles contribuent au mouvement de restructuration ou de production de la société, soit parce que le changement opère des exclusions » (*Ibid.* : 179). L'existence de la marginalité permet une remise en question de certains éléments même de la norme ; d'un côté, elles détruisent certains construits ou cadres, et de l'autre côté, elles participent à une structuration sociale différente. En opposition à la société considérée comme idéale et mécanique, la communauté basée sur la volonté propose « l'établissement des

¹⁰ Les fonctionnalistes, pour leur part, perçoivent les marges comme « une déviance par rapport à la cohérence ou à l'organisation qui lie ensemble les différents systèmes dans une société donnée, y compris par rapport à ses normes régulatrices » (Gauthier, 1994 : 178) ; il importe dans ce cas de les corriger.

¹¹ Souvent mis à part par la société, mais aussi les mouvements traditionnels de revendication (Rocher, 1971), la marginalité dite imposée ou excluante correspond à ces formes subies, non-désirées d'exclusion telle que la pauvreté.

relations entre les hommes et la constitution d'associations, qui peuvent être entendues [comme] vie réelle et organique (l'essence de la communauté) » (Borlandi, 2005 : 101).

Face à une modernité qui aurait dénaturé les liens de solidarité et favorisé l'individualisme, les projets marginaux en ruralité prennent place dans une double marginalité à cause de leur choix de vivre les territoires, soit selon le principe d'habitabilité. D'une part, leur choix de s'établir en milieu rural face aux logiques de centralisation politique et économique vers les milieux urbains les place à contre-courant des idéologies et politiques mises en place par l'État central. Dans ce sens, si les habitants définissent leur lieu de vie, il est indispensable que l'extérieur, soit l'État central, reconnaisse leur existence : [l]e territoire n'est plus seulement le champ de manœuvre des représentants du pouvoir central et de leurs « honorables correspondants », il apparaît aussi comme un lieu peuplé, qui exige une reconnaissance politique » (Estèbe, 2002 : 159). Les lieux habités deviennent par eux même l'« espace concret où se déroule une expérience anthropologique » (*Ibid.* : 166).

D'autre part, même si les mouvements sociaux autogérés sans confrontation à l'État ont pour souhait est de créer une vie hors des sentiers battus, leur logique est de recréer une solidarité à une échelle micro sans pour autant être conformes aux modèles actuels d'organisation sociale et politique de l'ensemble de la société (Vibert, 2007). Ne désirant pas créer un monde que pour eux, ces projets désirent influencer sur le reste de la société, ne serait-ce que par l'exemple. Pour cela, les rencontres avec le monde extérieur sont alors obligatoires. Toutefois, ces rencontres de face-à-face ne deviennent possibles que dans des lieux (Lazzarotti, 2006) : « comme si la solidarité sociale devait prendre appui sur une certaine territorialité pour pouvoir mieux se cimenter, elle qui est le fruit d'échanges, d'influences et de services entre les individus et les groupes » (Dionne et Beaudry, 1996 : 538). Par le lieu habité, les relations deviennent à la fois spatialisées dans un moment et matérialisées qui permettent de renforcer la communauté élargie tant par la délimitation d'une identité propre (Bonetti, 1994) que par la reconnaissance d'un savoir local (Lazzarotti, 2006). Cette relation directe dans l'espace construit devient alors une force pour la solidarité communautaire (Dionne et Beaudry, 1996) ainsi que le renforcement du

sentiment d'attachement au lieu (Bonetti, 1994). La spatialisation des interactions permet alors de consolider la communauté élargie et ainsi de définir une volonté de « vivre quelque part » (Dionne et Beaudry, 1996). Cette idée de « vivre quelque part » est l'application quotidienne du droit à la ville par la construction d'un milieu de vie par ses habitants. La participation à ces espaces ruraux par les groupes marginaux permet la revendication du droit à définir le milieu vie par les habitants, ce que Lefebvre (1974) a nommé le droit à la ville.

Pour articuler ces concepts, cette étude se concentrera sur les écovillages, entendus comme des initiatives qui favorisent la construction de nouveaux espaces sociaux. Ainsi, l'innovation sociale incluse dans les projets d'écovillages promeut un développement socioterritorial en introduisant différents aspects du développement des communautés élargies (habitat, travail, alimentation, etc.) (Champagne, 2008). De là, il est possible de poser la question suivante : est-ce que le projet d'éco-hameau, en se positionnant hors des institutions traditionnelles, apporte une alternative à la crise de la ruralité ?

CHAPITRE 3

LA METHODOLOGIE

3.1 La justification et les intentions de la recherche

S'inscrivant directement dans la réalité quotidienne des écovillages, les études portant sur ces derniers s'intéressent principalement à leur mode de fonctionnement interne. Parce qu'ils mettent au centre des pratiques et des valeurs telles que « l'entraide, le partage des tâches, le partage des coûts, la volonté d'adopter un mode de vie plus simple et plus convivial » (Silvestro, 2005a : 38), les écovillages permettent de capter une forme « [de] solidarité communautaire et [de] respect de l'environnement dans des pratiques quotidiennes et des installations durables » (*Ibid.* : 39). En effet, que ce soit parce qu'il favorise une identité particulière par le renforcement de l'individu en tant que « sujet différencié » (Morin et Rochefort, 1998 : 107), ou parce qu'il encourage « [de] travailler avec les ressources disponibles; [de] gérer collectivement des espaces de vie, des bâtiments et des terres; [de] favoriser le développement économique de la communauté élargie ; [et de] viser l'autosuffisance dans les secteurs-clés de la reproduction sociale » (Silvestro, 2005a : 38), le modèle d'organisation collective participe à stimuler leur milieu de vie. D'un point de vue scientifique, Klein et Tremblay (1989 : 100) font le constat que les formes d'organisation alternatives et les relations de ces organisations avec le reste du territoire sont deux thématiques « sous-estimé[es] et souvent méconnu[es] ». La relation avec le territoire est souvent vue séparément du processus interne et laisse chez les chercheurs qui s'intéressent aux groupes marginaux des questionnements tels que : « Quel est l'impact de ces groupes sur la transformation sociale ? Quel est l'impact de ce genre de militantisme sur nos vies ? Sur nos communautés ? Sur nos gouvernements ? » (Lambert-Pilote, Drapeau et Kruzynski, 2007 : 157).

Afin de comprendre davantage l'apport des écovillages, cette recherche portera sur deux objectifs. Dans un premier temps, il sera question de savoir si les écovillages appartiennent à la catégorie des mouvements sociaux d'appropriation de l'espace. En effet, nous aimerions comprendre quel rôle peuvent jouer les écovillages, en tant que projet marginal, dans l'appropriation de l'espace rural. De là, nous pourrions observer l'inscription des écovillages dans des enjeux touchant la société au sens large. Dans un second temps, nous nous pencherons sur les relations que créent les écovillages avec le reste du territoire, pour concevoir les sentiments d'appartenance ou les relations utilitaires que les écovillages développent avec leur milieu. À la fin de cette recherche, un exemple approfondi permettra de comprendre le rôle que peut tenir un écovillage dans son milieu lorsqu'il est question d'appropriation territoriale. Dans ce sens, il sera possible de démystifier la réalité des écovillages et de percevoir certaines pratiques qui pourraient prendre place dans une pratique touchant l'ensemble de la société et développement local et territorial.

3.2 La stratégie d'échantillonnage

3.2.1 La population d'enquête : les écovillages au Québec

Comme mentionné auparavant, les écovillages sont des regroupements d'individus souhaitant vivre collectivement dans le but de repenser les aspects sociaux, politiques, environnementaux et spirituels du vivre-ensemble (Silvestro, 2007). Le *Répertoire des éco-communautés du Québec* paru en 2010 recense environ 25 éco-communautés et une dizaine d'initiatives similaires encore embryonnaires au Québec (*Ibid.*). Toutefois, les projets mis de l'avant, les rapports avec le reste du territoire ainsi que la taille de ces initiatives varient considérablement. Par exemple, La Cité Écologique de Ham-Nord avoisinait en 2010 une taille de 115 membres et possédait sur son territoire une école alternative, des entreprises de vêtements équitables et écologiques ainsi que des entreprises maraîchères (Carbonneau, 2010). Alors que d'autres, comme le Centre d'écologie solidaire et appliquée (CESA) dans la Baie-des-Chaleurs, se positionnent davantage dans une optique de lutte contre un modèle autoritaire et souhaitent créer un milieu de vie solidaire et diversifié dans une dynamique de bon voisinage (CESA, 2013). Contrairement à d'autres mouvements sociaux qui cherchent à modifier des structures existantes, les écovillages, en encourageant un vivre-ensemble autogéré, soutiennent l'idée de

créer des espaces expérimentaux pour de nouveaux projets en marge au système dominant (Silvestro, 2007).

Les différences fortes entre les écovillages poussent Carbonneau (2010) à distinguer à l'intérieur même des communautés élargies écologiques, les écovillages les éco-hameaux, les cohabitats et les éco-quartiers. Tout d'abord, un écovillage est une des microsociétés qui s'appuient sur des principes d'équité, de communauté et d'écologie pour définir le vivre ensemble ; alors qu'un cohabitat est un simple regroupement de maisons individuelles, qui fournit des aires communes sans pour autant obliger à un vivre-ensemble quotidien. Les éco-quartiers sont des initiatives, citoyennes ou institutionnelles, d'aménagement urbain supposant des aspects éducatifs et économiques (Carbonneau, 2010). Dans le cadre de cette recherche, la population des écovillages a été réduite à la catégorie des éco-hameaux. Les éco-hameaux se caractérisent par des regroupements à petite échelle de bâtiments écologiques où une vie communautaire prend place tout en respectant une approche environnementale (*Ibid.*). Étant trop petits pour correspondre à une microsociété, mais incluant la facette d'un vivre-ensemble, les éco-hameaux ont une taille les empêchant de vivre en complète autosuffisance. Par leur dimension, les éco-hameaux se doivent de s'intégrer à un milieu plus grand et de s'inscrire dans leur territoire pour des motifs écologiques et environnementaux. Néanmoins, comme le spécifie Silvestro (2007 : 67), « [on] ne cherche pas à changer la société québécoise, ni à modifier les règles fondamentales de l'aménagement territorial. Cependant, on cherche, on innove, on expérimente et on espère bien qu'un jour d'autres suivront le modèle », en pariant sur le fait que des actions quotidiennes peuvent davantage interpellier le reste de la société que des grands mouvements transcendants comme la lutte des classes (*Ibid.*). Les écovillages sont dans ce sens un mouvement social permettant, d'une part, l'émancipation individuelle pour ensuite développer un sentiment communautaire dans un espace local, et, d'autre part, la contestation des modèles économiques, politiques et sociaux.

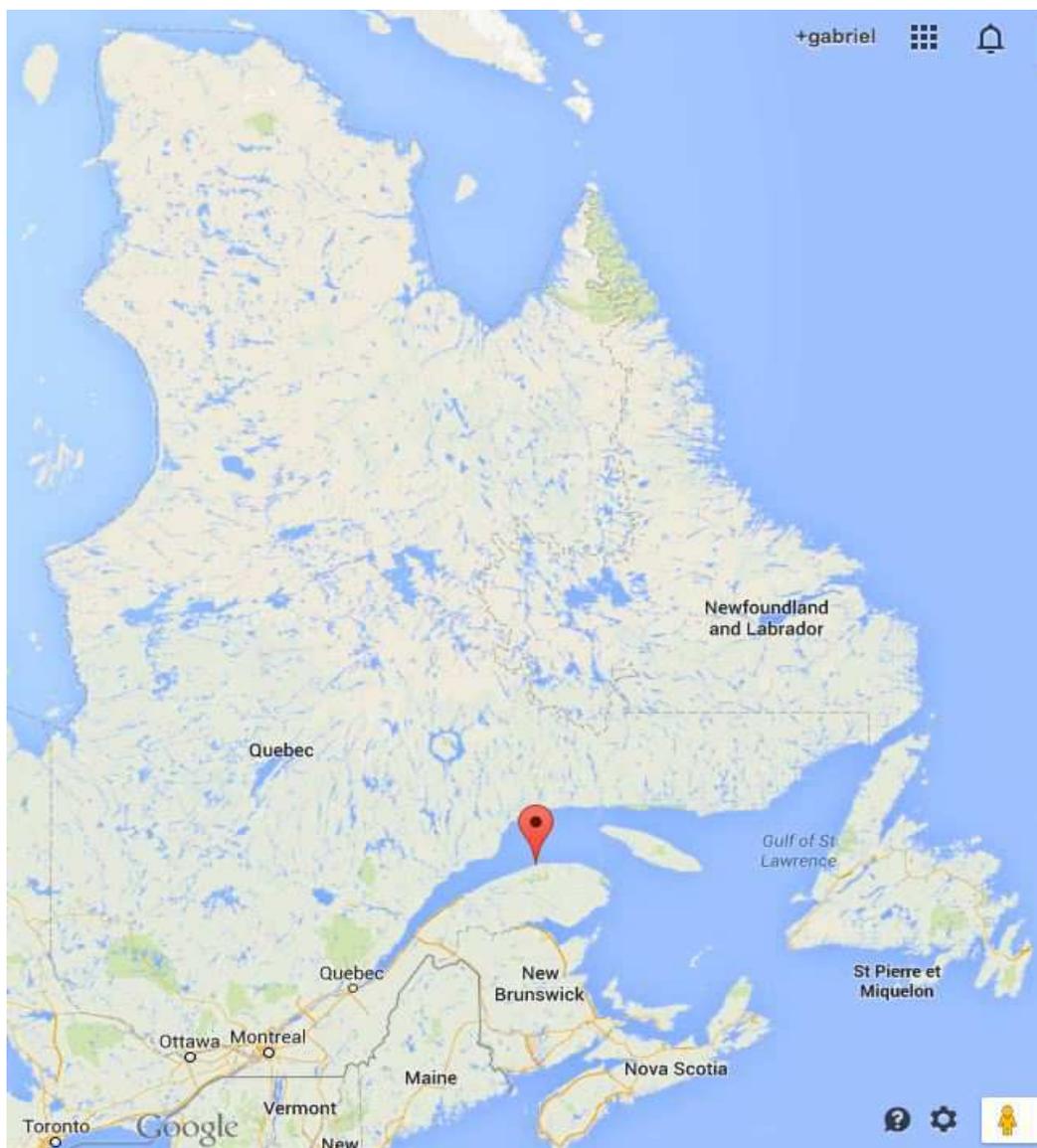
3.2.2 Le terrain de recherche : la Gaspésie et sa ruralité

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est représentative d'une région ressource typique. Dominée par des industries traditionnelles et le manque de diversité économique, la région connaît une sur-spécialisation et fait face, pour ses industries, à « [d]es efforts de recherche-développement demeur[ant] faibles et ne serv[ant] pas à les diversifier suffisamment pour qu'elles deviennent et demeurent concurrentielles sur les plans national et international » (Proulx et Côté, 2002 : 52). Représentant un territoire de 20 039 km², la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est une région administrative qui se situe à l'Est de la province du Québec et comptait 94 079 habitants en 2001, lui octroyant un faible taux d'habitants par kilomètre carré soit de 4,6 hab/km² (ISQ, 2014). Se situant à 924 km de Montréal, et à 698 km de Québec (Transport Québec, 2014), la plus grande ville gaspésienne, Gaspé, comptait 15 163 habitants en 2011, alors que la deuxième plus grande ville, hormis la municipalité Îles-de-la-Madeleine, Chandler, représentait 7 703 habitants (ISQ, 2014). La MRC de la Haute-Gaspésie était la MRC la moins peuplée avec 12 008 habitants (*Ibid.*). Néanmoins, la plus grande ville de la MRC, St-Anne-des-Monts, comptait la moitié des habitants, soit 6 933 personnes (*Ibid.*).

Développée sur les bases de la pêche et de l'agriculture au XIX^e siècle, la Gaspésie, par sa position excentrée, connaît un déclin démographique important au tournant des années 1960, principalement lié à un exode de la jeunesse causant ainsi un vieillissement de la population (Mineault, 2004). Selon les démographes, malgré un bilan déficitaire, le déclin démographique semble ralentir depuis quelques années (ISQ, 2013). La Gaspésie reste néanmoins la région du Québec où le pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus est le plus élevé (21,2%) et où la proportion de jeunes de moins de 20 ans est la plus basse (18,1%) (*Ibid.*). D'autre part, les économistes parlent d'une crise de l'économie traditionnelle. Connaissant une situation économique précaire dans ses domaines dominants (pêche, agriculture et foresterie), la Gaspésie est ciblée dès 1963 dans divers programmes de développement régional tels que le B.A.E.Q. (1963), l'Office de planification et de développement du Québec (1968), le Parc Forillon (1970), le Plan de relance de l'Est-du-Québec (1983), le Sommet économique de la Gaspésie (1988) et le Plan de relance économique de la Gaspésie et des Îles (2002) (Mineault, 2004). La région gaspésienne affiche, en 2011, le revenu médian le moins élevé (55 730 \$) au Québec (63 570\$)

(ISQ, 2013.). Cette réalité n'est le reflet que de la situation générale de chômage ; en 2012, « la stabilité du nombre de chômeurs et la diminution de la population active entraînent une augmentation de 0,5 point du taux de chômage de la région (12,9 %) » (*Ibid.* : 12). Néanmoins, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine affiche le nombre de femmes en emploi (52,6%) le plus élevé au Québec (*Ibid.*).

Figure 1 : Situation géographique de La Martre - Cap-au-Renard



Source : La Martre – Cap-au-Renard. [document cartographique]. 2014. Échelle inconnue, produite par Ladouceur, G. ; utilisation de Google Map. 2014. Google Map. <https://www.google.ca/maps/>

Malgré ces problématiques socio-économiques et sociodémographiques lourdes, la Gaspésie reste pro-active au niveau humain. D'un point de vue culturel, cette région administrative, malgré son peu de population, compte « des institutions muséales (36), des salles de spectacles (21) et des librairies (6) » (ISQ, 2013 : 28) et se place « au 2e rang [québécois] pour le nombre de stations de radio privées et communautaires » (*Ibid.*). L'exemple des mobilisations sociales autour des enjeux environnementaux avec des groupes citoyens tels que Tâche d'Huile¹², Non à une marée noire dans le Saint-Laurent¹³, Attention Fragîles¹⁴ et avec l'appui de plusieurs municipalités entre autres Gaspé et Ristigouche Sud-Est¹⁵, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, par son passé coopératif, est reconnue pour mettre de l'avant une solidarité entre ses habitants et promouvoir un fort sentiment d'appartenance (Mineault, 2004). Que ce soit par le phénomène des néo-ruraux et de la rétention des jeunes (bilan migratoire positif en 2009-2010), par des projets d'accessibilité énergétiques (éolien, gaz de schiste, pétrole) ou encore des initiatives citoyennes et économiques diverses (école alternative, productions maraichères, aquaculture) (CIRADD, 2014), la construction de la ruralité passe d'abord par des initiatives par le bas. Cette ruralité active n'occupe qu'une place très limitée dans la sphère publique (Jean, 1999). Dans ce sens, le développement du monde rural trouve ses bases dans l'occupation de son territoire à travers différentes innovations discrètes, dont les éco-

¹² Le comité Tâche d'Huile répond à ce descriptif : « Le mouvement Tache d'huile réunit des gens qui ont à cœur le respect des écosystèmes et des communautés de la péninsule. Solidaire des organisations similaires dans le golfe du Saint-Laurent, aux Îles-de-la-Madeleine et à Anticosti, Tache d'huile informe et mobilise sur le dossier des hydrocarbures en Gaspésie. » (<http://tache-dhuile.info>)

¹³ Noir à une marée noire dans le St-Laurent définit sa mission comme suit « que ce soit les hydrocarbures en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent, les gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, le pétrole de schiste sur l'Île d'Anticosti, les réservoirs compacts de la Gaspésie, le déploiement des sables bitumineux, par train et par oléoduc, nous avons décidé de sensibiliser la population à l'importance d'obtenir un moratoire complet sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures dits non conventionnels afin que l'on puisse faire toute la lumière sur cette industrie dans le cadre d'un BAPE générique. » (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/documents/DM119.pdf)

¹⁴ Attention Fragîles est un organisme de bienfaisance à but non lucratif des Îles-de-la-Madeleine qui définit sa mission comme la valorisation de « la responsabilisation environnementale de la population, des acteurs du développement et des visiteurs des Îles-de-la-Madeleine en réalisant, en soutenant ou en encourageant des comportements respectueux de l'environnement. » (<http://www.attentionfragiles.org/fr/qui-nous-sommes.html>)

¹⁵ Ces deux municipalités gaspésiennes ont adopté en 2013 des règlements touchant la protection de l'eau potable en absence de réglementation nationale. Il est à noter que dans les deux cas, les municipalités ont été poursuivies par des compagnies pétrolières (L'écho de la Baie. 2014. « Chronologie de la bataille », *L'écho de la Baie*, vol. 33, no. 19, 27 août, p.6) (Gélinas, G. 2013. « Gaspé reçoit l'appui des municipalités », *Le Soleil*, 16 janvier, p. 24)

communautés. La proximité sociale et l'occupation des territoires permettent aux milieux ruraux de construire des espaces de vie bien spécifiques à leur réalité.

Les caractéristiques du monde gaspésien reprennent certaines particularités du monde rural québécois. Dans ce sens, comptant deux éco-hameaux, la Gaspésie devient un lieu propice pour étudier les interactions entre les modèles d'organisation sociale. Dans le monde rural, les liens « forts » qui unissent les occupants des territoires ruraux, le nombre limité d'individus ainsi que le sentiment de solidarité et d'entraide donnent davantage la possibilité de voir l'influence entre les habitants des éco-hameaux et le reste du territoire.

3.2.3 Le cas à l'étude

3.2.3.1 La communauté élargie de La Martre – Cap-au-Renard

Se caractérisant par une taille suffisamment grande pour créer une dynamique dans sa population, incluant l'éco-hameau, et, en même temps, suffisamment petite pour créer des relations d'échange mesurables et évaluables entre les gens, cette étude s'intéressera à la municipalité de La Martre. S'étendant sur un territoire de 177,60 km² et comptant 248 habitants, dont 70 personnes à Cap-au-Renard; le village de La Martre – Cap-au-Renard se situe dans la MRC de la Haute-Gaspésie (MAMROT, 2013) et correspond à un village typique de région ressource.

3.2.3.1.1 La crise économique

Ayant connu un passé industriel relativement important, la communauté élargie de La Martre – Cap-au-Renard a historiquement été perdante dans des projets économiques provenant de l'extérieur de son territoire. Par exemple, la scierie de La Martre a suspendu ses activités durant sept ans de 2008 à 2013 pour finalement fermer au profit du moulin de Marsoui (Fournier, 2013). Autre exemple, ouverte en 1921, l'usine de cuivre de Murdochville ferme ses portes 1999 mettant à pied plus de 280 travailleurs de la région (Mémoire du Québec, 2013). Le faible niveau

de diversité économique ne s'est pas amélioré avec les années. Lors du recensement canadien de 2006, il était possible de constater que le revenu médian de la population de La Martre – Cap-au-Renard était de 17 566\$ par an (Statistique Canada, 2006) face à un revenu annuel de 37 722 \$ pour l'ensemble du Québec (*Ibid.*). Une situation qui ne semble pas pour autant changer avec le temps. Selon le recensement de 2011, 115 personnes sur une possibilité de 235 personnes ayant 15 ans et plus ne détenaient aucun diplôme ou certificat et 145 personnes étaient considérées comme inactives, c'est-à-dire sans emploi et non-chômeur (Statistique Canada, 2011). Selon certains répondants (R180 ; R220 ; R250), la présence des grosses initiatives de développement extérieures basées sur les ressources naturelles locales a créé un certain statu quo local afin de protéger ce qui reste.

3.2.3.1.2 La crise politique

La municipalité de la Martre – Cap-au-Renard a surtout fait parler d'elle lors de l'année 2012 pour son climat politique difficile. En effet, celle-ci a été mise sous l'administration provisoire de la Commission municipale du Québec (CMQ) d'avril 2012 à octobre 2012 (Fournier, 2012). En effet, cinq conseillers (tous néo-ruraux) sur six ont remis leur démission à la suite de débat houleux. Un conseil provisoire a été réélu à l'époque, tous des locaux élus, jusqu'aux élections de 2013 (Gélinas, 2014). Pour plusieurs citoyens, à partir de ce moment, une méfiance a pris place envers les projets apportés par les néo-ruraux. Cet épisode, en plus de tensions créées entre les néo et les locaux, a mis en doute la légitimité du conseil municipal à penser le développement.

3.2.3.1.3 La crise communautaire

Si le village de La Martre – Cap-au-Renard fait face à des crises typiques de la ruralité (économique et politique), il semble aussi faire face à ce que nous pourrions nommer une crise de la communauté. Dans l'entièreté du village, il a été nommé que plusieurs groupes évoluent parallèlement dans le respect, sans pour autant se mélanger ou créer une identité spécifique (R130 ; R240) ; tout d'abord, les locaux qui résident à La Martre – Cap-au-Renard de génération en génération ; ensuite, les néo-ruraux issus d'une première vague de nouveaux arrivants dans les

années 1960-70 ; et finalement, les néo-ruraux qui sont arrivés dans les dernières années. Basée sur un sentiment de « bon voisinage, avec une certaine distance, mais toujours cordial » (R240 : 1) davantage que sur un sentiment d'appartenance très serré, la communauté élargie de La Martre – Cap-au-Renard est décrite comme un lieu où l'entraide et la solidarité sont malgré tout omniprésentes (R310). Dans la municipalité, quelques occasions comme la Fête des récoltes, le Noël des enfants ou encore les Soupes du Carêmes permettent à tout le monde de se rencontrer. Nous assistons toutefois à une certaine difficulté d'intégration complète des nouveaux arrivants ; pour les locaux, les nouveaux arrivants ne deviennent jamais « locaux »¹⁶. Les groupes de néo-ruraux des deux générations sont ceux qui gravitent autour de l'éco-hameau et de la Coop-du-Cap; l'éco-hameau faisant partie de la deuxième vague de nouveaux arrivants. Le quotidien entre les néo-ruraux des deux générations semble bien rempli d'activités de rencontres et de réseautage consistant principalement à des *potlucks* et des rencontres informelles.¹⁷

Il est cependant à noter, que malgré ces difficultés d'unisson entre les néo-ruraux et les locaux, La Martre – Cap-au-Renard semble tirer son épingle du jeu de la migration avec un solde migratoire de – 3 % entre 2006 et 2011 principalement dû à l'arrivée de jeunes et de jeunes familles (Gélinas, 2014) contre – 4,9% entre 2001 et 2006 (Emploi-Québec, 2009). Même avec son école primaire, le village de Marsoui connaissait pour la période 2001-2006 un solde migratoire de – 8,6 % (*Ibid.*). L'établissement de jeunes dans le secteur de Cap-au-Renard s'est principalement fait par l'éco-hameau.

3.2.3.2 Le Hameau-18 de Cap-au-Renard

Situé sur la côte ouest gaspésienne, le Hameau-18 étudié dans cette recherche prend place sur le territoire de La Martre, secteur Cap-au-Renard. Le Hameau-18 est, pour le moment, un groupe informel, sans statut légal, qui a décidé de vivre collectivement sur un terrain qu'il

¹⁶ Pour les gens de La Martre – Cap-au-Renard être des « locaux » signifie être nés dans le village. Les gens aménageant dans le village demeurent des « nouveaux » qu'importe la durée de leur établissement. La première vague de nouveaux arrivants se demande toujours s'ils sont néo : « mais on se demande si après 40 ans on est encore néo » (R240 : 3).

¹⁷ Pour tous les répondants de la communauté (soit ceux de l'éco-hameau et de la population de La Martre – Cap-au-Renard), la vie quotidienne se décrit comme une série de rencontres informelles ponctuée d'anniversaire, de soirées thématiques, de célébrations. « Socialement, il y a personne qui s'ennuie là, c'est tout le temps la fête, socialement riche du côté humain. Les gens vivent ensemble ; dans les moments faciles et difficiles, tu es entouré, tu n'es jamais seul. » (R220 : 7).

possède. Afin de pouvoir consolider l'ensemble de ses projets et d'assurer une sécurité pour les projets individuels, des démarches sont en cours pour donner à Hameau-18 un statut légal de coopérative. Comptant neuf adultes et trois enfants, le Hameau 18 se situe dans la moyenne québécoise pour ce genre de projet (Silvestro, 2007). Le terrain de l'éco-hameau se caractérise par trois plateaux sur le penchant d'une montagne. Prenant place sur un terrain de 50 hectares, l'éco-hameau compte trois maisons familiales, dont deux collectives, deux yourtes et un tipi. De plus, les habitants organisent une vie communautaire autour d'un hangar, de deux serres, d'une cuisine d'été extérieure, d'un ensemble douche et toilette compostable, ainsi que d'un sauna.

Tableau 1 : Chronologie générale du Hameau-18

Année	Faits marquants
2007	Six membres fondateurs et trois enfants Achat du terrain et fondation du projet de Hameau-18 Fondation de la coopérative Coop-du-Cap
2011	Départ de deux membres fondateurs et arrivée de deux nouveaux membres
2012	Arrivée d'un nouveau membre
2013	Développement de l'entreprise Mont-Café Arrivée de deux nouveaux membres
2014	Neuf membres et trois enfants Projet de transformer le Hameau-18 en coopérative Développement de l'entreprise Varech Phare-Est et installation de l'entreprise Théâtre Témoin

3.2.3.2.1 La dimension économique

Dès sa création en 2007, les membres ont fait valoir leur volonté de vivre localement et de s'orienter vers plus d'autonomie en créant leurs propres sources de revenus. Pour concrétiser ce

but, une coopérative de solidarité a été mise sur pied, la Coop-du-Cap : « notre réflexion a toujours été de changer les modes de production et le rapport à la propriété. La Coop du Cap, c'est une façon de changer le mode de production et l'éco-hameau était pour nous un véhicule, pour changer, pour aller un peu plus loin sur le mode de propriété » (R110 : 6). La coopérative Coop-du-Cap a comme principale mission de « promouvoir une dynamique sociale comme promoteur de l'environnement qui participe à infléchir le développement territorial vers une perspective d'économie écologique » (Coop-du-Cap, 2012 : en ligne). Ces activités tournent principalement autour de l'agriculture biologique, de la participation à l'implantation d'une Forêt Habitée et de l'éducation et de la sensibilisation relative à l'environnement (*Ibid.*). Pour abriter une variété de projets, les occupants partagent une grange, une huilerie, deux serres, un séchoir ainsi qu'un lieu de torréfaction. En effet, les participants à l'éco-hameau ont des projets collectifs. En plus de la coopérative de solidarité, les habitants du Hameau-18 ont mis sur pied des projets économiques individuels ou en sous-groupes : entre autres, un projet de torréfaction de café par l'entreprise Mont-Café; un projet de commercialisation d'algues par Varech-Phare-Est, ainsi qu'une compagnie de théâtre, Théâtre Témoin. Par ces initiatives, les membres de l'éco-hameau ont la possibilité d'entrer en contact régulier avec le reste de la population. Cela permet d'observer l'apport social du Hameau-18 à la population locale.

3.2.3.2.2 La dimension organisationnelle

Il est à noter qu'à ce jour, les habitants de l'éco-hameau n'ont pas tous le même statut de membre, malgré le fait que tous bénéficient du même droit de parole. En effet, l'éco-hameau compte des membres fondateurs « fourmi » (membres à part entière pouvant construire ou habiter une maison), des membres « abeille » (habitants en processus pour devenir membre à part entière), et, finalement, des membres « outarde » (gens développant un sentiment d'appartenance, sans pour autant vivre ou vouloir vivre dans l'éco-hameau (R110 : 9). Tous les mois, les habitants donnent une cotisation de 170\$ pour les dépenses collectives, sauf les membres provisoires qui donnent 90\$. Ce « bien-fonds » sert aux dépenses de groupe comme le déneigement, mais aussi à l'achat collectif de denrées alimentaires non-produites sur la terre ou à du matériel de travail. L'éco-hameau de Cap-au-Renard se qualifie de communauté néo-rurale autogérée. Puisque leur mode de décision est basé sur le consensus, les rencontres

hebdomadaires permettent à tous d'être à jour sur les projets en cours et futurs. Afin de travailler pour l'atteinte d'une souveraineté alimentaire, le Hameau-18 abrite un espace maraîcher qu'il partage avec la Coop-du-Cap pour le projet de jardins collectifs. De plus, les occupants possèdent des poules pour les œufs ainsi que des brebis et des lapins pour la viande.

3.3 La stratégie d'enquête et d'analyse

3.3.1 La question générale et les sous-questions de recherche

À la suite de la théorisation et de la conceptualisation, une question générale de recherche a été formalisée : « Est-ce que le modèle alternatif porté par le Hameau-18, action écologique et auto-gestionnaire située hors des institutions traditionnelles, offre des pistes de résolution de la crise de la ruralité ? ». En effet, il est possible de se questionner sur l'apport d'un tel projet pour la communauté élargie, l'ensemble du territoire et voire même l'ensemble du monde rural. Plus profondément, la présence d'une alternative politique en territoire rural pourrait-elle permettre l'éclosion de revendications tendant à un droit à l'espace en milieu rural ? Afin de spécifier nos réflexions, trois sous-questions de recherche ont émané de cette question centrale :

Q1 : Quel est le rapport du projet du Hameau-18 au reste de la communauté : réussit-il à s'intégrer, à aller au-delà de sa marginalité ?

H1 : Nous croyons que le projet du Hameau-18 est partie intégrante de la communauté élargie qui se sent interpellée par leurs idées.

Q2 : Est-ce que la présente mobilisation sociale, politique mais sans confrontation avec l'État, permet de mettre en place certains traits d'un développement endogène ?

H2 : Nous croyons que le Hameau-18 met de l'avant des initiatives renforçant le développement endogène.

Q3 : Est-ce que le projet du Hameau-18 participe ou témoigne, depuis la marge, de l'émergence d'une revendication d'un droit à l'espace dans la ruralité québécoise ?

H3 : Nous croyons que le projet Hameau-18 mobilise autour de lui la communauté élargie pour revendiquer l'appropriation de leur milieu de vie.

3.3.2 La stratégie de préparation au terrain d'étude

Afin de choisir le terrain de recherche, nous avons consulté le *Répertoire des éco-communautés du Québec* de Carbonneau (2010). Il a été possible de constater que deux éco-hameaux étaient présents sur le territoire gaspésien. À la suite d'une discussion avec une membre du Centre d'écologie solidaire et appliqué (CESA) de St-Omer, le choix de terrain a été arrêté sur le cas de Cap-au-Renard. La première étape a été de rentrer en contact avec les membres de l'éco-hameau. Un premier échange de courriel a été mis en place et a été suivi d'un échange téléphonique. Ces échanges ont servi à exposer les visions de la recherche, ses buts ainsi que les intentions visées. La deuxième étape a été de rencontrer physiquement les membres du Hameau-18 et le site du projet. Une rencontre de trois jours exploratrice a été effectuée en juillet 2013 sur le site de l'éco-hameau. Cette rencontre s'est voulue une observation afin d'entrevoir la réalité quotidienne des membres et le contexte dans lequel l'éco-hameau prend place. Lors de cette visite, nous avons pu prendre connaissance de la disposition physique du terrain de l'éco-hameau. Il a aussi été possible de prendre connaissance des habitants, des bâtiments ainsi que des projets évoluant dans l'éco-hameau. La recherche a été exposée à tous les membres pendant la rencontre hebdomadaire. Pour assurer le suivi, un contact courriel au deux semaines a été maintenu tout au long de l'automne. Ces courriels ont permis de confirmer la volonté des membres du Hameau-18 de participer à la recherche. Un deuxième séjour sur le site de l'éco-hameau a été effectué du 3 au 6 novembre 2013. Lors de ce séjour, il a été possible de renforcer le lien de confiance avec les membres et d'assister à une réunion hebdomadaire des membres. À la suite d'une demande à la Coop-du-Cap pour avoir accès à sa liste de membres, un courriel, par l'intermédiaire de la Coop-du-Cap, a été envoyé à tous les membres (voir Annexe 1). Ces membres sont les représentants de la population générale de La Martre – Cap-au-Renard. Des rencontres individuelles ont été fixées par des échanges de courriel avec les répondants à cette

annonce. Pour ce qui est des acteurs traditionnels, chacun d'entre eux a été contacté individuellement, à prime à bord par courriel (voir Annexe 1). Des contacts par courriel ou par téléphone ont été exécutés pour la prise de rendez-vous. Trois entretiens sur six ont eu finalement lieu par téléphone. L'anonymat des répondants a été assuré par un processus d'élimination de toutes références permettant l'identification des personnes.

3.3.3 La procédure de collecte de données

Influencée par le naturalisme (courant philosophique reconnaissant l'humain comme un objet de recherche) et la sociologie compréhensive (attention portée sur l'aspect subjectif de la réalité), la recherche qualitative s'inscrit dans une quête de détails plutôt que de l'abstrait en s'axant sur les représentations, les perceptions et les sentiments des individus (Deslauriers, 1991). À l'opposé de la recherche quantitative, la recherche qualitative ne base pas son analyse sur des valeurs mathématiques, mais bien sur des données descriptives (*Ibid.*). Dans ce sens, « se [concentrant] plutôt sur l'analyse des processus sociaux, sur le sens que les personnes et les collectivités donnent à l'action, sur la vie quotidienne [et] sur la construction de la réalité » (*Ibid.* : 6), la recherche qualitative permet d'aller en profondeur sur certains échantillons. Le côté limitatif lié au peu de cas étudiés rend parfois difficile la généralisation des résultats.

Une des méthodes de la recherche qualitative est l'étude de cas. L'étude de cas limite son champ en se concentre sur une unité soit un groupe, un individu ou une entité, dans ce cas un éco-hameau, afin d'approfondir « la dynamique interne de chaque cas, de même que les interactions entre les cas et leur contexte particulier » (Roy, 2009 : 203). Il est à noter que l'approche monographique ne permet pas une représentativité statistique. Néanmoins, elle permet de saisir une description plus complète du cas étudié et permet l'exploration de sujet peu connu (*Ibid.*). En s'intéressant à plusieurs groupes pouvant être touchés de près ou de loin par les apports du Hameau-18 à l'étude sur son territoire, l'étude de cas permet d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Le rapport entre les écovillages et les territoires étant peu traité, cette approche méthodologique donne la possibilité d'effectuer un premier débroussaillage du sujet.

Trois sous-catégories ont été explorées lors de cette recherche. Tout d'abord, les habitants de l'éco-hameau représentent un premier groupe. Ces derniers sont caractérisés comme toute personne habitant dans l'éco-hameau, qu'importe le statut du membre. Cette sous-population est indispensable pour comprendre la perception que l'éco-hameau peut avoir de son apport politique sur les territoires. Ensuite, les habitants de La Martre – Cap-au-Renard représentent un deuxième groupe. Ceux-ci se caractérisent par le fait de vivre à La Martre – Cap-au-Renard. Ils sont aussi ceux qui permettront de voir l'impact social de l'organisation sociale de l'éco-hameau. Finalement, les gens œuvrant dans le conseil municipal et des organismes de développement local, régional ou territorial sont le dernier sous-groupe. Ils apportent une vision plus institutionnalisée de l'apport organisationnel du Hameau-18 sur l'avenir du milieu. De plus, ils permettent aussi d'éclairer sur l'implication de l'éco-hameau dans les projets de développement.

Pour chacun des sous-groupes, des échantillons ont été choisis pour effectuer la recherche. Pour représenter la population de La Martre – Cap-au-Renard, l'échantillon est composé d'habitants du village qui font ou ont fait affaire avec la coopérative. Ce critère est indispensable pour assurer que des contacts plus ou moins réguliers avec les membres de la coopérative. De plus, les personnes de cet échantillon connaissent l'éco-hameau sans toutefois y résider. Ce critère permet d'assurer un regard extérieur à l'éco-hameau. Une lettre a été transmise par l'intermédiaire de la coopérative à tous les membres.

Pour le groupe des gens du Hameau-18, l'échantillon est composé de personnes vivant à temps plein sur les lieux du Hameau-18. Cette particularité permet de saisir de manière plus globale la réalité interne du Hameau-18. La totalité des membres de l'éco-hameau a été sollicitée et a participé. Finalement, le sous-groupe des gens de la municipalité et de ceux œuvrant dans le développement correspond à des individus faisant ou ayant fait partie du conseil municipal ou qui sont à l'emploi d'un organisme de développement local, régional ou territorial. De plus, ces personnes ont travaillé de près ou de loin avec le Hameau-18 afin d'apporter la vision plus institutionnelle de l'apport de celui-ci à la vision de l'organisation sociale. Une lettre d'invitation

à la participation à la recherche personnalisée a été transmise par courriel à la mairie, au CLD, à la MRC, au SADC ainsi qu'au groupe Place aux jeunes.

Pour Savoie-Zajc (2009 : 339), les entretiens peuvent être définis de manière générale comme « une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans pareille relation afin de partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence ». S'intéressant aux perceptions que les gens peuvent avoir sur les apports des écovillages aux territoires, le terrain a été complété par des entretiens semi-dirigés auprès de 20 personnes ; soit 9 personnes du Hameau-18, 5 personnes de la communauté élargie et 6 experts. Un entretien semi-dirigé se définit comme une discussion lors de laquelle le chercheur encadre les points à aborder par des questions ouvertes qui laisse une place à l'expression large de l'interviewé (*Ibid.*). Cette méthode de collecte permet entre autres de mieux saisir l'entièreté d'une situation peu connue en ouvrant la discussion intime avec les acteurs mêmes. De plus, l'interinfluence entre le chercheur et l'interviewé permet de créer une dynamique de co-construction en découvrant le monde de l'autre tout en permettant un lien de confiance. Cette confiance mutuelle provoque l'approfondissement du sujet de discussion en même temps que de pousser des nouvelles pistes de réflexion (*Ibid.*). Il est toutefois à noter que la limite principale de ce mode de collecte est les limites entre les discours et les gestes. Dans ce sens, afin de maximiser la recherche, une triangulation peut être nécessaire. La triangulation des données est le fait de croiser plusieurs méthodes de recherche afin de comparer les données, mais surtout pour saisir une problématique à différents niveaux (Jick, 1979). Ne se limitant point à seulement croiser les données, la triangulation permet une vision plus holistique des phénomènes et ainsi encourage l'approfondissement de ces derniers (*Ibid.*).

Lors de cette recherche, une autre approche, soit l'observation participante, et une autre méthode, l'analyse de littérature grise, ont été utilisées. L'observation participante consiste à se rendre sur le lieu du cas étudié dans le but de d'observer les manifestations (interactions sociales, lieu physique, réalité quotidienne) de l'objet (Deslauriers, 1991). Pour cette présente recherche,

l'observation participante a servi, d'une part, à connaître les lieux physiques du projet du Hameau-18 et, d'autre part, à constater le fonctionnement interne de la prise de décision. Il est important de souligner que ces séances ont permis de créer un lien de confiance entre la chercheuse et les membres de l'éco-hameau ; lien indispensable pour apprivoiser les milieux dits marginaux. Des documents de travail du groupe ont pu être transmis.

3.3.4 La stratégie de réalisation du terrain d'étude

Afin de répondre au questionnement de recherche, la collecte de données s'est faite par l'entremise de vingt entretiens semi-directifs variant entre une heure et une heure et demie. Les deux séjours d'observation ont permis de structurer le Hameau-18 dans son milieu.

Un guide d'entretien a été créé pour les membres de Cap-au-Renard (voir Annexe 3). Afin de maximiser la collecte donnée, tous les membres de l'éco-hameau ont participé à des entretiens semi-dirigés individuels. Trois pré-tests ont été effectués en ce sens. Pour saisir la vision du territoire sur le projet du Hameau-18, un deuxième guide d'entretien (voir Annexe 4 et Annexe 5), a été pensé pour les membres de la communauté élargie de La Martre – Cap-au-Renard ainsi que pour les représentants territoriaux. Dans ce sens, cinq citoyens de La Martre – Cap-au-Renard ont été interrogés et six représentants territoriaux. La première section des entretiens portait sur des questions générales socio-économiques (âge, occupation principale, implications sociales, statut). Ces questions permettaient de créer le contact avec le répondant ainsi que de le classer. La deuxième section posait des questions en lien avec le milieu de Cap-au-Renard, soit ce qui a poussé le répondant à y vivre ainsi que les caractéristiques du lieu. La troisième section se concentrait sur la connaissance du Hameau-18 et de ses caractéristiques ; alors que la quatrième section se penchait sur la définition de la communauté élargie et du développement. La dernière section, pour sa part, tentait de faire des liens entre les définitions émises au quatrième temps ainsi que le Hameau-18 comme projet pour le territoire.

3.3.5 La procédure d'analyse des données

S'inscrivant entièrement dans une démarche qualitative, cette recherche représente « une expérience signifiante du monde-vie (*lebenswelt*), une transaction expérientielle, une activité de production de sens qui ne peuvent pas être réduits à des opérations techniques » (Paillée et Mucchielli, 2008 : 48). Deux étapes d'analyse pour bien saisir cette réalité ont été mises en place.

Dans un premier temps, puisqu'« [u]n phénomène, pris tout seul, en dehors de tout contexte, non seulement n'existe pas dans cette présentation, mais aussi ne peut pas prendre un sens, car le sens est toujours confrontation, comparaison, évaluation, mise en perspective » (*Ibid.* : 39), il est indispensable de faire un processus de contextualisation. Une première partie de chapitre met donc en place une analyse descriptive portant sur la structure de l'éco-hameau et le milieu dans lequel il évolue (communauté élargie et territoire). L'analyse descriptive est le fait de présenter un portrait global de la situation étudiée à la suite de classement de données (Tremblay, 2006).

Dans un deuxième temps, afin d'analyser les données recueillies, une autre section du chapitre portera sur une analyse de type conceptualisante. À la différence d'une analyse thématique, l'analyse conceptualisante suppose l'élaboration de catégorie liée à un concept cherchant ainsi à dépasser le niveau descriptif pour axer directement sur la signification des propos, sur la description du phénomène : « [l]'idée est de pouvoir saisir une portion de la complexité de la vie psychologique, sociale et culturelle à travers des formules qui soient relativement évocatrices tout en étant précises et empiriquement fondées» (Paillé et Mucchielli, 2008 : 238).

L'étude des données prend trois formes : description analytique, déduction interprétative ainsi qu'une induction théorisante. La description analytique est faite lorsque « l'appellation de la catégorie ne contient aucun ajout de nature conceptuelle par rapport à l'expérience rapportée

ou observée. Le niveau d'inférence de la catégorie est donc peu élevé » (*Ibid.* : 247). À partir de ce passage, « Je crois beaucoup à la marge. Après, le système dominant, il reprend la marge tout le temps » (R110 : 15), il est clair que la catégorie est « Pouvoir d'influence de la marge ».

Le travail de déduction interprétative correspond pour sa part à des catégories provenant d'éléments déjà constitués (Paillé et Mucchielli, 2008). Par exemple, dans cet extrait : « Le fait qu'on ne fonctionne pas en hiérarchie, tous les membres au même niveau, je pense qu'il y a des propositions et des visions différentes, peut-être pas mieux, mais complémentaires au modèle politique » (R150 : 5), la catégorie est « Positionnement pour la gestion consensuelle », particularité présente chez les écovillages (Silvestro, 2005).

Finalement, le classement par induction théorisante « est le produit à la fois d'une expérience d'observation proximale et attentive de la trame des événements et des expériences, et d'un essai de conceptualisation du phénomène correspondant » (Paillé et Mucchielli, 2008 : 248).

« Pour un groupe, on est un point de passage. Notre terrain est un lieu de balade. Son accès est intéressant, car amical. Il y a ça. Après, chacun des individus ici, selon leurs envies, font vivre des initiatives, donc toutes ces initiatives débordent et sont souvent faites pour les gens autour de nous et de les inviter à venir partager nos envies. » (R130 : 8).

Par cette citation, il est possible d'observer une catégorie qui s'intitule « Appropriation humaine territoriale ».

Par l'entremise d'une première lecture tant des entretiens que de la littérature grise fournie par l'éco-hameau¹⁸, des amorces de catégories sont mises en place. Suit alors une lecture où « le regard ne porte pas sur le contenu strict en tant que tel, il ne vise pas non plus à cerner les détails

¹⁸ L'éco-hameau a partagé dans le cadre de cette recherche des documents de travail portant principalement sur la définition de leur projet.

du témoignage, mais chercher plutôt à nommer la logique sous-jacente, le phénomène traversant l'expérience ou le comportement des acteurs » (Paillé et Mucchielli, 2008 : 251). (Voir Annexe 6)

3.4 Les considérations éthiques

Conformément aux exigences du Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université du Québec à Rimouski, la recherche scientifique impliquant des êtres humains nécessite des normes déontologiques. Une demande de certificat éthique du Comité d'éthique de l'Université du Québec à Rimouski a été faite en mai 2013. Afin de remplir les normes éthiques, les participants ont été, dans un premier temps, informés par courriel du sujet de la recherche et du but de celle-ci. Lors de la rencontre individuelle avec chacun d'entre eux, la chercheuse a réitéré les orientations de la recherche.

Dans un deuxième temps, les répondants ont été informés que la chercheuse assurait l'anonymat et la confidentialité des données recueillies. Selon Crête (302 : 2009), « les gens s'exprimeront plus franchement et seront moins inhibés dans leur comportement s'ils croient que ce qu'ils vont dire ou faire sera traité en toute confidentialité ». Le respect de la vie privée des individus est donc indispensable pour assurer aux chercheurs des informations les plus près de la réalité. Pour Crête (2009), les participants à une recherche peuvent facilement subir un certain stress face au chercheur. En effet, pour plusieurs personnes, parler d'éléments personnels du quotidien, des visions de la vie ou encore ne pas être en mesure de répondre à une question peut causer un malaise (*Ibid.*). Dans ce sens, pour minimiser les impacts négatifs sur les participants, une présentation des thématiques abordées lors de l'entretien a été faite en amont. De plus, lors de l'entrevue, l'attention était portée sur les perceptions que les participants pouvaient avoir sans bonne ou mauvaise réponse. Lors de l'élaboration des résultats, tous éléments permettant l'identification des répondants ont été modifiés. Conformément aux exigences du CÉR, les enregistrements ainsi que les transcriptions d'entretiens ont été conservés par la chercheuse dans un endroit sécurisé jusqu'à l'obtention du diplôme de maîtrise aux fins de vérification. Elles ont ensuite été détruites.

Dans un dernier temps, un formulaire de consentement et une demande de droit d'enregistrement ont été faits aux participants. Le consentement éclairé se définit comme « l'idée que le sujet éventuel doit avoir assez d'information – sur ce qui lui sera demandé et à quelles fins cette information sera utilisée – pour en évaluer les conséquences » (Crête, 2009 : 295). Le droit d'enregistrer a facilité la collecte de données. En outre, puisque la participation à la recherche reste libre et volontaire, les participants ont été informés tant par le formulaire de consentement (voir Annexe 2) que de vive-voix par la chercheuse de leur droit de retrait. Les répondants peuvent se désister à tout moment de la démarche. Le cas échéant, la chercheuse aurait procédé à la destruction des données recueillies jusqu'à ce jour. Il est à noter qu'en participant à cette recherche, les participants n'ont encouru aucun risque ou inconvénient. Leur participation a permis l'avancement des savoirs entourant la question des écovillages.

CHAPITRE 4

L'ANALYSE DES RESULTATS

Ce chapitre vise à présenter les résultats de l'enquête de terrain. À partir des entretiens, il s'agit de rendre compte des éléments principaux examinant si le projet Hameau-18 permet 1) de s'intégrer au reste de la communauté élargie par ses idées; 2) de mettre de l'avant des initiatives renforçant le développement endogène ; et 3) de mobiliser autour de lui la communauté élargie pour revendiquer l'appropriation du milieu de vie. Cependant, avant d'entamer une discussion, une première partie portera sur le projet même de Cap-au-Renard L'analyse descriptive, touchant directement les éléments de l'Annexe 6 : Tableau des indicateurs dont la gestion consensuelle, l'indépendance et les visions sociales et politiques, nous permet de voir le côté marginal du projet du Hameau-18. Par ce fait, il nous est possible de constater à quel point le projet du Hameau-18 intègre le reste de la communauté élargie et met de l'avant des initiatives de développement endogène. La discussion, pour sa part, étudie si le Hameau-18 participe ou non au droit à l'espace et comment les mobilisations en ce sens s'effectuent.

4.1 L'analyse descriptive

Cette première section d'analyse permet de vérifier que le projet de Cap-au-Renard correspond bien à un éco-hameau. Dans un premier temps, il sera question du Hameau-18 en lui-même, soit de son utopie, de sa structure interne et de sa marginalité afin de confirmer ou d'infirmer les deux premières hypothèses du mémoire.

4.1.1 Le Hameau-18 et sa structure interne

4.1.1.1 L'organisation consensuelle

Lorsqu'il est question de modèle d'organisation dans les projets d'écovillage, il est question d'autogestion. Ce mot au sens large est utilisé pour définir un modèle de participation horizontal (Lambert-Pilote, Drapeau et Kruzynski, 2007). Cette vision sous-entend la réappropriation du politique par les individus (Gagnon, 2005) et la prise de décisions collectives (Dupuis-Déri, 2007). Dans le cas du Hameau-18, l'autogestion prend la forme d'une organisation consensuelle. Deux dimensions ont été observées dans ce sens, soit les rapports non-hiérarchisés et la gestion par consensus.

Même si la majorité des écovillages fonctionnent en sociocratie (R170), l'éco-hameau a opté pour un modèle de gestion par consensus. Dans une société où « l'idée du 50% + 1 est tellement implantée. C'est tellement implanté dans la conception d'être juste, la justice c'est la démocratie » (R150 : 7), les membres du Hameau-18 se positionnent en marge avec un fonctionnement interne basé sur « le fait qu'on ne fonctionne pas en hiérarchie, le fait de fonctionner plus par mode coopératif, tous les membres au même niveau » (R170 : 5). Reprenant la formule non hiérarchique, donc qui nie la suprématie de la majorité sur la minorité, les membres ont opté pour un mode décisionnel par consensus. Ce mode de fonctionnement permet donc de ne faire aucune distinction entre les membres fondateurs et les nouveaux membres (abeille et cigale ; aucun membre outarde était présent durant l'entièreté de la recherche) : « tout le monde est égal sur le pouvoir ; pour l'influence, ça dépend des domaines de compétences. Mais le pouvoir est égal je pense » (R190 : 2). Dans ce sens, qu'importe si l'individu a le droit de se construire ou non, qu'il soit en attente de la confirmation de sa participation ou qu'il soit simple conjoint d'un membre, tous autour de la table participent à la décision finale. Compte tenu du fait que ce qui importe est l'avancement du groupe et l'harmonie au sein de celui-ci, les décisions délicates peuvent prendre du temps à être adoptées, laissant ainsi à chacun des membres la possibilité d'intégrer les informations et y réfléchir ; le mot d'ordre reste qu' « on essaye de ne pas travailler dans l'urgence des décisions » (R110 : 15).

4.1.1.1.1 Les limites de la gestion consensuelle

Néanmoins, l'application quotidienne de ce mode de fonctionnement connaît quelques difficultés. Certains membres spécifient qu'en réalité la conception du consensus n'est pas tout à fait maîtrisée par le groupe, que ce soit l'utilisation du bloc (Dupuis-Déri, 2007), qui correspond à bloquer une décision n'allant pas dans l'intérêt du groupe, ou encore l'abstention, qui laisse le choix au groupe malgré le désaccord d'un membre (R170). Dans ce sens,

« le consensus, ce n'est pas d'être tout le monde d'accord avec tout, tout le temps. C'est un peu la difficulté. Le consensus c'est de discuter des différends et d'arriver à une entente que tout le monde peut vivre avec ; une décision avec laquelle tout le monde peut vivre avec certains compromis » (R170 : 4).

Humainement exigeant, ce mode de fonctionnement nécessite une communication impeccable, permet des discussions posées où l'intérêt du groupe passe toujours avant les besoins individuels. Jongler avec la vitesse ou les besoins des individus face à la lenteur que peut avoir le groupe reste pour les membres un défi quotidien : « on ne peut pas imposer ses priorités aux autres, c'est ça, faire partie d'un groupe. On ne peut pas forcer des gens à se dépêcher. Ça avance comme ça avance, en groupe » (R120 : 6). Bien que tout le monde ait un pouvoir égal lors de la prise de décision, des inégalités de fait réapparaissent en situation : « il y a des archétypes comme dans tous les groupes. La grande prêtresse, le sage, les chialeux-contestataires, ceux qui s'emmerdent, le docteur. Dans les rencontres, la parole va à certains pour des raisons X, Y ; et certains points sont apportés comme des faits, alors que ça peut être des idées personnelles » (R170 : 4). Afin d'arriver à minimiser l'impact de ces réalités inégalitaires, les groupes cherchent des moyens d'encourager l'apprentissage de la gestion de groupes comme par une formation sur la communication non-violente ou sur le consensus en lui-même.

4.1.1.1.1.1 Les moyens pour minimiser les limites

Pour s'assurer d'une certaine efficacité et pour minimiser les limites de leur modèle, les membres de l'éco-hameau ont mis en place une structure de gestion. Modifiable en tout temps, l'ordre du jour permet à chacun des individus d'apporter un point à discuter. Ce dernier présente aux autres son propos ; présentation suivie de discussion. Durant cet avant-midi de rencontre, il

importe que tout le monde reçoive le même niveau d'informations sur les projets en cours dans l'éco-hameau et émette son opinion sur les points débattus. Structurant leur réunion hebdomadaire à l'aide d'ordre du jour et de procès verbal, celle-ci se déploie principalement en deux temps. Tous les membres du Hameau-18 ont décrit les réunions de la façon suivante : une première partie touche ce qu'ils considèrent comme les « *to do* », c'est-à-dire toutes les tâches pratiques et simples à effectuer. Les « *to do* », soit les enjeux pratiques, doivent être résolus ou mis en branle dans un espace-temps relativement court. S'oppose à ce côté pratique, dans un deuxième temps, cette idée, présente dans l'analyse de Sommier (1997 : 152), qu'« un groupe extraparlamentaire à l'Autonomie constitue aussi une rupture dans le rapport au temps : au temps long vécu dans le militantisme [...], soumis à la construction des conditions nécessaires à une libération dont l'échéance est à ce point indéfinie qu'elle semble toujours différée », donne un rapport au temps différent. Les discussions plus ardues sur des questions de fond ou idéologiques du projet de Hameau-18 sur certaines questions de fonctionnement peuvent pour leur part s'étaler sur un long-terme. La logique de ne pas prendre des décisions dans l'urgence est au cœur des discussions de fond : « ne pas réfléchir un éco-village pour les 50 prochaines années, mais bien de tenter de le voir dans 500 ans. C'est un changement d'échelle » (R101 : 21).

En conclusion, optant pour un modèle consensuel, les membres de Hameau-18 proposent une autre façon d'organiser les groupes d'individus et démontrent le fonctionnement social possible d'un groupe en l'absence de vote. Néanmoins, les limites auxquelles font face les membres du Hameau-18 confirment la difficulté à être totalement égaux dans les prises de décisions. Toutefois, une certaine structuration décisionnelle fournit des conditions de base assurant au minimum la place de chacun et augmentant ainsi la participation de tous.

4.1.1.2 Vivre l'utopie

Proches de la définition première d'un éco-village par Silvestro (2005b) (face à complexité de la politique et le sentiment d'impuissance face aux décisions sociales), les membres du Hameau-18 restent idéologiquement convaincus que la société actuelle ne correspond pas à leur vision du vivre en collectif (R110 ; R120 ; R130 ; R140 ; R170). Même si les membres du

Hameau-18 voit dans un pouvoir municipal outillé un moyen d'action local, ils considèrent que les lacunes du système basé sur la société marchande ne peuvent être résolues de l'intérieur de la structure :

« même les grosses structures font juste un peu freiner le train du développement capitaliste, mais le train y va quand même dans le mur. Ça prend des bulles comme ça, des oasis de paix, pour que les gens puissent se dépolluer l'esprit du système dominant, de savoir un peu qui on est » (R110 : 1).

Encourageant davantage l'implication individuelle dans le collectif et la création de bulles connexes à cette réalité, l'éco-hameau pour ses membres devient une « certaine forme d'utopie par un laboratoire vivant d'idées et d'actions » (R170 : 3). En voulant favoriser l'expérimentation sociale, politique et économique, les membres de l'éco-hameau croient que par l'exemple, ils peuvent déconstruire certaines conceptions de centralisation politique dans les institutions traditionnelles : « plus c'est centralisé, moins c'est démocratique pour vrai, c'est moins accessible » (R170 : 5). Dans cette visée d'opposition à la centralisation, le projet du Hameau-18 tente d'assurer son indépendance face à l'État tout en accentuant la recherche d'autonomie alimentaire et énergétique.

4.1.1.2.1 La recherche d'indépendance

À l'intérieur même du projet d'éco-hameau, le milieu de vie désiré par les participants se veut complètement détaché de l'État central et les membres souhaitent de vivre le politique hors des institutions. Ce positionnement rejoint appliquer ainsi l'hypothèse d'Ergas (2010) soutenant que les écovillages permettent une vie hors cercle politique traditionnel. En fait, les habitants estiment qu'ils n'ont rien à vendre, rien à demander ; ils souhaitent simplement « un lieu où on pourrait mettre en place un peu plus d'autonomie » (R110 : 13), un milieu de vie qu'ils peuvent forger à leur manière. Dans ce sens, pour le projet même du Hameau-18, aucune subvention ou aide n'a été demandée aux différents paliers gouvernementaux. Cependant, les membres du Hameau-18, étant dans l'obligation légale de demander des permis de construction pour l'établissement de bâtiments sur leur terrain (R130 ; R210 ; R310, R330), rentent

obligatoirement en contact avec la municipalité avant la mise en place de leurs habitations, « parce que vivre dans un ensemble de communautaire, fais que tu n'as pas le choix d'accepter le règlement » (R330 : 2). Toutefois, une certaine nuance est à faire. En effet, si les projets de vie du Hameau-18 sont éloignés de l'État central ou de la structure administrative générale, les projets économiques qui en ont émanés (principalement la Coop-du-Cap) ont eu besoin d'un contact avec l'expertise du milieu : « au niveau du Pacte Rural, et d'organismes de développement, il y avait aussi des volets sur les entreprises d'économie sociale pouvant fournir des fonds à la Coop-du-Cap » (R340). De plus, pour certains agents de développement ces projets restent fragiles ; « je vois leurs beaux projets. Je sens aussi que c'est fragile. Des projets à subvention » (R310).

Finalement, nous comprenons que les membres de l'éco-hameau, par leur positionnement face à l'État, sont en opposition avec une centralité décisionnelle touchant les réalités territoriales. Néanmoins, puisqu'ils ne vivent pas en complète autarcie, ils se doivent de se soumettre à certaines réglementations comme les obligations de permis ou, encore, peuvent à certains égards tirer profits de programmes de subvention gouvernementaux pour des projets en parallèle.

4.1.1.2.2 La recherche d'autonomie alimentaire / énergétique

Impliqués en partie dans le mouvement antihydrocarbures en Gaspésie mené par le comité Tâche d'Huile, les membres du Hameau-18 répondent à l'aspect environnemental mis de l'avant par les écovillages. En solidarité avec d'autres groupements gaspésiens et québécois (R120), cette implication touche une problématique plus globale, liée aux dangers environnementaux et aux changements climatiques. Néanmoins, certaines actions directes au quotidien renforcent aussi cette volonté de protéger l'environnement. Au niveau des habitations, que ce soit par la notion d'énergie localisée (petite éolienne, panneaux solaires) en opposition à la ligne d'Hydro-Québec (R110 ; R220) ou encore par les matériaux utilisés lors des constructions (principalement récupérés) (R140), les membres du Hameau-18 tentent de privilégier des ressources situées à proximité de leur lieu de vie. En accord avec les hypothèses de Cattaneo (2013) et de Halfacree

(2007), le fait que l'éco-hameau se situe en milieu rural éloigné des grands centres pousse ce dernier à rechercher davantage d'autonomie. L'exemple le plus concret de cette recherche d'autonomie est au niveau alimentaire : « juste notre nourriture, nos légumes, notre viande. Et l'an prochain on espère bien le grain. Juste ça, c'est radical de ne pas aller au super-marché » (R140 : 7). Les membres de l'éco-hameau appliquent ainsi la vision du « life politics » de Giddens (1991) : « ton choix politique passe beaucoup par qui tu es, par ce que tu manges, par ce que tu portes, ton transport, c'est quoi tes choix. Ça me dit politique qui tu es. La vie quotidienne est un acte de militantisme » (R170 : 5). Par l'entremise des membres et des projets de l'éco-hameau, il y a un retour à certaines activités traditionnelles dont l'agriculture. Revalorisant des activités traditionnellement rurales comme l'agriculture, le Hameau-18 participe à « préserver notre patrimoine : le savoir-faire des agriculteurs, la diversité des cultures, le paysage agricole, la fierté de notre production » (Équiterre, 2014). De plus, pour eux, le fait de produire localement des aliments (légumes et viandes) et d'encourager l'achat de groupe a un impact direct sur la non-utilisation de produits chimiques ainsi que sur la consommation de carburant lié au transport longue-distance (R120).

Pour certains acteurs institutionnels, néanmoins, le mode de vie et de consommation du Hameau-18 reste marginal dans la communauté élargie : « le mode de vie qu'ils veulent ; eux ont l'impression qu'écologiquement c'est une façon de faire leur part, mais la majorité des gens n'optent pas pour ce type d'habitation ici » (R320 : 2). Toutefois, cet aspect de la marginalité est nuancé par certaines personnes. Pour eux, le projet d'éco-hameau n'est pas si marginal dans sa recherche d'autonomie : « la construction écologique ; le jardinage écologique ça se faisait sans le savoir ; l'achat commun, ça a été mis ça sur pied il y a trente ans par l'entremise d'un groupe qui est devenu Coop qui est redevenu groupe » (R240 : 7 ; R230). Cependant, l'innovation ou la particularité est soulignée par les acteurs institutionnels qui voient que « déjà de miser au niveau de nos ressources naturelles mais avec une vision différente, c'est faire un grand bout de chemin » (R360 : 4) lorsqu'il est question d'innovation écologique et économique.

Bref, les membres de l'éco-hameau sont en constante recherche d'une plus grande autonomie principalement alimentaire et énergétique. Bien que certaines personnes voient dans leur mode de vie une certaine marginalité sur ces aspects, les habitants de La Martre – Cap-au-Renard et certains acteurs institutionnels nuancent cette marginalité en spécifiant certains points communs entre les différents modèles de vie et en soulignant l'apport de leur action pour l'innovation locale.

4.1.2 L'alternative comme modèle de développement endogène

Faisant face à une population vieillissante (âge médian de 45 ans en 2006 (Statistique Canada, 2006)), à un niveau économique bas (revenu médian de 17 566\$ en 2006 (Statistique Canada, 2006) ; aucune industrie locale) et un taux d'inactivité représentant 145 personnes sur une possibilité de 235 personnes (Statistique Canada, 2011), le village de La Martre – Cap-au-Renard correspond à ce que l'indice de « défavorisation » (Jean, 2006) qualifie de communauté dévitalisée (73,1 % de la population de la Haute-Gaspésie se trouve dans le quintile le plus défavorisé au Québec en 2001 (Emploi et Solidarité Sociale, 2005)). En outre, certaines caractéristiques telles qu'un conseil municipal ayant connu quelques difficultés (mise sous-tutelle d'avril 2012 à octobre 2012 (Fournier, 2012) et un solde migratoire de – 3 % entre 2006 et 2011, principalement du fait de l'arrivée de jeunes et de jeunes familles (Gélinas, 2014)), donne à ce village un caractère original. Face à cette collectivité représentant une ruralité typique en crise en termes socio-économiques et socio-démographiques, un regard plus approfondi permet de voir que la crise n'est pas stagnante ; elle est nuancée par des dynamiques locales et plurielles. Pour les habitants interrogés, cette crise prend trois formes. En premier lieu, crise économique ; en deuxième lieu, crise politique ; et finalement, une crise communautaire. Se pose alors la question, de la place ou du rôle que l'éco-hameau peut avoir dans cette communauté élargie.

4.1.2.1 Participer à une diversité économique

Le village de La Martre – Cap-au-Renard est représentatif de la réalité de l'économie des régions ressources (peu diversifiée et dépendante de l'extérieur). Face à la dépendance économique du milieu, pour la quasi totalité des répondants (sauf un), le développement

économique de la région doit miser sur le développement de petites et moyennes entreprises locales. Autant pour les gens de l'éco-hameau que pour le reste de la population (citoyens et acteurs traditionnels), le développement de la Haute-Gaspésie doit se baser davantage sur le modèle de la petite entreprise issue du territoire que sur la venue de grandes entreprises de l'extérieur ;

« la micro-entreprise de 1-2-3 employés allant jusqu'à 20. Les petits projets, petit train va loin. Il y a plus de création d'emplois sur le long-terme que les méga projets. Ça fait des gens plus fiers qui ont créé eux-mêmes leur entreprise et c'est des gens qui mettent du temps » (R250 : 3).

Le Hameau-18 est porteur et acteur de cette vision du renforcement économique par la multiplication de petites entreprises.

Au niveau du territoire, manquant d'exemples de coopérative, le Hameau-18 a permis la mise en place de la Coop-du-Cap : « c'est sûr qu'avoir le modèle d'une coop qui fonctionnerait bien, ça permet de véhiculer cette valeur-là que, tout le monde, on peut travailler ensemble » (R360 : 4). Cherchant à créer des emplois à proximité de leur milieu de vie, les membres, en collaboration avec d'autres habitants de La Martre-Cap-au-Renard ont développé une coopérative de solidarité fonctionnant sur le mode des projets ; c'est-à-dire « chacun est responsable de son projet, de ses budgets et vient en débattre au CA et on voit la cohérence de tout ça » (R110 : 1). Stimulant le monde de l'innovation territoriale, l'implantation du Hameau-18 a aussi permis à plusieurs de ses membres de partir en affaire avec des petites entreprises. Cependant, pour une personne de la population extérieure, il importe de faire la distinction entre les entreprises et l'éco-hameau : « la Coop-du-Cap, le Café, les Algues, c'est un autre affaire. L'éco-hameau, c'est une place pour vivre, pas pour faire des business non plus » (R250 : 4). Dans ce sens, il est possible de nuancer que le Hameau-18 n'est pas une innovation économique dans le sens qu'en soit, le Hameau-18 ne crée aucune ressource monétaire. Néanmoins, les initiatives émergeant de cette structure telle que la coopérative de solidarité et les entreprises d'affaires ou culturelle sont des initiatives économiques locales. Face à cela, nous pouvons dire que l'éco-hameau sert de lieu d'émergence ou d'incubateur à l'innovation.

Toutefois, l'expertise développée par les membres de l'éco-hameau place le projet au cœur d'un accroissement de pouvoir individuel sur le développement local. Pour plusieurs, les membres du Hameau-18 sont une référence au niveau agricole et l'éco-hameau devient un lieu propice pour trouver de l'aide et répondre à des problèmes dans ce sens : « il y avait toujours quelqu'un pour me donner un coup de main. Pour répondre à un problème que j'avais chez nous. Ça aussi, c'est des petits gestes mais qui sont difficiles à quantifier » (R360 : 5).

« ne serait-ce [que] le fait que plusieurs personnes se sont mis ou remis à faire leur jardin, leur compost, juste le fait de voir que, nous, on fait pousser plus que patate, carotte, navet. Juste nos voisins d'en face, ils se sont mis à en faire un petit peu plus. Ce rayonnement-là, cette prise en charge là des gens de leur jardin, de leur alimentation » (R110 : 19),

Le projet d'éco-hameau permet, d'une part, la transmission ou la revalorisation de certaines valeurs, et d'autre part, de renforcer l'autonomie individuelle que certains appellent l'*empowerment*. Que ce soit un échange sur le fonctionnement d'habitat collectif ou encore sur les modes de communication, autre que le niveau alimentaire, l'expérience de la gestion consensuelle a permis à certains membres de l'éco-hameau d'apporter un soutien à la mise en place d'autres projets collectifs sur le territoire (R170 ; R310)¹⁹.

Finalement, la population de La Martre – Cap-au-Renard encourage le développement économique par de petites et moyennes structures locales. Par l'entremise de la coopérative la Coop-du-Cap et de ses petites entreprises localisées dans le Hameau-18, le projet collectif de Cap-au-Renard s'inscrit dans la vision locale de l'économie et valorise l'expertise et l'innovation locale.

¹⁹ Quelques projets sur le territoire (projet d'habitat collectif à Mont-Louis et projet de micro-brasserie à St-Anne-des-Monts) ont, lors de leur mise en place, consultés formellement ou informellement les membres de Hameau-18 sur la gestion collective. (« Il y a un projet de micro-brasserie à St-Anne, et quelques membres d'entre nous ont partagé des outils de communication » (R170 : 5) : « Il y a aussi peut-être une solidarité en tant que personnes qui ne vivent pas à Saint-Anne-des-Monts. Il y a une espèce d'échanges de connaissances. Les gens de Hameau-18 comme le projet de Mont-Louis ont une vision commune aussi à quelque part. » (R310 : 4).)

4.1.2.2 Participer à l'accroissement du pouvoir local

Une autre crise, cette fois particulière à la municipalité de La Martre – Cap-au-Renard, est une crise politique. Selon Dionne et Klein (1995), il est indispensable de renforcer le milieu territorial pour lutter contre la dégradation sociale. Pour Fournis (2012), cet investissement social doit passer par les actions politiques qui s'articulent entre l'État et ses instances et les actions collectives. Néanmoins, la municipalité de La Martre – Cap-au-Renard a surtout été connue pour les dysfonctionnements de son conseil municipal. Cette ambiance non participative, démobilisante voire agressive, remet en doute le pouvoir de la municipalité à chapeauter le développement de sa communauté élargie. Le niveau municipal est considéré comme n'ayant « aucun espèce de pouvoir » (R210 : 1) vu qu' « il n'y a tellement pas de marge de manœuvre. C'est finalement gérer des rues, du déneigement et des chicanes de villages » (R220 : 1). Cependant, la principale cause du manque d'investissement au conseil municipal est liée à la « politicaillerie » (R150). Après les conflits internes, plusieurs considèrent que :

« Ça ne m'a pas donné envie non plus d'être conseiller. C'est extrêmement ingrat comme tâche. Ces personnes-là font vraiment du bénévolat et les citoyens ne se gênent pas pour chialer ou s'en prendre personnellement aux gens. Souvent, il y a un peu le climat de tribunal où les conseillers se font juger et attaquer par les gens. Ça a brassé les dernières années à partir de l'histoire des lampadaires et tout ça. C'est un peu comme si les gens accusent les conseillers de mal faire leur job. Et les conseillers s'expliquent là publiquement, et il manque de dialogue » (R160 : 2).

Si le conseil municipal ne semble pas apte pour certains à assurer le développement endogène, l'action citoyenne pour sa part est perçue comme relativement efficace. Par le biais de la Coop-du-Cap, un projet de compostage a été porté par les citoyens. Proposant le compost à la maison plutôt que par des bacs qui nécessiteraient par la suite un transport vers les grands centres, la Coop-du-Cap a permis la mise en place d'un projet de compostage à La Martre – Cap-au-Renard, une initiative où le compost non utilisé par les particuliers est récupéré par la Coop-du-Cap et l'éco-hameau pour les jardins collectifs (R120 : R220). Dans ce projet, les citoyens,

dont les membres de l'éco-hameau, ont rencontré le conseil des maires et pour les acteurs traditionnels, poussant donc une initiative citoyenne dans les mains des institutions politiques traditionnelles. La démonstration que les habitants du territoire peuvent définir leur propre moyen de collecte du compost contribue à la vision que la Haute-Gaspésie est un lieu où malgré le peu de voisins, le support communautaire rend l'autosuffisance possible (R310). Le projet de La Martre – Cap-au-Renard a prouvé que le compostage domestique fonctionne dans cette collectivité. Cependant, dans certains milieux, la reconnaissance du savoir citoyen est plus difficile à crédibiliser, encore plus lorsqu'il émerge des initiatives marginales ;

« il y a des gens au niveau économique qui disaient en fait, c'est la gang de barbus qui vivent en commune à Cap-au-Renard. Puis, on ne le fera pas confiance, on ne leur confiera pas ce mandat-là, etc. Je trouve encore que ça aurait été une excellente idée que ce soit eux-autres qui récupèrent le leadership pour que ce projet soit dans toute la MRC » (R360 : 3).

Finalement, le conseil municipal, représentant la structure institutionnelle la plus proche de la population, semble susciter une faible motivation de plusieurs membres de la communauté élargie de La Martre – Cap-au-Renard. Néanmoins, des actions citoyennes prennent place hors de cette institution, avec entre autre la participation des membres de l'éco-hameau.

4.1.2.3 Participer à une vie communautaire

Représentée par de grandes familles principalement installées à La Martre (R330) et une communauté élargie basée sur les sentiments de bon voisinage, l'arrivée de jeunes familles au tournant des années 2000 pousse à une certaine hétérogénéité : « parmi les jeunes qui sont arrivés, il y a des gens, beaucoup, qui sont instruits. C'est hétérogène, de divers milieux, et c'est important pour le développement social » (R330 : 2). Mathématiquement, par sa volonté de s'installer sur le territoire, le Hameau-18 apporte par sa simple présence une augmentation démographique. Par la présence de neuf adultes et de trois enfants, l'éco-hameau crée autour de lui un dynamisme qui encourage d'autres jeunes familles à s'installer au village permettant sur le long-terme, par exemple, de garder l'école de Marsoui ouverte, puisque celle de La Martre a fermé en 1997: « il y avait de moins en moins d'enfants. Les néo, ça a amené beaucoup le côté

enfants qui courent partout. Les gens apprécient ça, parce que, sans nous-autres, l'école de Marsoui serait fermée » (R110 : 12 ; Gélinas, 2014).

Même si l'établissement du Hameau-18 est un avantage pour le milieu en terme de démographie, la communauté néo-rurale n'arrive pas à complètement s'intégrer dans la communauté élargie. La réalité spatiale du milieu (une petite population sur un grand territoire) semble permettre une certaine tolérance face à l'individualité de chacun, tolérance ne rimant pas avec intégration ou acceptation (R120 : R220, R240). La population locale reste méfiante face à l'arrivée de nouveaux habitants ; il semble qu'une peur ou du moins une réticence face au nouvel arrivant est présente à La Martre – Cap-au-Renard, comme partout en Gaspésie (R250, R310, R320). Créant des mondes majoritairement en parallèle, les locaux n'échangent que très peu avec les nouveaux arrivants et vice-versa : « faudrait qu'ils se mélangent plus aux gens d'ici. C'est à eux autres aussi de faire leur part et de venir nous rencontrer. Ils le font pas assez » (R330 : 3). Dans leurs observations au village du Bic, Dionne et Thivierge (1996) notent que des liens nouveaux et différents peuvent être développés par les néo-villageois avec le territoire. Dans le cas de La Martre - Cap-au-Renard, les néo-ruraux semblent développer une vie communautaire sur le territoire plus active que celle mise de l'avant par les locaux. Malgré l'absence d'animosité entre les différents groupes qui évoluent à La Martre – Cap-au-Renard, une coupure existe entre les habitants du village. Les gens ne se mélangent que très peu : « on ne croise pas les gens dans le village » (R130 : 2). Les gens vivant à l'extérieur de l'éco-hameau réitèrent qu'ils voient relativement peu les membres de l'éco-hameau aux activités communautaires et que surtout, ils aimeraient les voir davantage (R240 ; R350). Les membres de l'éco-hameau sont aussi conscients qu'ils pourraient augmenter le nombre de fréquentations des activités extérieures outre que celles commerciales ou spécifiques à leur milieu de vie ;

« c'est pas une indifférence, une ignorance ou pas une bonne volonté de se mélanger, mais c'est vraiment manque de temps, puis manque de volonté, je dirais. Juste parce que je suis nourrie socialement et affectivement parlant par un groupe » (R110 : 4).

Ne participant que très peu aux activités de l'éco-hameau, les « locaux » ont pourtant en commun avec les nouveaux arrivants la préoccupation de conserver la mer, la forêt et la nature

intacte, l'entraide, ainsi que la fierté de leur milieu de vie (R140 ; R150 ; R220). Ce sont ces éléments que Macini, Martin et Bowen (2005) définiraient comme le but de cette communauté : la volonté que la communauté élargie reste en vie dans un milieu sain. Qu'importe qu'ils soient « locaux » ou néo-ruraux, les habitants de La Martre – Cap-au-Renard se rejoignent dans ce désir de conservation de leur milieu vie et du pouvoir d'auto-définition de ce dernier. Dans ce sens, le milieu permet de relier la totalité de la communauté élargie et d'éviter un potentiel éclatement social en trouvant un équilibre entre les différentes façons d'atteindre cet objectif commun. En sortant de la marge par la mise en place de projets économiques d'évènements sociaux, les membres du Hameau-18 ouvrent une place pour la communication et les échanges, éléments essentiels à la construction sociale (Ninacs, 2008). Les rencontres en face-à-face (Lazzarotti, 2006) provoquées par le carrefour d'échanges et d'idées que représente le Hameau-18 deviennent essentielles à la consolidation sociale et pour élargir leur cercle social.

4.1.2.3.1 L'ouverture d'espace de rencontre

Ces rencontres en face-à-face deviennent alors une méthode essentielle pour la rencontre entre les néo-ruraux et les locaux. Les membres de l'éco-hameau s'inspirent du principe que le meilleur moyen de prôner un mode de vie différent est de respecter celui de ceux qui ne l'ont pas : « be the change you want in the world. Commence par toi, commence par être ce que tu veux, ce en quoi tu crois. L'incarner vraiment et après ça, tu iras vers l'extérieur, essayer de faire changer les choses » (R250 : 6). Ils promeuvent ainsi le principe d'une construction collective du milieu de vie, ce qui offre une réponse sociale à cette « crise » de la ruralité. Pour animer la sociabilité de ce milieu de vie, les membres de l'éco-hameau souhaitent favoriser l'ouverture d'espaces publics et de rencontres. Selon les informations recueillies lors des entretiens et la littérature grise, le dynamisme dans le projet du Hameau-18 permet la création de lieux de socialisation grâce notamment à ses terrains, mais aussi par l'investissement des membres.

Tableau 2 : Activités prenant place sur le terrain du Hameau-18

	2010	2011	2012	2013	2014
Activités économiques					
Activités maraichères	X	X	X		
Framboisière	X	X	X	X	X
Huile de chanvre	X	X	X	X	X
Mont-Café				X	X
Varech Phare Est				X	X
Activités sociales et culturelles					
Festival Dehors				X	X
Grandeur Nature	X	X	X		
Jardins collectifs		X	X	X	X
Randonnées médiévales	X	X			
Volley-ball - Pizza				X	X
Woofing	X	X	X	X	X

Tout d’abord, la présence de la Coop-du-Cap, coopérative de solidarité, sur les terrains de l’éco-hameau est le principal moyen d’ouvrir des lieux de rencontre. Toutefois, il est à noter que le projet d’éco-hameau n’est pas l’instigateur direct de ces projets, mais bien le lieu physique qui les reçoit : « l’éco-hameau ne crée pas nécessairement des lieux. La Coop 100% oui, mais l’éco-hameau non » (R230 : 6). La participation de certains membres de l’éco-hameau permet que le

Hameau-18 serve de « contenant » pour ces lieux de rencontre, c'est-à-dire de trame de fond pour des rencontres formelles et informelles. Que ce soit par l'intermédiaire du jardin collectif, et non communautaire (R120), les ateliers de jardinage (R170) ou encore les Grandeur-Nature²⁰ (R160), par l'entremise de la Coop-du-Cap, l'éco-hameau a participé à créer une ouverture pour des gens qui ne se seraient pas nécessairement côtoyés autrement ;

« le jardin collectif, il est sous la gestion de la Coop, mais c'est les gens de l'éco-hameau qui mènent sans mener, coordonne. Ça fait une espèce de nouvelle ouverture, ça ouvre une porte pour des gens qui ne se pointaient pas nécessairement ici se sont mis à se pointer pour d'autres choses aussi » (R120 : 13).

Un autre projet mis de l'avant par la Coop-du-Cap grâce au terrain du Hameau-18 est la Fête des récoltes. Prenant place à la Chapelle de Cap-au-Renard (R240), cette grande fête, qui prend place chaque année, se décrivait en 2011 comme « environ 400 visiteurs venus prendre part à la Fête, assister au lancement de l'huile de chanvre, participer à la table ronde sur les jardins collectifs ou faire des provisions de produits de terroir. Environ 18 exposants sont venus proposer des produits de leur création (métiers d'art et produits agro-alimentaire) » (Coop-du-Cap, 2011 : 11). Touchant autant les gens de La Martre – Cap-au-Renard que de la MRC (R360) et au-delà, « c'est un beau moyen d'ouvrir leur champ d'action et d'inclure du monde de partout. D'ouvrir ça à d'autres mondes que ceux qu'on connaît par les jardins et l'éco-hameau » (R180 : 6). Faisant la promotion des produits de la Coop-du-Cap ainsi que des produits du terroir gaspésien, cette innovation pour les acteurs institutionnels est devenue

« un incontournable pour toute la Haute-Gaspésie. C'est intéressant, parce que ça ne se faisait nulle part ça. Ils ont amené la découverte des produits du terroir et ce que nous sommes capables de produire » (R320 : 4).

Ensuite, certains membres de l'éco-hameau sont aussi les hôtes et les instigateurs du festival Dehors, un festival de *land-art*. Attirant plus d'une quarantaine de personnes la première année et une centaine la deuxième édition. Ce festival souligne une volonté de faire vivre le

²⁰ Un Grandeur-Nature est un jeu de rôle où les participants représentent des personnages d'une histoire fictive qui prend place dans un lieu déterminé. (http://www.bicolline.org/le_jeu.html)

territoire aussi au niveau culturel (R210). De plus, un autre projet est mis de l'avant par des membres du Hameau-18, mais se déroulant cette fois dans le village de La Martre. Par l'intermédiaire de l'entreprise de théâtre Théâtre Témoin, le projet théâtral *À Frette*²¹ a été mis sur pied. Les artistes proposaient la construction de fort d'hiver au cœur desquels des contes, des feux et des lectures prenaient place. Les récits présentés par l'équipe de théâtre étaient directement inspirés des mémoires des gens locaux de tout âge. Ces derniers permettaient de faire revivre la mémoire du territoire. L'essentiel de ces soirées était de rester accessible pour tous : « c'est de rallier les gens autour d'un projet d'hiver. En essayant que ce soit le plus accessible possible, sans prix d'entrée, contribution volontaire, don de bouffe » (R150 : 8).

En outre, le projet d'éco-hameau permet la création de lieux informels. Surtout lors de la saison estivale, le Hameau-18 devient un point de rencontre incontournable, une petite place de village. Que ce soit pour les soirées pizza-volleyball pouvant regrouper plus d'une quarantaine de personnes (R120 ; R140 ; R150 ; R170 ; R240), les soupers autour de la cuisine d'été ou encore les balades dans les chemins forestiers, l'éco-hameau devient une mini place de village (R130 : R220), « un espèce de carrefour où plein de monde qui se croisent, de projets qui se développent » (R180 : 6). Même pour des gens hors de l'éco-hameau,

« la cuisine d'été, elle appartient à l'éco-hameau, mais vu qu'il y a beaucoup de projets coop qui se passent là à cause de l'agriculture, on en profite aussi par la bande. On se sent chez nous, on s'assoie autour du feu, il y a une cuisine. Je ne suis pas chez quelqu'un. C'est très inclusif » (R220 : 4).

Il a été toutefois souligné que malgré l'ouverture des membres de l'éco-hameau de leur lieu de vie, les gens fréquentant le Hameau-18 restent « du monde qui vont à l'éco-hameau, c'est uniquement du monde de l'extérieur qui ont le profil parfait pour fitter dans un éco-hameau ou quelques membres qui par le biais de la Coop vont y aller. Ce n'est pas une place qui est fréquentée par le monde local » (R250 : 5).

²¹ Le projet *À Frette* est décrit comme un « espace d'expression pour s'raconter l'hiver et s'réchauffer l'imaginaire. La saison est pas morte, a fait la morte. Avec les contes et les légendes du frette, on veut y faire rougir les joues, y pendre au nez la guedille, y faire figer la glace dans moustache. » (Théâtre, 2013).

Enfin, l'éco-hameau est aussi un lieu de rencontre entre les gens de La Martre-Cap-au-Renard et des gens de passage. Que ce soit par le principe de *woofing*²² ou encore par pur hasard principalement grâce à la proximité du Sea Shack²³, auberge festive localisée à Ruisseau-Castor (St-Anne-des-Mont), l'éco-hameau devient un lieu de visite et de mélange où des gens ayant des visions semblables se rencontrent. Le nombre de *woofers* durant l'été est signe pour quelqu'un que le Hameau-18 devient peu à peu un site sur l'itinéraire alternatif : « ne serait-ce que quand tu regardes le nombre de *woofers* qui débarquent ici l'été. Ça veut dire que ça se parle, le monde sait que ça existe. Il y a une ouverture à accueillir les gens et du travail à faire pour le bien de tout le monde. » (R180 : 6).

Qu'importent les lieux formels ou informels sur le terrain même de l'éco-hameau ou à l'extérieur, il est à noter que la présence de l'éco-hameau et de ses membres permet la création de lieux concrétisant les rencontres de face-à-face. L'esprit de famille et la convivialité de ces échanges encouragent pour plusieurs une certaine fierté face à Hameau-18 (R220 : R310). Outre les attraits du paysage ou des potentiels du territoire, ce qui séduit les gens à La Martre – Cap-au-Renard est la communauté élargie. Avec la proximité du Sea Shack, autant les fondateurs de l'éco-hameau que ceux qui s'y sont joints ont senti que quelque chose pouvait se passer dans ce village plutôt que dans d'autres lieux en Haute-Gaspésie ;

« C'est sûr qu'il y a quelque chose qui s'est passé en Haute-Gaspésie avec le Sea Shack et nous, qui fait qu'il y a une rétention de jeunes qui sont venus s'installer, parce que ces modèles-là existent et qu'ils peuvent s'y référer quand ils ont envie de rencontrer du monde sympathique, éduqué et compagnie. Puis, le Sea Shack pour moi a fait office. Je me suis dit ok, si en Haute-Gaspésie il y a ce lieu-là, c'est que potentiellement, il y a les gens pour faire l'éco-hameau. Et potentiellement, il y a une dynamique intéressante sociale qui peut s'y lier. » (R110 : 4)

²² Le Woofing est une mise en réseau internationale de projets fermiers et de volontaires qui souhaitent échanger du temps de travail à la ferme contre un hébergement et de la nourriture. (<http://wwofinternational.org>)

²³ Le Sea Shack est une auberge festive ouverte en 2004 dans le village de Ruisseau-Castor. Située à une dizaine de kilomètres de l'éco-hameau, ce lieu se décrit comme « un endroit où la célébration et la fraternité sont reines ». (<http://www.aubergefestive.com>)

Par l'effet boule-de-neige, le dynamisme des membres du Hameau-18 a séduit un nombre considérable de nouveaux arrivants que certains qualifient même comme la principale raison de leur établissement à La Martre – Cap-au-Renard (R160 : R220). Cette caractéristique spécifique du village est même utilisée par les acteurs traditionnels comme moyen d'attraction lors de séjours exploratoires de différents organismes, décrivant l'éco-hameau comme un point incontournable du milieu (R310 : R320). Le simple fait d'habiter le territoire et de le rendre vivant grâce à des innovations économiques, sociales et culturelles fournit à la région un outil de rétention et de séduction.

Bref, malgré des groupes différents qui évoluent parallèlement à La Martre – Cap-au-Renard, l'arrivée de l'éco-hameau, par son poids démographique et son hétérogénéité, a provoqué un nouveau dynamisme. Même si les communautés (néo-rurales et locales) évoluent toujours de manière parallèle, l'ouverture d'espaces publics et de lieux de rencontre provoqués par la présence du Hameau-18 semble réussir à tisser des liens importants qui pourraient renforcer la communauté élargie.

4.1.3 Être en marge mais influencer

Reprenant l'hypothèse 1 (que le Hameau-18 intègre à ses idées le reste de la communauté élargie), il est possible d'affirmer que le Hameau-18 reste marginal dans plusieurs de ses idéaux. Pour les membres de l'éco-hameau, le projet correspond à une alternative au modèle dominant basé sur la société mondiale néolibérale (Silvestro, 2005b). Qu'ils l'appellent acte de résistance, proposition d'alternative ou encore visée de changement social, les membres du Hameau-18 croient que se mettre ensemble pour la recherche d'autonomie alimentaire ou énergétique ainsi que d'une conception de pouvoir collectif sont à distance de la norme sociale (R110 ; R120 ; R140 ; R150 ; R170) :

« l'individu ne peut rien seul. C'est pas en s'insurgeant contre les heures de travail et le nombre de congé qu'on a eu les congés payés. C'est parce qu'il y a eu des groupes, des partis, des syndicats, des collectifs. Chacun a un chemin à faire dans sa tête, mais il faut qu'il s'unisse à d'autres » (R130 : 6).

Cette idée reprend l'élément d'affirmation collective présent dans les écovillages (Silvestro, 2005b). Le refus du Hameau-18 à adhérer au système peut être vu comme une réaction à ce que Savadogo (2008 : 15) appelle « le mimétisme social qu'impose l'emprise de la collectivité sur l'individu », mais qui est nuancé par le fait que « chaque homme se réserve cependant le droit de s'écarter des conventions sociales quand il les juge excessivement écrasantes. Sans nécessairement entrer en conflit ouvert avec les habitudes sociales, chacun s'accorde la possibilité de s'en démarquer à l'occasion ». Toutefois, se concrétisant par des actions non-circonsrites par des règles extérieures à leur unité, les membres de Hameau-18 correspondent à « [d]es habitudes, des références grâce auxquelles les individus s'apprécient entre eux en l'absence de toute sanction ou récompense institutionnalisée, officielle » (Savadogo, 2008 : 15). Même si autour du Hameau-18 une série d'individus partagent les idées, soit en partie, soit totalement, qui y sont véhiculées, la grande majorité du village de La Martre – Cap-au-Renard est distancée par rapport à celles-ci.

Par exemple, lorsqu'il est question de propriété ou d'accès à la terre, les membres de l'éco-hameau ressentent un malaise face aux notions d'emprunt à la banque et d'hypothèque ainsi que la fluctuation des prix : « c'est pris pour acquis qu'il faut emprunter à la banque, prendre une hypothèque et être propriétaire, mettre du cash sur une maison. Mais non, c'est pas ça qu'on veut » (R120 : 5). Partant du principe que « le marché ne représente pas le statut social, les possibilités financières des personnes, l'état réel du bâtiment. C'est donc à la merci de la spéculation. La propriété sert juste à faire de l'argent sur le principe que les gens auraient juste besoin d'utiliser un lieu sans avoir besoin de le posséder. » (R130 : 5) Pour les membres du Hameau-18, l'utilisation d'un lieu n'est pas un synonyme de possession et toute personne a le même droit de jouir de cette terre que quiconque. Ils apprécient ainsi de revoir cette notion de propriété individuelle et de déconstruire la vision d'endettement. Néanmoins, cette façon d'appréhender la propriété n'est pas tout à fait comprise ou approuvée par l'extérieur (R210, R220 et R240). Le fait que les membres de Hameau-18 sont personnellement détachés de cette notion de possession les positionne en marge de la conception de sécurité que les répondants hors éco-hameau ont souligné. Effectivement, pour ces répondants, le fait de posséder une maison ou un bâtiment physique est une garantie financière pour l'avenir et une sécurité pour la

famille (R210, R220 et R240). Dans ce sens, la marginalité de la notion de propriété dans le projet de Hameau-18 est un frein pour plusieurs personnes de faire partie de cette initiative et met en doute l'avenir du projet²⁴. En ce sens, il nous est impossible de dire que le Hameau-18 rallie la population autour de ses idéaux sociaux.

Le Hameau-18 reste un projet marginal, donc en marge du centre. Dans ce sens, autant les gens de l'éco-hameau même que les différents groupes à l'extérieur de celui-ci s'entendent pour signifier que la marge reste une réalité micro : « on ne veut pas la changer la planète. C'est ça notre monde. Une micro-affaire, c'est une micro-affaire. Ça reste micro » (R210 : 10). Malgré l'influence que les membres du Hameau-18 peuvent avoir sur un certain groupe (réseaux de proximité) ou encore sur certaines thématiques comme l'alimentation de proximité,

« tout ça en fait, ce n'est pas l'élément majeur, en fait, qui fait changer les opinions de tout le monde, mais c'est une partie du petit coup de pouce qui permet aux gens de la région et de l'extérieur de dire : bien, regarde on est en train de se structurer et de vivre avec nos ressources » (R360 : 4).

Prônant davantage un changement social par le pouvoir de la société locale que par la tentative d'influence à l'intérieur des structures institutionnelles : « ça fait longtemps que nous avons fait le choix que ce n'est pas par l'interne qu'on va changer les structures. C'est en élargissant les marges » (R110 : 15), les membres de l'éco-hameau émettent l'opinion de déconstruire des normes établies et voient dans sa quotidienneté la possibilité d'inventer une nouvelle structure, une nouvelle société correspondant davantage à ses valeurs. Sous cette perspective, le projet de Hameau-18 peut être considéré comme une innovation sociale^{25 26} et

²⁴ Des questionnements sur ce qui se passe entrevoquant un potentiel départ ont émanés des entretiens lorsqu'il était question de la propriété : « Si moi je veux quitter, comment je fais pour vendre la maison » (R204 : 4) ou encore « Tu te construis petit à petit. Et quand tu veux partir, elle ne vaut rien ta maison, parce qu'il n'y a pas de terrain, puisqu'il est à tout le monde » (R202 : 5). La sécurité financière a été remise en doute.

²⁵ L'innovation sociale est définie par le Centre de recherche sur l'innovation sociale (CRISES) comme « intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (CRISES. 2008-2009. *Rapport annuel des activités scientifiques*. CRISES, novembre 2009. http://crises.uqam.ca/upload/files/rapports-annuels/Rapport_annuel_08-09.pdf)

confirmer ainsi la deuxième hypothèse de cette recherche, que le Hameau-18 met de l'avant des initiatives renforçant le développement endogène économique, politique et communautaire. Conscients qu'ils évoluent en marge, les membres du Hameau-18 considèrent toutefois avoir une influence sur le long-terme, « parce qu'après, le système dominant, il reprend la marge tout le temps » (R110 : 15). Tous les répondants (membres de l'éco-hameau, habitants de La Martre – Cap-au-Renard, acteurs institutionnels) s'entendent pour remettre le tout en contexte, le Hameau-18 est une micro-réalité, un micro-projet qui n'a pas la prétention de tout changer, mais qui espère éveiller les débats sur la vision d'une société à construire. Face à cette réalité rurale est-ce que le projet d'éco-hameau porte réellement des initiatives pouvant proposer un développement plus localisé et hors institutions ?

4.2 La discussion : contrer la crise de la ruralité

Il est dorénavant clair que le projet du Hameau-18 correspond bien à un éco-hameau, et que le village de La Martre – Cap-au-Renard est typiquement gaspésien avec certaines particularités. Afin de répondre à la question centrale de cette recherche (Est-ce que le modèle alternatif hors des institutions traditionnelles porté par le Hameau-18 permet d'amoindrir la crise de la ruralité ?) trois angles seront privilégiés pour analyser la globalité des apports du projet, soit la communauté élargie, le pouvoir local et l'investissement territorial correspondant aux trois notions de base du mémoire soit la communauté, le mouvement social et l'habitabilité. Ces éléments permettent de voir l'apport et la construction des revendications pour le droit à l'espace. En effet, pour encourager le développement des régions, il est nécessaire de construire une solidarité, qui elle nécessite « une certaine territorialité pour pouvoir mieux se cimenter, elle qui est le fruit d'échanges, d'influences et de services entre les individus et les groupes » (Dionne et Beaudry, 1996 : 538). Les membres du Hameau-18 en s'installant sur le territoire, en le vivant, en se l'appropriant participent à l'affirmation du milieu de vouloir continuer d'exister.

²⁶ L'innovation sociale est définie par le Centre de recherche sur l'innovation sociale (CRISES) comme « intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (CRISES. 2008-2009. *Rapport annuel des activités scientifiques*. CRISES, novembre 2009. http://crises.uqam.ca/upload/files/rapports-annuels/Rapport_annuel_08-09.pdf)

4.2.1 Le Hameau-18 : consolider une communauté

Reprenant l'idée de l'espace dans la théorie du droit à la ville de Lefebvre (1974), la création d'œuvres empêche l'uniformisation sociale créant ainsi des milieux de vie unique par l'entremise d'échange entre les gens (Bailly, 1995). La marginalité du Hameau-18 reste très marquée face au reste de la communauté élargie de La Martre – Cap-au-Renard. Ainsi, plusieurs groupes (locaux, néo-ruraux des deux vagues) de La Martre – Cap-au-Renard vivent d'une certaine façon en parallèle, mais ont réussi à évoluer tous ensemble sur leur territoire ; chacun y trouvant son espace. En effet, par leur mode de vie que ce soit les types d'habitation (R320) ou encore la vision de la propriété (R220 ; R240), les gens de l'éco-hameau ne sont pas représentatifs du type de milieu de vie vécu par le reste de la population. Tant pour les gens de la communauté élargie que pour les acteurs traditionnels, le simple fait d'être l'exemple dans une marge ne suffit pas à influencer sur le reste de la communauté élargie : « la société, elle a une manière de fonctionner. Il faut comprendre comment fonctionne le système. C'est sûr que vouloir vivre en marge, c'est intéressant, mais ce n'est pas ça qui t'amène à être plus représenté, jamais » (R250 : 4). Ce que, à la suite de Lefebvre (1974), on pourrait appeler une « œuvre » (et non un « produit ») est pour certains répondants (R210 ; R250) trop différent du reste de la population, rendant ainsi le projet dans l'incapacité d'ouvrir totalement un espace commun, un berceau de communications provoquant l'éclosion de tensions et/ou d'accords (Lefebvre, 1974).

Néanmoins, le particularisme du projet de l'éco-hameau concerne une partie de la population. Surtout issu des deux vagues de nouveaux arrivants, un certain nombre de personnes est touché directement par les projets, les valeurs et les visions portés par les membres du Hameau-18 selon la totalité des répondants de la communauté élargie et des professionnels. Prenant place en milieu rural, la faible densité de population encourage le développement de réseaux sociaux forts (Barnes, 1954). Ce groupe, soit limité (membres de l'éco-hameau et partisans du projet), mais actif sur le territoire, en développant ce que Ninacs (2008) appelle l'*empowerment* communautaire, remet en doute la présomption d'inactivité rurale souvent liée à une crise communautaire (vieillesse de la population, manque d'activités économiques).

Pour Granovetter (1983), la création de nouveaux liens entre les habitants du territoire favorise un désir d'investissement social. Renforçant par les différents moyens les espaces de discussions (rencontres formelles et informelles, projets environnementaux, Coop-du-Cap), le projet porté par les membres de l'éco-hameau travaille à la consolidation de la conscience collective pouvant mener à un changement social. Même si le projet évolue hors des institutions conventionnelles, les membres et les partisans du Hameau-18 apportent une raison d'action (Nincas, 1995), soit celle de défendre la possibilité de vivre en milieu rural dans un environnement sain et humain.

Ainsi, bien que l'éco-hameau reste un projet limité à certains individus et qu'il n'arrive pas à enrôler l'ensemble de la communauté de La Martre – Cap-au-Renard, ses membres développent un réseau social basé sur des affinités sociales humaines (amitiés), mais aussi idéologiques (protection de l'environnement, valoriser la culture en milieu rural, volonté de construction de leur milieu de vie). Encourageant l'*empowerment* communautaire de ce groupe, les membres de l'éco-hameau participent à l'activation de la ruralité en défendant le droit d'habiter le territoire.

4.2.2 Le Hameau-18 : participer au développement endogène

Les liens du réseau social entourant le projet du Hameau-18 prennent comme trame de fond le territoire. Sans les territoires, les identités individuelles et collectives ne pourraient être construites (Jean, 2008). L'appropriation territoriale devient un lieu de concrétisation de l'action collective. Par exemple, l'ancrage territorial nécessité par le projet agricole du Hameau-18 participe de l'idée d'une résistance à la centralisation politique des décisions territoriales et à une concentration urbaine des milieux de vie. Ainsi, le Hameau-18 peut être vu comme « une dynamique de solidarité qui soutient le projet d'habiter l'espace rural, de « vivre quelque part », plutôt que comme le lieu d'expression d'une ruralité désuète construite sur le maintien de communautés traditionnelles restreintes » (Dionne et Beaudry, 1996 : 544). L'idée d'appliquer au quotidien une réappropriation du politique (Giddens, 1991) afin de palier les lacunes d'un État (Klein et Tremblay, 1989), sans pour autant toujours vouloir changer la structure étatique elle-même, met en valeur la question de développer une nouvelle dynamique sociale (Fournis, 2012)

par les mouvements sociaux citoyens. Dans le cas de l'éco-hameau, les doutes entourant la capacité du conseil municipal, instance politique pourtant la plus localisée, à susciter le développement du territoire (R110 ; R160 ; R210), renforcent cette idée que la crise politique du milieu peut être compensée par l'action alternative locale.

Sans pour autant vouloir directement influencer les structures traditionnelles, le projet du Hameau-18, avec sa façon de concevoir les interactions sociales et la structure dans laquelle elles doivent prendre place, devient soudainement un atout pour le territoire. À partir des initiatives de l'éco-hameau, soit par la Coop-du-Cap ou encore les entreprises qu'il crée, les acteurs traditionnels voient en lui des opportunités de justifier une habitabilité menacée par la faible densité démographique dans un grand territoire. Si les groupes autogérés co-habitent toujours avec l'idée d'utilitarisme de l'extérieur (Godbout, 1986), il semble que dans ce cas, il est question d'un double-utilitarisme. D'une part, les membres de l'éco-hameau utilisent les ressources externes lorsqu'ils veulent mettre en place certains projets, soit pour du financement (*Coop-du-Cap*), soit pour un appui (*À Frette*). D'autre part, les acteurs traditionnels utilisent le projet du Hameau-18 entre autres pour attirer des jeunes lors de séjours exploratoires : « même dans nos séjours exploratoires, on faisait la visite de la Coop. Nous, on s'en sert comme attraction, ça fait partie de notre parcours pour charmer nos nouveaux arrivants. » (R310 : 4), ou encore pour faire la promotion du modèle coopératif d'entreprise : « c'est un bel exemple de coopération dans la région. Alors c'est sûr qu'avoir le modèle d'une coop qui fonctionnerait bien, ça permet de véhiculer cette valeur-là que tout le monde on peut travailler ensemble » (R360 : 3). Les projets mis de l'avant par l'éco-hameau, aussi marginaux qu'ils puissent être, permettent malgré tout à ce dernier d'être accepté comme partie prenante du territoire par les acteurs traditionnels.

Sans attendre l'intervention de l'État central, le dynamisme local et l'action territoriale mise de l'avant par les projets de l'éco-hameau crée une ouverture de potentialités pour le milieu (Banos et Candau, 2006). Observant une revendication du droit à l'espace en milieu rural menée au premier plan par un groupe marginal, le mouvement social présent dans le projet de l'éco-

hameau vient alors consolider l'élément unissant l'entièreté de la communauté, soit la volonté de vivre son territoire.

4.2.3 Le Hameau-18 : revendiquer le droit à l'espace

L'espace social créé par le développement des réseaux sociaux au cœur d'un territoire ne peut s'épanouir que par l'enracinement de ce groupe dans un quotidien localisé. Le fait de se stabiliser dans un milieu de vie précis permet la répétition des rencontres sur une base quotidienne (Halfacree, 2007). En établissant leur projet au cœur du village de La Martre – Cap-au-Renard, les membres du Hameau-18, « c'est sûr que eux, ils habitent le territoire » (R210 : 10). S'ancrant dans le territoire, les membres de l'éco-hameau prennent place au cœur d'une mouvance dynamique locale apportée par des projets économique ou culturel tels que le Sea Shack ou le projet de la Chapelle²⁷ et contribuent ainsi à la consolidation d'un groupe territorial pouvant se mettre en action. Que ce soit par l'apport démographique ou par la création de lieux formels et informels sur leur propre terrain ou dans le village de La Martre – Cap-au-Renard, les membres de l'éco-hameau participent à l'appropriation de l'espace (Purcell, 2009). En prenant part au territoire en s'y établissant, mais aussi en s'alliant à la communauté élargie sur le désir de conserver leur milieu de vie intact, les membres de l'éco-hameau participent à l'idée d'autonomie des communautés dans la recherche d'un but commun (Macini, Martin et Bowen, 2005). Répondant à la crise démographique des milieux ruraux par l'apport de nouveaux visages et niant l'inactivité du monde rural, le dynamisme du Hameau-18 participe à la lutte contre la désintégration du social créée dans les espaces « vides » laissés par un lieu de vie représentant un « produit » pré-construit (Lefebvre, 1974). En façonnant un milieu de vie sensible à une « œuvre » en constante évolution et création, les membres de l'éco-hameau et leur réseau social contrebalancent une appropriation urbaine de leurs territoires (Gagnon, 2008). En construisant leur espace, les membres de l'éco-hameau et les partisans de ce dernier se construisent eux-mêmes (Lefebvre, 1968) et provoquent une déstabilisation des tendances à la centralisation par l'action collective (Melucci, 1995). L'éloignement physique obligatoire du monde rural face à la

²⁷ Le projet de la Chapelle prend place au cœur du village de Cap-au-Renard. Hôte de plusieurs activités culturelles, l'organisme « Cap-au-Renard en Couleurs » fût officiellement constitué en 2012. (<https://www.facebook.com/chapelleducap/info>)

centralité politique et à la concentration démographique (Halfacree, 2007) permet aux ruraux d'avoir suffisamment d'espace pour mieux se définir et de définir leur milieu (Lefebvre, 1968). Cette dichotomie centre-périphérie est aussi présente à l'intérieur même des régions. La volonté d'autonomie des membres de l'éco-hameau face au centre urbain régional, Sainte-Anne-des-Monts, se concrétise par la mise en place de la Coop-du-Cap et les autres activités économiques (café, algues, théâtre). Permettant ainsi un développement plus approprié, car issu de la communauté locale (Dionne et Mukakayumba, 1998), le milieu rural, nuançant l'autorité²⁸ du monde urbain, devient un acteur majeur dans sa redéfinition et sa pluralité (Jean, 2012). Par exemple, les mobilisations en opposition au développement des hydrocarbures sont le symbole que les populations locales veulent être partie prenante des décisions qui touchent leur développement. Par son ancrage territorial, le Hameau-18 contribue au positionnement du monde rural face à l'État central national. Par leurs actions, entre autre contre le développement des hydrocarbures, les membres de l'éco-hameau participent à la redéfinition du rôle que doivent occuper les régions ressources à l'échelle nationale ; alors que leur simple modèle de vie suggère une autre façon d'investir ces territoires. Loin désormais de se faire orienter et urbaniser par l'urbain (Jean, Dionne et Desrosiers, 2009), le monde rural revendique le droit d'être sur son territoire en justifiant sa présence par son dynamisme.

À la suite des résultats, il est possible de dire que le projet collectif de Cap-au-Renard est représentatif de la réalité des écovillages par ses visions environnementales, sociales, politiques et économiques. Avec un système de gestion consensuelle, les membres de l'éco-hameau cherchent par leurs actions quotidiennes à contester l'inactivité attribuée normalement aux milieux ruraux. Face aux différentes crises de la ruralité (politique, économique et communautaire), les membres du Hameau-18 apportent un dynamisme local, valorisant un pouvoir citoyen par une consolidation des réseaux. L'ouverture de nouveaux espaces ainsi que la variété des projets économiques sur leur lieu de vie, malgré un aspect marginal, s'inscrivent dans une tendance de renforcement social, de lutte contre la centralité politique et de définition du

²⁸ L'Autorité se définit selon Kojève (2004 (1942)) comme un mouvement actif qui nécessite que des agents renoncent consciemment et volontairement à leur autorité. En ce mettant en action, le milieu rural ne reconnaît plus l'Autorité du monde urbain comme décideur de l'entièreté du territoire et provoque ainsi la destruction de l'autorité urbaine pour permettre l'autorité rurale. Il est à noter que l'utilisation de la force ou de la violence est signe de manque réel d'autorité.

rural face à l'urbain. Dans ce sens, nous pouvons confirmer la troisième hypothèse, soit que le Hameau-18 mobilise autour de lui, par ses projets sociaux, culturels et économiques, la communauté élargie pour revendiquer l'appropriation du milieu de vie par ses habitants et le droit de vivre en milieu rural.

CONCLUSION GENERALE

Poussée dans une logique économique de type centre-périphérie, la ruralité se voit perdante dans le développement économique et politique. Nous avons vu que le monde rural subit un déséquilibre provoqué par le manque d'intérêt à son égard par l'État central. Teinté par le vieillissement de sa population et l'exode des jeunes, le monde rural est perçu comme un milieu traditionnel où l'intervention de l'extérieur devient le salut des communautés. La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est une région ressource québécoise typique d'une ruralité en crise selon les points de vue économique, politique et communautaire. Néanmoins, ces territoires sont aussi hôtes d'initiatives sociales de toutes sortes, prenant part ou pas à des mouvements sociaux plus larges. Une des formes de mobilisations sociales rurales est les écovillages. S'inscrivant dans une démarche alternative face à des modèles politique et économique dominants, ces groupes prennent place hors des institutions traditionnelles sans pour autant être en confrontation avec celles-ci. En effet, les écovillages sont davantage à la recherche d'espaces d'expression politique et d'expérimentation à distance des structures préexistantes qu'en lutte ou en négociation avec l'État central. Lors de cette recherche, un projet d'éco-hameau, petite entité sur le même modèle que les écovillages, a été étudié, soit le Hameau-18 situé en Haute-Gaspésie.

Reprenant les trois questions et hypothèses de recherche²⁹, il est possible de nuancer notre position initiale. En effet, à la suite de la collecte et de l'analyse des données, il est difficile de

²⁹ Q1 : Est-ce que le projet du Hameau-18 réussit à aller au-delà de sa marginalité pour s'intégrer au reste de la communauté ? / H1 : Nous croyons que le projet du Hameau-18 est partie intégrante de la communauté élargie qui, elle, se sent interpellée par leurs idées.

Q2 : Est-ce que la mobilisation sociale sans confrontation avec l'État permet de mettre en place un développement endogène ? / H2 : Nous croyons que le Hameau-18 met de l'avant des initiatives renforçant le développement endogène.

Q3 : Est-ce que la marginalité du projet Hameau-18 participe à la revendication du droit à l'espace ? / H3 : Nous croyons que le projet Hameau-18 mobilise autour de lui la communauté élargie pour revendiquer l'appropriation de leur milieu de vie.

statuer que le Hameau-18 est partie intégrante de la communauté élargie de La Martre – Cap-au-Renard. Selon la thèse de Simard (2007), les identités rurales se construisent d’une part par les conflits locaux, et d’autre part par des collaborations. Si Simard (2007) soutient que les conflits entre les néo-ruraux et les locaux sont essentiellement liés à la catégorie d’usage (productif, résidentiel, récréatif et de protection), il semble que les membres du Hameau-18 ont choisi une appropriation territoriale différente de la majorité des locaux. En effet, ils utilisent leur terrain pour des activités agricoles plutôt que forestières ; plus d’une personne est légalement propriétaire des terres ; et ils interdisent la chasse sur leur propriété. Néanmoins, ce constat pousse plutôt à souligner une caractéristique fondamentale de la communauté de La Martre – Cap-au-Renard : elle est moins fondée sur des conflits ouverts entre des usages inconciliables que sur la coexistence de réseaux parallèles à l’intérieur même de la communauté (locaux, néo-ruraux de première vague et néo-ruraux de deuxième vague), qui connaissent un apprivoisement tranquille. Cette dynamique d’apprivoisement, avec la communication interne du Hameau-18, permet d’éviter la confrontation directe et de tisser une nouvelle identité rurale entre populations différentes, basée sur l’apprentissage de la confiance et du respect mutuel. Cette double exigence, de « vivre »-et-de « laisser-vivre », se traduit à La Martre – Cap-au-Renard par une tolérance face à la diversité des individualités et des mentalités locales et, à plus long terme, par la construction d’une identité territoriale relativement ouverte et basée sur la reconnaissance de chacun. Certes, la constatation de groupes d’affinités évoluant en parallèle au sein de la communauté élargie prouve que la marginalité du projet reste bien présente et que, tout comme le Hameau-18 qui ne se l’attribue point, nous ne pouvons attribuer à ce projet la représentativité de l’entièreté de la communauté élargie. Toutefois, il nous est possible de conclure que, par ses projets, le Hameau-18 participe à renforcer le développement endogène de la communauté élargie. Le dynamisme créé grâce et autour de cette vague néo-rurale est significatif pour le milieu économique, politique et social. En outre, il est aussi possible de voir à travers ce dynamisme rural le point central des revendications du droit à l’espace en mettant de l’avant un *leitmotiv* unissant l’entièreté de la communauté de La Martre – Cap-au-Renard soit cette volonté de conserver un milieu de vie sain.

Ceci établi, nous pouvons dire que le Hameau-18, par sa volonté de gestion collective pour un mode de décision consensuel, ainsi que par son désir d'autonomie, tend à proposer un projet de vie collective, alternatif aux processus dominants de construction des territoires dans les régions-ressources : la logique marchande et capitaliste ; la logique politique et étatique d'encadrement de la population. D'une part, prônant une politique basée sur l'action citoyenne plutôt que sur la provenance d'intérêts extérieurs, le Hameau-18, reprenant une vision présente dans le reste de la communauté, s'oppose ouvertement à l'utilisation capitaliste et marchande des territoires excentrés pour nourrir l'urbain. Dans ce sens, l'opposition à l'exploitation économique de l'espace, marquée par l'opposition au modèle dominant de propriété individuelle, ainsi qu'à la protection environnementale des territoires, le Hameau-18 construit son action quotidienne autour du développement endogène et actif des territoires ruraux. D'autre part, la résistance au projet étatique d'encadrement de l'espace passe par la construction de « bulles d'expérience » où se pratique de nouveaux modèles de gestion collective. Encourageant dans ce sens, non pas une autarcie, mais une ouverture à l'autre, le Hameau-18 favorise le tissage social de relations humaines permettant peu à peu de consolider une sociabilité communautaire. En créant tranquillement un réseau de communication, le Hameau-18 participe au renforcement du milieu social remettant ainsi l'individu au cœur du développement du milieu plutôt que de remettre le pouvoir seulement sur le conseil municipal ou autres instances politiques.

Sous ces deux dimensions, le projet éco-villageois correspond, pour ses membres, à la revendication d'un droit de vivre l'espace rural comme ils le désirent, appliquant pratiquement les principes du droit à la ville ; c'est-à-dire ce projet de construire collectivement le milieu de vie afin de le transformer en espace social permettant à l'individu de se construire lui-même. Par l'apport démographique et économique du Hameau-18, les membres participent à un dynamisme local proposant l'ouverture de lieux d'échanges où l'élargissement des réseaux sociaux crée un *empowerment* communautaire. Loin de se soumettre passivement à une définition urbanisée de ce que devrait être la ruralité, les membres de l'éco-hameau, malgré la marginalité organisationnelle du projet, prennent part à la revendication pour la reconnaissance de la ruralité comme un monde en action. Répondant ainsi aux trois concepts de la problématique soit la communauté, le mouvement social et l'habitabilité, il est possible de conclure que, selon le cadre théorique du droit à la ville de Lefebvre (1974), le Hameau-18 devient une ressource alternative aux institutions traditionnelles pour faire face à plusieurs aspects de la crise de la ruralité.

Toutefois, il est essentiel de nuancer l'apport de Hameau-18 par le fait que ce dernier reste un projet localisé et ancré dans un certain groupe social sympathisant à ses projets.

Malgré certaines résistances face à l'État actuel et un désir de s'inscrire hors des institutions étatique, le réel impact de l'éco-hameau n'est perçu par les membres de la communauté élargie que lorsque ce dernier tente d'introduire certaines de leurs visions dans le système : « si l'éco-hameau veut avoir un impact important, il faut qu'il joue dans la société, leur impact [aux habitants] est plus au niveau de la Coop-du-Cap, qui est une entreprise qui vend, qui est en contact avec le monde, qui a des subventions, qui parle au gouvernement. Eux, ils sont dans le système. Mais l'éco-hameau est out, c'est une place pour habiter » (R250 : 4). Il importe donc de saisir le système pour y comprendre « avec les outils du monde réel, le langage du monde réel. Et tout ça, c'est comme hyper ardu » (R120 : 5) ; en utilisant les forces du système, il est possible d'aller chercher quelque chose de plus grand, de plus près de leurs valeurs (R150). Le principal exemple est le monde de la coopérative. Avec la mise en place de la Coop-du-Cap, l'éco-hameau réussit à avoir un pied dans le système, et avec leur milieu de vie, un pied en dehors, dans cette marge d'ouverture où tout peut être expérimenté. Il est donc question d'une marginalité dans la mise en place quotidienne de certaines idéologies anticapitalistes tout en ayant recours à certains aspects du système étatique encourageant la décentralisation territoriale (SADC, MRC, CRÉ) pour des projets comme la Coop-du-Cap.

Malgré un impact qui semble limité dans certains cas à certains groupes sociaux, il faut nuancer la critique envers le projet du Hameau-18 ou les autres projets alternatifs en milieu rural. Contrairement à la ville où le taux de population permet facilement de trouver des réseaux d'affinités, la faible densité de population en région rurale éloignée oblige les projets marginaux à approfondir des contacts sociaux et d'ouvrir leurs réseaux sociaux à des groupes ayant des visions, des modes de vie ou des valeurs différentes. Dans ce sens, l'action sociale en milieu rural est astreinte à nuancer et à varier ses modes de sensibilisation pour être acceptée ou tolérée par la communauté élargie. Un des exemples est l'utilisation de ressources recyclées pour l'élaboration des habitations. Plutôt que d'expliquer leur vision avec des termes tels que la

décroissance volontaire ou l'autosuffisance, mots qui auraient trouvés de adeptes plus facilement en milieu urbain dû aux réseaux déjà mobilisés, les membres de l'éco-hameau misent sur l'explication liée au recyclage et à l'impact sur l'environnement. Cette façon d'appréhender la question vient davantage toucher la communauté élargie et permet au final de mener la même action et de rejoindre des non-partisans. Dans ce sens, nous croyons que malgré une marginalité dans leurs pratiques et idées, les mouvements sociaux ruraux réussissent finalement à créer des ponts de communication entre leurs positionnements et la communauté élargie.

Nous croyons aussi, à la suite de cette recherche, qu'il est indispensable d'arrêter de nier l'expertise qui se développe dans les territoires ruraux en lien avec l'expérience sociale qui y est développée. L'espace d'expérimentation propre au milieu rural devient un endroit propice pour tester des projets marginaux : « c'est correct d'être super marginaux, et c'est une bonne place pour le faire ici la Haute-Gaspésie, ils ne font pas vraiment respecter les règlements et il y en a pas beaucoup » (R250 : 3). N'ayant pas le besoin de se faire dicter par l'extérieur des modèles de gestion de leurs milieux de vie ou leurs projets collectifs, les initiatives sociales rurales consolident un savoir-faire social sur long-terme en intégrant à leurs pratiques des revendications à l'espace social et naturel de leur lieu de vie. Obligées d'harmoniser un vivre-ensemble de visions différentes, les populations rurales acquièrent des apprentissages collectifs qui ne devraient point être négligés ni dans les cercles institutionnels traditionnels ni dans les cercles marginaux en général.

Tissant tranquillement un avenir collectif qui pointe à l'horizon, entre autres autour des mobilisations antihydrocarbure, ces projets doublement marginaux (la ruralité étant en soi marginale, et les projets alternatifs sont aussi marginaux) montrent que le rural peut aussi créer un centre critique pouvant apporter un changement. S'inscrivant dans une vision éducationnaliste-réalisatrice³⁰ du changement social, les initiations marginales telles que le

³⁰ L'éducationnalisme-réalisateur soutient que le changement social trouve sa base non pas sur une classe ou une minorité, mais bien chez l'individu. Cette vision suppose que l'éducation des individus sera le levier pour le changement social par une prise de conscience et une volonté de changer la structure sociale. L'éducationnalisme-

Hameau-18 démontrent l'idée que le changement de la société passe par le changement des individus par une œuvre éducatrice voulant « éduquer les individus à être libres, à agir d'eux-mêmes, à ne plus se laisser déterminer par le milieu ambiant ou par les préjugés autoritaires » (Manfredonia, 2007 : 90), afin d'accéder au vivre « ici et maintenant » pour donner l'exemple sans rapport de force.

Néanmoins, cette recherche se situait dans un mode exploratoire. En effet, les écovillages et les éco-hameaux ne sont que peu étudiés dans leurs relations avec le reste de la communauté élargie. Les résultats de cette recherche ne sont donc pas généralisables. Toutefois, l'exploration de ce sujet nous permet de définir que les inégalités vécues par le monde rural ne peuvent être résolues que par l'éco-hameau de Cap-au-Renard. Dans ce sens, nous sommes en droit de nous questionner sur les réseaux se développant entre les différents projets marginaux, alternatifs, culturels, sociaux, environnementaux, etc. du reste de la péninsule gaspésienne ; y-a-t-il concordance des luttes ? De plus, il est aussi pertinent de se questionner : les autres projets d'écovillages du Québec développent-ils avec la communauté élargie des lieux d'ouverture sociale ? Ou le Hameau-18 est-il un cas d'exception ? Finalement, il serait intéressant de savoir si les initiatives citoyennes rurales telles que le Hameau-18 trouvent un écho dans les institutions nationales et les hautes sphères du pouvoir.

réalisateur s'inscrit dans une vision de long-terme où chaque individu prend peu à peu conscience de d'autres façons de faire et de vivre. (Manfredonia, 2007)

ANNEXE 1 : LETTRE DE PRESENTATION AUX POTENTIELS REpondANTS



Université du Québec à Rimousk

300, allée des Ursulines, C. P. 3300, succ. A
Rimouski (Québec) G5L 3A1, CANADA
www.uqar.ca

Le 22 mai 2013

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la maîtrise en Développement régional, je souhaite entamer une recherche portant sur l'écovillage de Cap-au-Renard. Cette étude porte son attention sur un modèle politique, soit l'autogestion. Elle cherche à savoir si l'écovillage participe à une diversité politique sur les territoires.

Cette enquête par entretiens semi-dirigés sur le territoire de Cap-au-Renard s'intéressera aux relations qu'entretiennent les membres de l'écovillage avec le reste de la population. Par ce moyen, il sera possible de concevoir l'apport du modèle autogestionnaire à la construction d'un milieu de vie, à la construction identitaire territoriale, à la diversité des acteurs politiques ainsi qu'aux rapports de force politique. Le point central de la recherche est de comprendre la place occupée par les écovillages sur les territoires. De plus, cette recherche a aussi pour but de mieux saisir la réalité autogestionnaire en elle-même. La diffusion des résultats se fera par le biais d'un mémoire de maîtrise.

Dans ce cadre, je sollicite votre participation pour mener à bien cette recherche. Pour ce faire, vous serez contacté pour participer à un entretien d'une durée d'environ une heure et demie au moment et dans le lieu qui vous conviendront. Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes remerciements les plus sincères pour le temps alloué à cette demande.

Gabrielle Lemarier-Saulnier, étudiante à la maîtrise en Développement Régional
Département Sociétés, territoires et développement, Université du Québec à Rimouski
(418) 723-1527, gabrielle.lemarier-saulnier@uqar.qc.ca

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES REpondANTS



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : L'apport de l'autogestion à travers l'exemple des écovillages : la cas de Cap-au-Renard

Chercheur : Gabrielle Lemarier-Saulnier

Directeur de recherche : Yann Fournis

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Cette étude porte sur les écovillages en milieu rural, et vise à savoir si le type de modèle politique non hiérarchique participe à une diversité politique sur les territoires. Les objectifs de cette recherche seront poursuivis dans une étude du cas dans la localité de Cap-au-Renard en Gaspésie.

Cette enquête par entretiens semi-dirigés sur le territoire de Cap-au-Renard s'intéressera aux relations qu'entretiennent les membres de l'écovillage avec le reste de la population. Par ce moyen, il sera possible de concevoir l'apport du modèle autogestionnaire à la construction d'un milieu de vie, à la construction identitaire territoriale, à la diversité des acteurs politiques ainsi qu'aux rapports de force politique. Le point central de la recherche est de comprendre si les écovillages ont une influence ou pas sur les territoires. De plus, cette recherche a aussi pour but de mieux saisir la réalité autogestionnaire en elle-même. La diffusion des résultats se fera par la remise d'un mémoire de maîtrise.

2. Participation à la recherche

La participation à cette recherche consiste à offrir un témoignage de membres de l'écovillage, d'agents de développement et de la population en général dans le cadre d'entretiens semi-dirigés qui seront d'environ une heure et demie, au moment et lieu qui conviendront aux participants.

Les entretiens semi-dirigés s'intéresseront au modèle d'organisation autogestionnaire, à la vision du politique ainsi qu'à l'apport de l'écovillage sur le territoire. Les questions seront abordées sous différents angles suivant les groupes afin d'aller chercher un portrait global de la situation. Pour faciliter la collecte et l'analyse des données, les entretiens sont enregistrés et retranscrits.

3. Confidentialité et diffusion des informations

Lors de la diffusion d'informations, la chercheuse préservera l'anonymat des répondants en écartant tout élément pouvant mener à une identification. Seule la chercheuse et son directeur de maîtrise auront accès à l'information brute. Les enregistrements et les transcriptions des entretiens seront conservés par la chercheuse, par l'entremise de son directeur, jusqu'à l'obtention du diplôme de maîtrise, soit en décembre 2014, aux fins de vérification, après quoi ils seront détruits.

Les résultats de la recherche seront publiés dans le cadre du mémoire de maîtrise de la chercheure. Aucune autre publication n'est prévue à ce jour ; néanmoins, des communications ou des articles scientifiques pourraient éventuellement être tirés de ce mémoire.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous n'encourez aucun risque ou inconvénient. Votre participation permet l'avancement des savoirs entourant la question des écovillages. À la suite de cette recherche, les résultats pourront être utilisés par les écovillages et les groupes autogestionnaires pour appuyer leur action en démontrant ou non leur apport à la construction politique des territoires. Par l'intermédiaire des entretiens, les répondants de tous les groupes alimenteront leur réflexion face au modèle politique proposé par l'écovillage de Cap-au-Renard.

5. Droit de retrait

La participation à cette étude est libre et volontaire. Les répondants peuvent se désister à tout moment de la démarche. Le cas échéant, la chercheure procédera à la destruction des données recueillies jusqu'à ce jour.

6. Indemnité

Aucune compensation financière ou matérielle ne sera allouée pour la participation à cette recherche.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur :
(ou de son représentant) _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer

avec _____ Gabrielle Lemarier-Saulnier _____ , Étudiante

au numéro de téléphone suivant : (418) 723-1527 ou à l'adresse de courriel suivante :

_____ gabrielle.lemarier-saulnier@uqar.ca _____

Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis au participant

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES MEMBRES DE L'ÉCO-HAMEAU

Guide d'entretien de base
Éco-hameau

L'apport de l'autogestion à travers l'exemple des éco-hameaux : le cas de Cap-au-Renard
Par : Gabrielle Lemarier-Saulnier

Est-ce que les éco-hameaux apportent une vision d'organisation sociale différente dans les territoires ruraux?

- Q1 : Selon vous, comment peut-on qualifier un éco-hameaux, notamment comme organisation sociale ?
Q2 : Quels sont les rapports entre l'éco-hameau et le milieu environnant ? Selon vous, peut-on estimer que l'éco-hameau renforce le milieu territorial (si oui, comment ?) ?
Q3 : Les milieux ruraux favorisent-ils particulièrement l'existence des éco-hameaux (si oui, sous quelle dimension : idéologique, etc.?)

Section 1 : Question générale sur le répondant

1. **Quel âge avez-vous ? Et genre ?**
2. **Quelle est votre principale occupation, sociale/économique ?**
3. **Êtes-vous impliqué dans une association, organisation ou groupe à caractère politique ou social ?**
3.a Si oui, quelles sont-elles et quelles sont leurs activités ?
4. **Faites-vous ou avez-vous fait partie du conseil municipal ici à la Martre?**
5. **Quel est votre statut de membres dans l'éco-hameau ? Depuis combien de temps avez-vous ce statut ?**

Section 2 : Cap-au-Renard et le monde

6. **Depuis quand résidez-vous dans la région ? Et à Cap-au-Renard ? D'où êtes-vous originaire ?**
6.a Sinon, depuis combien de temps y résidez-vous ?

7. **Pouvez-vous me décrire le milieu de Cap-au-Renard ?**

- Selon vous, existe-t-il une identité territoriale propre au milieu? Si oui, comment peut-on la définir (pêche, fertilité locale) ?
- À quoi ressemble la vie au quotidien? (les tâches, les relations, les contacts, la vie associative ; bref, le vivre-ensemble)

8. **Qu'est-ce qui vous a poussé à vous installer à Cap-au-Renard ?**

- Que pensiez-vous venir y chercher? Croyez-vous l'avoir trouvé? Expliquez.
- Sentez-vous une proximité entre les gens ? Quels sont ses effets (ici : tolérance, reconnaissance, etc.)
- Sentez-vous que vous pouvez occuper une place dans la communauté ? Que pensez-vous de la vie communautaire ? Quelle place y tenez-vous ? Est-elle satisfaisante, selon vous ? Y sentez-vous une

Section 2 : L'éco-hameau de Cap-au-Renard

9. Qu'est-ce qui vous a poussé à vivre dans l'éco-hameau ?

- L'éco-hameau de Cap-au-Renard est-il pour vous un milieu de vie ? Comment qualifieriez-vous les qualités du milieu de vie ? Ses défauts ?
- Selon vous, l'éco-hameau propose-t-il suffisamment la création de lieux de vie communs ?
- Quels sont les points positifs de vivre dans un éco-hameau ? (vie collective, accès à la terre, vie du modèle dominant)
- Pourquoi un éco-hameau dans une région éloignée ?

10. Comment décririez-vous le fonctionnement dans l'éco-hameau ?

- Comment les décisions se prennent-elles ?
- Quels sont les rappports entre les membres du groupe ? Et quels sont leurs rôles ?
- Quels sont les services communs ? et Comment sont-ils fournis ? et Selon qu'elles modes sont-ils distribués ?
- Quels sont les objectifs sur le long terme pour l'éco-hameau ?

Section 3 : Visions du monde et modèle alternatif

11. Quelles sont pour vous les caractéristiques d'une communauté ? Comment percevez-vous la communauté idéale ?

- Liens entre les gens
- Identité collective
- Sentiment d'appartenance

12. Pour développer votre région, selon vous, vers quoi devrions-nous aller comme modèle ?

(Quel serait le développement « idéal » de votre milieu/communauté au niveau social et politique?)

- Quel devrait être le rôle du citoyen ?
- Quel devraient être les objectifs à long terme ?
- Rapport entre territoires et groupes
- L'idéologie présente

(si développement personnel : qualité de vie, décroissance, environnementalisme, vie en région vs vie en urbain) Trouver des éléments territoriaux dans le développement personnel. Cadres territoriaux du développement individuel.

13. (Possibilité de commencer par un « on dit souvent que la politique ne représente pas les gens, que les régions sont oubliées) En comparaison avec le monde politique actuel, quels sont selon vous les principaux points forts de l'éco-hameau ? Croyez-vous que ces points forts pourraient être la base d'une vision alternative de l'organisation sociale?

- La démocratie représentative vous convient-elle ?
- Croyez-vous que l'État est un modèle d'organisation sociale ?
- Croyez-vous que la vie quotidienne peut devenir un acte de militantisme ?
- L'autogestion

14. Croyez-vous que l'éco-hameau correspond à des éléments de votre vision de communauté et de développement ?

- L'éco-hameau s'inscrit-il dans une visée de changement social ?

- L'éco-hameau est-il une innovation sociale ? Avez-vous des exemples ? Dans quels sens (exemples)
- L'éco-hameau vient-il modifier la place du citoyen dans l'organisation sociale ?

Section 4 : L'éco-hameau comme modèle

15. Quelle est la place de l'éco-hameau sur le territoire ?

- Les éco-hameaux sont-ils proches d'autres groupes communautaires? Devraient-ils se rapprocher de certains d'entre eux (lesquels ? Ex. : groupements sociaux ou politiques)
- L'éco-hameau participe-t-il aux débats collectifs dans l'espace local ?
- L'éco-hameau participe-t-il à des activités, des événements ou, à plus long terme, à des projets territoriaux ?

16. Quels sont les apports des éco-hameaux aux territoires ? Croyez-vous que l'éco-hameau peut avoir une place dans le développement du territoire ?

- Quels sont les rapports avec les acteurs territoriaux traditionnels ?
- Selon vous, quelles sont les grandes valeurs apportées par l'éco-hameau ?
- Y a-t-il selon vous des points communs entre les valeurs de l'éco-hameau et l'identité territoriale à l'au-Renard ?
- L'éco-hameau permet-il de créer des lieux d'échanges ?
- L'éco-hameau permet-il de créer des lieux de construction d'identité territoriale ?

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA COMMUNAUTE ELARGIE

Guide d'entretien de base
Population

L'apport de l'autogestion à travers l'exemple des éco-hameaux : le cas de Cap-au-Renard
Par : Gabrielle Lemarier-Saulnier

Est-ce que les éco-hameaux apportent une vision d'organisation sociale différente dans les territoires ruraux?

- Q1 : Selon vous, comment peut-on qualifier un éco-hameaux, notamment comme organisation sociale ?
Q2 : Quels sont les rapports entre l'éco-hameau et le milieu environnant ? Selon vous, peut-on estimer que l'éco-hameau renforce le milieu territorial (si oui, comment ?) ?
Q3 : Les milieux ruraux favorisent-ils particulièrement l'existence des éco-hameaux (si oui, sous quelle dimension : idéologique, etc.?)

Section 1 : Question générale sur le répondant

1. Quel âge avez-vous ? Et genre ?

2. Quelle est votre principale occupation, sociale/économique ?

3. Êtes-vous impliqué dans une association, organisation ou groupe à caractère politique ou social ?

3.a Si oui, quelles sont-elles et quelles sont leurs activités ?

4. Faites-vous ou avez-vous fait partie du conseil municipal ici à la Martre?

Section 2 : Cap-au-Renard et le monde

6. Depuis quand résidez-vous dans la région ? Et à Cap-au-Renard ? D'où êtes-vous originaire ?

6.a Sinon, depuis combien de temps y résidez-vous ?

7. Pouvez-vous me décrire le milieu de Cap-au-Renard ?

- Selon vous, existe-t-il une 'identité territoriale propre au milieu? Si oui, comment peut-on la définir (pêche, fierté locale) ?

- À quoi ressemble la vie au quotidien ? (les tâches, les relations, les contacts, la vie associative ; bref, le vivre-ensemble)

8. Qu'est-ce qui vous a poussé à vous installer à Cap-au-Renard ?

- Que pensiez-vous venir y chercher ? Croyez-vous l'avoir trouvé ? Expliquez.

- Sentez-vous une proximité entre les gens ? Quels sont ses effets (ici : tolérance, reconnaissance, etc.)

- Sentez-vous que vous pouvez occuper une place dans la communauté ? Que pensez-vous de la vie communautaire ? Quelle place y tenez-vous ? Est-elle satisfaisante, selon vous ? Y sentez-vous une reconnaissance ?

Section 2 : L'éco-hameau de Cap-au-Renard

9. Qu'est-ce qui vous a poussé à rentrer en contact avec l'éco-hameau ? Comment le voyez-vous ?

Pourquoi ne faites-vous pas personnellement partie de l'éco-hameau ?

- L'éco-hameau de Cap-au-Renard est-il pour vous un milieu de vie ? Comment qualifieriez-vous les qualités du milieu de vie ? Ses défauts ?
- Quels sont les points positifs de vivre dans un éco-hameau ? (vie collective, accès à la terre, vie du modèle dominant)

10. Connaissez-vous le fonctionnement dans l'éco-hameau ? Comment décririez-vous le fonctionnement dans l'éco-hameau ?

- Comment les décisions se prennent-elles ?
- Quels sont les rapports entre les membres du groupe ? Et quels sont leurs rôles ?
- Quels sont les services communs ? et Comment sont-ils fournis ? et Selon quels modes sont-ils distribués ?
- Quels sont les objectifs sur le long terme pour l'éco-hameau ?

Section 3 : Visions du monde et modèle alternatif

11. Quelles sont pour vous les caractéristiques d'une communauté ? Comment percevez-vous la communauté idéale ?

- Liens entre les gens
- Identité collective
- Sentiment d'appartenance

12. Pour développer votre région, selon vous, vers quoi devrions-nous aller comme modèle? (Quel serait le développement « idéal » de votre milieu/communauté au niveau social et politique?)

- Quel devrait être le rôle du citoyen ?
- Quel devraient être les objectifs à long terme ?
- Rapport entre territoires et groupes
- L'idéologie présente

(si développement personnel : qualité de vie, décroissance, environnementalisme, vie en région vs vie en urbain) Trouver des éléments territoriaux dans le développement personnel. Cadres territoriaux du développement individuel.

13. (Possibilité de commencer par un «on dit souvent que la politique ne représente pas les gens, que les régions sont oubliées) En comparaison avec le monde politique actuel, quels sont selon vous les principaux points forts de l'éco-hameau ? Croyez-vous que ces points forts pourraient être la base d'une vision alternative de l'organisation sociale?

- La démocratie représentative vous convient-elle ?
- Croyez-vous que l'État est un modèle d'organisation sociale ?
- Croyez-vous que la vie quotidienne peut devenir un acte de militantisme ?
- L'autogestion

14. Croyez-vous que l'éco-hameau correspond à des éléments de votre vision de communauté et de développement ?

- L'éco-hameau s'inscrit-il dans une visée de changement social ?
- L'éco-hameau est-il une innovation sociale ? Avez-vous des exemples ? Dans quels sens (exemples)
- L'éco-hameau vient-il modifier la place du citoyen dans l'organisation sociale ?

Section 4 : L'éco-hameau comme modèle

15. Quelle est la place de l'éco-hameau sur le territoire ?

- Les éco-hameaux sont-ils proches d'autres groupes communautaires? Devraient-ils se rapprocher de certains d'entre eux (lesquels ? Ex. : groupements sociaux ou politiques)
- L'éco-hameau participe-t-il aux débats collectifs dans l'espace local ?
- L'éco-hameau participe-t-il à des activités, des événements ou, à plus long terme, à des projets territoriaux ?

16. Quels sont les apports des éco-hameaux aux territoires ? Croyez-vous que l'éco-hameau peut avoir une place dans le développement du territoire ?

- Quels sont les rapports avec les acteurs territoriaux traditionnels ?
- Selon, vous, quelles sont les grandes valeurs apportées par l'éco-hameau ?
- Y a-t-il selon vous des points communs entre les valeurs de l'éco-hameau et l'identité territoriale à Cap-au-Renard ?
- L'éco-hameau permet-il de créer des lieux d'échanges ?
- L'éco-hameau permet-il de créer des lieux de construction d'identité territoriale ?

ANNEXE 5 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PROFESSIONNELS

Guide d'entretien de base
Professionnel du développement

L'apport de l'autogestion à travers l'exemple des éco-hameaux : le cas de Cap-au-Renard
Par : Gabrielle Lemarier-Saulnier

Est-ce que les éco-hameaux apportent une vision d'organisation sociale différente dans les territoires ruraux?

- Q1 : Selon vous, comment peut-on qualifier un éco-hameaux, notamment comme organisation sociale ?
Q2 : Quels sont les rapports entre l'éco-hameau et le milieu environnant ? Selon vous, peut-on estimer que l'éco-hameau renforce le milieu territorial (si oui, comment ?) ?
Q3 : Les milieux ruraux favorisent-ils particulièrement l'existence des éco-hameaux (si oui, sous quelle dimension : idéologique, etc.?)

Section 1 : Question générale sur le répondant

- 1. Quelle est votre emploi ? En quoi cela consiste-t-il ?**
- 2. Depuis combien de temps occupez-vous votre poste ?**
- 3. Faites-vous ou avez-vous fait partie du conseil municipal ici à la Martre?**

Section 2 : Cap-au-Renard et le monde

- 4. Pouvez-vous me décrire le milieu de La Martre ? Et celui de Cap-au-Renard ?**
 - Selon vous, existe-t-il une 'identité territoriale propre au milieu? Si oui, comment peut-on la définir (pêche, fierté locale) ?
 - À quoi ressemble la vie au quotidien ? (les tâches, les relations, les contacts, la vie associative ; bref, le vivre-ensemble)Sentez-vous une proximité entre les gens ? Quels sont ses effets (ici : tolérance, reconnaissance, etc.)
 - Sentez-vous que le citoyen peut occuper une place dans la communauté ? Que pensez-vous de la vie communautaire ?

Section 2 : L'éco-hameau de Cap-au-Renard

- 5. De quelle façon êtes-vous en contact avec l'éco-hameau ? Qu'en savez-vous ? Qu'en pensez-vous ?**
 - Milieu de vie
 - Qualités
 - Défauts
- 6. Connaissez-vous le fonctionnement dans l'éco-hameau ? ? Comment décririez-vous le fonctionnement dans l'éco-hameau ?**
 - Comment les décisions se prennent-elles ?
 - Quels sont les rapports entre les membres du groupe ? Et quels sont leurs rôles ?
 - Quels sont les services communs ? et Comment sont-ils fournis ? et Selon quels modes sont-ils distribués ?
 - Quels sont les objectifs sur le long terme pour l'éco-hameau ?

Section 3 : Visions du monde et modèle alternatif

7. Quelles sont pour vous les caractéristiques d'une communauté ? Comment percevez-vous la communauté idéale ?

- Liens entre les gens
- Identité collective
- Sentiment d'appartenance

8. Pour développer votre région, selon vous, vers quoi devrions-nous aller comme modèle ? (Quel serait le développement « idéal » de votre milieu/communauté au niveau social et politique?)

- Quel devrait être le rôle du citoyen ?
- Quel devraient être les objectifs à long terme ?
- Rapport entre territoires et groupes
- L'idéologie présente

9. Croyez-vous que l'éco-hameau correspond à des éléments de votre vision de communauté et de développement ?

- L'éco-hameau s'inscrit-il dans une visée de changement social ?
- L'éco-hameau est-il une innovation sociale ? Avez-vous des exemples ? Dans quels sens (exemples)
- L'éco-hameau vient-il modifier la place du citoyen dans l'organisation sociale ?

Section 4 : L'éco-hameau comme modèle

10. Quelle est la place de l'éco-hameau sur le territoire ?

- Les éco-hameaux sont-ils proches d'autres groupes communautaires? Devraient-ils se rapprocher de certains d'entre eux (lesquels ? Ex. : groupements sociaux ou politiques)
- L'éco-hameau participe-t-il aux débats collectifs dans l'espace local ?
- L'éco-hameau participe-t-il à des activités, des événements ou, à plus long terme, à des projets territoriaux ?

11. Quels sont les apports des éco-hameaux aux territoires ? Croyez-vous que l'éco-hameau peut avoir une place dans le développement du territoire ?

- Quels sont les rapports avec les acteurs territoriaux traditionnels ?
- Selon, vous, quelles sont les grandes valeurs apportées par l'éco-hameau ?
- Y a-t-il selon vous des points communs entre les valeurs de l'éco-hameau et l'identité territoriale à Cap-au-Renard ?
- Développement économique, politique, social.

ANNEXE 6 : TABLEAU DES INDICATEURS

Concept	Dimension	Composante	Indicateur
Communauté	Réseaux sociaux		Réseau relationnel avec la population
			Réseau relationnel avec d'autres groupes
			Réseau relationnel avec les autorités politiques
	Consolidation sociale	Rapports communautaires	Points d'affinités communautaires Construction sociologique des rapports marge-centre
Lieux de rencontre		Participation aux activités communautaires Ouverture d'espaces sociaux	
Mouvement social	Utopie	Autonomie	Autonomie politique Autonomie alimentaire et autosuffisance Autonomie énergétique
		Autogestion	Positionnement contre la hiérarchisation des rapports Positionnement pour la gestion consensuelle
			Perception de la vie

	Quotidien comme acte politique		comme acte politique Résistance face à certains modèles sociaux actuels Pouvoir d'influence de la marge
Habitabilité	Rapport de force politique	Apport d'une contre logique de développement	Positionnement pour un développement endogène Positionnement pour un développement hors institution
		Enracinement dans l'ensemble de la société	Appropriation humaine du territoire Participation à la régénération du tissu social
	Droit à la ruralité		Positionnement pour le rural face à l'urbain Revendication du droit à habiter le territoire

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akoun, A. 1978. *Dictionnaire de politique*, Paris : Larousse, 351 p.
- Bailly, AS. 1995. « La marginalité, une approche historique et épistémologique », *Anales de Geografia de la Universidad Complutense*, no 15, p. 109-117
- Barel, Y. 1989. *Le paradoxe et le système : essai sur le fantastique social*, Presses universitaires de Grenoble, 331 p.
- Barnes, J. A. 1954. « Class and Committees in a Norwegian Island Parish », *Human Relation*, vol. 7, no 39, p. 39-58
- Banos, V. et J. Candau. 2006. « Recomposition des liens sociaux en milieu rural : De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives ? », *Espaces et sociétés*, vol. 4, no 127, p. 97 – 112
- Berdoulay, V., I. Castro et P.C. Da Costa Gomès. 2001. « L'espace public entre mythe, imaginaire et culture », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, no. 126, p. 413-428
- Bonetti, M. 1994. *Habiter : Le bricolage imaginaire de l'espace*, Marseille, Hommes et Perspectives
- Borlandi, M. 2005. « Communauté », dans *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris : Presse Universitaires de France, p. 101-102
- Boudreau, J-A. 2004. « Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles », *Lien social et Politiques*, no 52, p. 107-118
- Bourque, D. 2012. « Intervention communautaire et développement des communautés », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 18, no. 1, p. 40-60
- Carbonneau, L. 2010. *Répertoire des éco-communautés du Québec : vers un habitat créatif et responsable*, S.l : s.n, 112 p.
- Carrier, R. 1979. « Théories et pratiques coopératives nouvelles : le cas du J.A.L. (St-Just, Auclair, Lejeune) ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 105 f.
- Castells, M. 1983. *The city and the grassroots : a cross-cultural theory of urban social movements*, Berkeley, University of California Press, 443 p.

- Cattaneo, C. 2013. « Urban squatting, rural squatting and the ecological-economic perspective », dans Squatting Europe Kollektive. *Squatting in Europe : Radical spaces, urban struggles*, Brooklyn : Utonomedia, p. 139 – 160
- Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD). 2014. *CIRADD : La recherche au cœur de l'innovation et du développement territorial durable*, Récupéré le 9 juillet 2014, de <http://www.ciradd.ca/index.php>
- Champagne, C. 2008. « Développement écovillageois et renouvellement de l'habiter rural : le cas de Saint-Camille au Québec ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 228 f.
- Coop-du-Cap. 2011. *Rapport d'activité 2011*, Récupérée de : <http://www.coopducap.org>
- Coop-du-Cap. 2012. « La Coopérative », *Coop du Cap*, Récupéré le 26 mars 2013, de <http://www.coopducap.org/>
- Crête, J. 2000. « Chapitre 11 : L'éthique en recherche sociale ». dans Gauthier, B. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 4e édition. Sainte-Foy, Québec : PUQ, p. 285 - 307
- Della Porta, D. et M. Diani. 2006. *Social movements: an introduction*, Oxford : Blackwell, 345 p.
- Deslauriers, J-P. 1991. *Recherche qualitative: guide pratique*, Paris: Thema, 142 p.
- Dionne, H. et R. Beaudry. 1996. « Vivre quelque part comme agir subversif : les solidarités territoriales », *Recherches sociographiques*, vol. 37, n. 3, p. 537-557
- Dionne, H. et J.-L. Klein. 1995. « Les villages face à l'État : de la révolte territoriale au développement local ». Dans Gagnon, A.G. et A. Noël, *L'espace québécois : Colloque Frontières et territoires*, Montréal : Québec/Amérique, p. 171-188.
- Dionne, H. et É. Mukakayumba. 1998. « Territoire de communauté et développement enraciné », dans Tremblay, P-A, *Des communautés au communautaire : Actes du colloque tenu le 7 novembre 1997 à l'Université du Québec à Chicoutimi*, Chicoutimi: GRIR-UQAC, p. 19-35
- Dionne, H. et N. Thivierge. 1996. « De la région à la maison : les ambiguïtés du «sentiment d'appartenance» dans Côté, S., J-L Klein, et M-U Proulx, *Action collective et décentralisation : Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill du 14 au 16 mai 1996*, Rimouski : GRIDEQ-GRIR, p. 127-148
- Drapeau, M.-H. 2005. « Historicité et évolution du concept d'autogestion au Québec », *Collectif de recherche sur l'autonomie collective*, Récupéré le 1 février 2013, de http://www.crac-quebec.org/files/autogestion_recension.pdf
- Dupuis-Déri, F. 2007. « L'anarchie dans la philosophie politique. Réflexions anarchistes sur la typologie traditionnelle des régimes politiques », *Les ateliers de l'éthique, La revue du CREUM*, vol. 2 no 1, printemps, p. 6-17.

- Emploi et Solidarité Sociale. 2005. « Le positionnement de la région et des territoires de centre local d'emploi (CLE) d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale 1996 et 2001 : Région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madelaine », *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec*. Récupéré le 29 octobre 2014, de <http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/indice-defavorisation/gaspesie.asp>
- Emploi-Québec. 2009. « Portrait du marché du travail (fiche territorial) : MRC de la Haute-Gaspésie », *Emploi-Québec – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Récupéré le 19 novembre 2014, de http://emploi Quebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/11_imt_fichesHauteGaspesie2009.pdf
- Ependa, A. 2008. « Essai de mesure des facteurs intangibles du développement territorial », dans Massicotte, G. *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Presses de l'Université du Québec, p. 369-388
- Équiterre, 2014. « Pourquoi manger local : pour des impacts sociaux positifs », Dans *Équiterre*. Récupéré le 31 juillet 2014, de <http://www.equiterre.org/solution/pourquoi-manger-local>
- Ergas, C. 2010. « A model of Sustainable Living : Collective Identity in an Urban Ecovillage », *Organization & Environment*, vol. 23, no. 1, p. 32-54
- Estèbe, P. 2002. « L'habitant, ou le cher disparu, disparition, apparitions et resurgences de l'habitant comme figure de la participation politique en France », dans IHESI, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Paris, 49, 3e trimestre, p. 151-172
- Favreau, L. 2010. *Le mouvement communautaire au Québec : origines, contours, enjeux et perspectives. Une lecture politique*, Gatineau : Publication de l'Alliance de recherche Innovation sociale et développement des communautés, ARUC-ISDC, 18 p.
- Filippi, M. 2005. « Réorganisation dans la coopération agricole : Proximités et solidarité territoriale », dans Filippi, M. et A. Torre. *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Versailles Cedex : Editions Quæ « Un point sur... », p. 123-141
- Fontan, J-M. 2008. « Innovation sociale et territorialité », dans Massicotte, G. *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p.137-162
- Fontan, J-M, et J-L Klein. 2004. « Les politiques et modèles d'occupation du territoire », dans le cadre du colloque *Agir pour des communautés locales et régionales dynamiques et solidaires*, tenue par la CSN sur le développement local, régional et social, les 4 et 5 février 2004, à Drummondville, Québec.
- Fournier, J. 2012. « La Martre sous l'administration de la Commission municipale », Dans *Graffici.ca, Ma vie, Ma Gaspésie*. Récupéré le 13 novembre 2013, de <http://www.graffici.ca/nouvelles/martre-sous-administration-commission-municipale-864/>

- Fournier, J. 2013 (22 décembre). La scierie de La Martre passe aux mains du groupe GDS. *Gaffici*.
Récupéré 14 juillet 2014 de <http://www.graffici.ca/nouvelles/scierie-martre-passe-aux-mains-groupe-2526/>
- Fournis, Y. 2012. « Penser la ruralité et son développement au GRIDEQ entre 1970 et 2000 : du mouvement social localisé à la construction symbolique des communautés territoriales », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, no. 157, p. 153-172
- Fournis Y., Fortin M.-J. 2014. « Repenser le partage de l'espace dans les 'régions-ressources' québécoises », colloque international d'ESO (UMR 6590 « Espaces et Sociétés »), *L'espace en partage : approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux*, Université de Rennes II, Rennes, 9 avr.
- Gagnon, G. 2005. « Demain, l'autogestion ? », *Possibles*, vol. 29, no 2, printemps, p. 13-27
- Gagnon, S. 2008. « Le rôle de la spatialité dans l'organisation des territoires » dans Massicotte, G. *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 163-204
- Gagnon, G. et M. Rioux. 1988. *À propos d'autogestion et d'émancipation : Deux essais*, Québec : Institut québécois de la recherche sur la culture (IQRC), 190 pp.
- Gauthier, M. 1994. « Entre l'excentricité et l'exclusion : les marges comme révélateur de la société », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, no 2, p. 177-188
- Gélinas, G. 2014. « La Martre : deux solitudes à rapprocher », *GRAFFICI*, 16 janvier, Récupéré le 14 juillet 2014, de http://www.amecq.ca/actualite/2014/1/16/la_martre_deux_solitudes_a_rapprocher/
- Giddens, A. 1991. « The emergence of life politics » in *Modernity and self-identity*, Stanford, Calif., Stanford University Press, p. 209-231
- Gilly, J-P. et B. Pecqueur. 200. « Régulation des territoires et dynamiques institutionnelles de proximité : le cas de Toulouse et des Baronniers », dans Gilly, J-P et A. Torre. *Dynamiques de proximité*, Paris ; Montréal : L'Harmattan, 301 p.
- Godbout, J.T. 1986. « De l'autogestion à l'autonomie », *Possibles*, vol. 10, no 3-4, printemps/été, p. 117-128
- Granovetter, M. 1983. «The strength of weak ties : a network theory revisited», *Sociological Theory*, vol 1, p. 201-233
- Guillard, V. et D. Roux. 2013. « De la pauvreté à l'excentricité: le glanage comme révélateur des marges de la consommation », à paraître dans la *Revue Economies et Sociétés « Études Critiques en Management » Série KC*, décembre 2013.
- Halfacree, K. 2007. « Trial by space for a 'radical rural': Introducing alternatives localities, representations and lives », *Journal of Rural Studies*, no 23, p. 125-141

- Hatzfeld, H. 2006. « De l'autogestion à la démocratie participative : bifurcations et reformulations », *Territoires*, no 470, septembre, p. 36-40
- Heijne, S. et J. Buck. 2013. « Effective and inclusive decision-making and governance : the example of Steiner schools », *Social Sciences Directory*, vol. 2, no. 5, p. 26-46
- ISQ. 2013. *Bulletin Statistique Régional : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Québec : Institut de la Statistique du Québec, Gouvernement du Québec, 37 p.
- ISQ. 2014. « Population totale, superficie et densité, municipalités, MRC et TE1 de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 2011 », *Institut de la Statistique du Québec*. Récupéré le 25 novembre 2014, de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_11/population/poptot_superficie11.htm
- Jean, B. 1999. « La construction sociale de la ruralité », dans Poullaouec-Gonidec, P., S. Paquette et G. Domon, *Les temps du paysage*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 105-124
- Jean, B. 2004. « La question rurale. La place de la modernité avancée et la recomposition des systèmes ruraux au Québec ». *Les Carnets de l'Observatoire des rapports entre rural et urbain*, no 2 (janvier), p. 5-31.
- Jean, B. 2006. « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques », *Recherche sociographiques*, vol. 47, no 3, p. 503-529
- Jean, B. 2006b. « Les représentations de la ruralité dans la littérature scientifique récente », *Rapport présenté dans le cadre de l'Action concertée de recherche sur le «Développement des communautés rurales: concepts, pratiques et retombées pour le Québec»*. Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Novembre, 90 p.
- Jean, B. et S. Dionne. 2007. « La ruralité entre les appréciations statistiques et les représentations sociales : comprendre la reconfiguration socio-spatiale des territoires ruraux québécois » *Noroi*, vol. 202, no. 1, p. 9-19
- Jean B., S. Dionne et L. Desrosiers. 2009. *Comprendre le Québec rural*. Rimouski : Université du Québec à Rimouski, Chaire de recherche du Canada en développement rural-GRIDEQ-CRDT, 79 p.
- Jean, S. 2012. « Les représentations sociales de la ruralité et l'urbanité québécoise contemporaine. Une approche par la cartographie conceptuelle », *Recherches sociographiques*, vol. 53, no. 1, p. 103-131
- Jick, T.D. 1979. « Mixing qualitative and quantitative methods : Triangulation in action », *Administrative Science Quarterly*, vol. 24, p. 602-611
- Kasper, D.V.S. 2008. « Redefining community in the ecovillage », *Research in Human Ecology*, vol 15, no 1, p. 12-24

- Kirby, A. 2003. « Redefining social and environmental relations at the ecovillage at Ithaca : A case study », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 23, p. 323-332
- Klein, J-L. 1997. « L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, no. 114, p. 367-377
- Klein, J-L. 1999. « Chapitre 3 : Mondialisation et État-nation la restructuration territoriale du système-monde » dans Klein, J-L et S. Laurin. *L'éducation géographique : formation du citoyen et conscience territoriale*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 55 - 92
- Klein, J.-L. 2006. « Développement local et initiative locale : une perspective d'analyse et d'intervention », dans Tremblay, M., P.-A. Tremblay et S. Tremblay. 2006. *Le Développement local*. Montréal : Presse de l'Université du Québec, p. 150-161
- Klein, J-L et J-M Fontan. 2004. « Le territoire québécois dans le contexte de la mondialisation », *Texte d'appui à la présentation de Juan-Luis Klein intitulée « Les politiques et modèles d'occupation du territoire »*, Les Cahiers du CRISES
- Klein, J.-L. et P.-A. Tremblay. 1989. « Les mouvements sociaux et leurs espaces d'autonomie : le local renouvelé », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, no. 1, p. 99-111
- Kojève, A. 2004 (1942). *La notion de l'autorité*. Paris : Gallimard, 204 p.
- Lacasse, O. 1999. « Les rapports urbains-ruraux et la construction de la modernité », *Recherches sociographiques*, vol. 40, no 3, p. 467-499
- Lambert-Pilote, G., M.-H. Drapeau et A. Kruzynski. 2007. « La révolution est possible : portrait de groupes autogérés libertaires au Québec ». *Possibles*, vol. 31, nos 1-2, p. 138-159
- Lazega, E. 1998. *Réseaux sociaux et structures relationnelles*. Paris : Presses universitaires de France, Collection : Que sais-je ?, 127p.
- Lazzarotti, O. 2006. « Habiter, aperçus d'une science géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, no. 139, p. 85-102
- Lefebvre, H. 1968. *Le droit à la ville*, Paris : Anthropos, 165 p.
- Lefebvre, H. 1974. « L'espace social », *La production de l'espace*, Paris : Antropos, p. 83-195
- Lustiger-Thaler, H. 2000. « The miniaturisation of collective action : ghettos and global space », dans Hamel, P., H. Lustiger-Thaler et M. Mayer, *Urban Movements in a Globalising World*, London : Routledge, p. 45-58
- MAMROT. 2013. « La Martre » Dans *Répertoire des municipalités*. Récupéré le 13 novembre 2013, de <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/04030/>
- Manfredonia, G. 2007. *Anarchisme et changement social : Insurrectionnalisme, syndicalisme, éducationnisme-réalisateur*, Lyon : Atelier de création libertaire, 347 p

- Melucci, A. 1995. « The process of collective identity ». In H. Johnston & B. Klandermans (Eds.), *Social movements and culture: Protests and contention*, Minneapolis: University of Minnesota Press, pp. 41-63
- Mercier, B. et A. Duhamel. 2005. *La démocratie : ses fondements, son histoire et ses pratiques*, 2^e édition, Sainte-Foy, Québec : Le Directeur Général des élections du Québec, 166 p.
- Mercier, C., D. Bourque et L. St-Germain. 2009. *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*, Gatineau : ARUC-ISDC, 78 p.
- Mercklé, P. 2011. « Les réseaux : un nouveau concept, une vieille histoire ». In *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris : La découverte, Collection : Repères, Troisième édition, p.128
- Mineault, M. 2004. *La Gaspésie*, Sainte-Foy : Éditions de l'IQRC, Collections : Régions du Québec, 190 p.
- Mineur, D. 2010. « Les justifications de la règle de majorité en démocratie moderne », *Presses de Sciences Po : Raisons politiques*, no 39, p. 127-149
- Morin, R. et M Rochefort. 1998. « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective », *Lien social et Politiques*, no 39, p. 103-114
- Noël, A. 1995. « Délibération démocratique et innovations politiques », *Cahiers de recherche sociologique*, no 24, p. 127-160
- Ninacs, W.A. 1995. « Empowerment et service social : approches et enjeux », *Service social*, vol. 44, no. 1, p. 69-93
- Ninacs, W.A. 2008. *Empowerment et intervention*, Québec : Presses de l'Université Laval, 140 p.
- Paillé, P. et A. Mucchielli. 2008. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris : A. Colin, 2^e éd., 315 p.
- Petit, F.-E. 1981. « Politiques d'aménagement de l'espace rural et expériences autogestionnaires paysannes dans une zone défavorisée du Québec : Comparaison avec un exemple local en France ». Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 1, INRA, 216 f.
- Proulx, M-U. 2008. « Appropriation territoriale de responsabilités publiques : le cas du Québec », *Revue canadienne de sciences régionales*, vol 42, no 4, p. 1-22
- Purcell, M. 2009. « Le droit à la ville et les mouvements urbains contemporains », *Rue Descartes*, n° 63, vol 1, p. 40-50
- Rocher, G. 1971. « La marginalité sociale. Un réservoir de contestation », dans Ryan, C. *Le Québec qui se fait*, Montréal: Les Éditions Hurtubise HMH ltée, pp. 41-47
- Roy, M-L. 2001. « Les écovillages : Mythe ou réalité ? », *Maison du 21^e siècle*, vol. 8, no 1, mars, p. 14 –

- Roy, S.N. 2009. « Chapitre 8 : L'étude de cas » dans Gauthier, B. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, 767 p.
- Savado, M. 2008. *Pour une éthique de l'engagement*, Namur : Presses universitaires de Namur, 130 p.
- Savoie-Zajc, L. 2009. « Chapitre 13 : L'entrevue semi-dirigée » dans Gauthier, B. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, 767 p.
- Sénécal, G., G. Cloutier et P. Herjean. 2008. « Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 52, no 146, p. 191-214
- Silvestro, M. 2005a. *Les écovillages comme stratégie holiste de développement durable et d'économie sociale : Colloque des étudiantes et étudiants du CRISES*, Université Laval, Québec, 4 mars 2005.
- Silvestro, M. 2005b. *Les écovillages et les fiducies foncières*, dans Centre de Recherche et d'Innovations sociales. 2005. *Pratiques solidaires dans les relations d'échange : Monographie d'initiatives au Québec*, Montréal : CRISES/ARUC-ÉS, p. 37 à 50
- Silvestro, M. 2007. « Les écovillages entre repli communautaire et engagement politique », *Économie et Solidarité*, vol. 38, no. 1, p. 58-75
- Simard, M. 2006. « Hiérarchisation des territoires et dynamiques migratoires chez les jeunes : un phénomène géographique aux effets multiples », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, no 141, p. 433-440
- Simard, M. 2007. « Nouvelles populations rurales et conflits au Québec : regards croisés avec la France et le Royaume-Uni », *Géographie, économie, société*, vol. 9, p. 187-213
- Simard, M. et L. Guimond. 2010. « L'occupation du territoire et les néo-ruraux au Québec : impacts et défis », *Développement social*, vol. 11, no. 2, novembre, p. 14 -15
- Sommier I., 1997 « Un nouvel ordre de vie par le désordre. Histoire inachevée des luttes urbaines en Italie », CURAPP, *Le désordre*, PUF, p. 145-159
- Sommier, I. 1998. « Un espace politique non homologué : Les centres sociaux occupés et autogérés en Italie », dans CURRAP. 1998. *La politique Ailleurs*. Paris : PUF, p. 117-129
- Staeheli, L.A. et D. Mitchell. 2006. « USA's Density ? Regulating Space and Creating Community in American Shopping », *Urban Studies*, vol. 43, no 5-6, p. 977-992
- Statistique Canada. 2006. « Profil des communautés 2006 : La Martre, Québec, 2006 », Dans *Enquête nationale auprès des ménages ENM*. Récupéré le 14 juillet

- 2014, de <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?B1=All&Code1=2404030&Code2=24&Custom=&Data=Count&Geo1=CS&Geo2=PR&Lang=F&SearchPR=01&SearchText=La+Martre&SearchType=Begins>
- Statistique Canada. 2011. « Profil de l'EMN, La Martre, Mé, Québec, 2011 », Dans *Enquête nationale auprès des ménages ENM*. Récupéré le 13 novembre 2013, de <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/>
- Statistique Canada. 2011. *Population urbaine et rurale, par province et territoire (Québec)*, Recensement de la population de 2011, Ottawa. Récupéré 15 juin 2014 de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo62f-fra.htm>
- Transport Québec. 2014. « Outil d'estimation des distances routières », *Transport Québec*. Récupéré le 25 novembre 2014, de <http://www.quebec511.info/fr/distances/index1.asp>
- Tremblay, P.A. et J.-L. Klein. 1997. « De l'appauvrissement des lieux à la reconstruction des communautés », *Cahiers de recherche sociologique*, no 29, p. 103-118
- Tremblay, P.A. 2003. « Qu'y a-t-il dans une communauté ? L'exemple des groupes communautaires québécois », *Revue Interventions économiques*, [En ligne], vol 30, mise en ligne le 01 mai 2003. Consultée le 4 décembre 2013
- Tremblay, R. 2006. *Savoir plus : outils et méthodes de travail intellectuel*, Montréal : Chenelière-éducation, 230 p.
- Vibert, S. 2007. *La communauté au miroir de l'État : La notion de communauté dans les énoncés québécois de politiques publiques en santé*, Québec : Presses de l'Université Laval, 123 p.
- Walzer, M. 1997. « Membership », *Spheres of Justice. A Defense of Pluralism and Equality*, Basic Book, 1983, p. 31-63.
- Wellman, B. et B. Leighton. 1981. « Réseau, quartier et communauté », *Espaces et Sociétés*, juillet-décembre, no. 38-39, p. 111 – 133

